



DOCUMENT D'OBJECTIFS

2010-2016

PARTIE A

PLATIER D'OYE
NATURA 2000 « FR3110039 »

Octobre 2009



Sommaire

MAITRISE D'OUVRAGE ET REDACTEURS.....	2
INTRODUCTION GENERALE	4
LA DEMARCHE NATURA 2000	5
PARTIE A : ETAT DES LIEUX	9
PARTIE I : GENERALITES SUR LE SITE.....	10
I. FICHE D'IDENTITE DU SITE NATURA 2000 FR3110039.....	11
A. IDENTIFICATION ET JUSTIFICATION DES ENTITES.....	13
B. INVENTAIRES SCIENTIFIQUES ET STATUTS DE PROTECTION.....	15
II. FACTEURS CLIMATIQUES ET EDAPHIQUES	17
A. CLIMAT	17
1. Températures	17
2. Précipitations.....	17
3. Vents.....	18
B. GEOLOGIE-PEDOLOGIE.....	18
C. GEOMORPHOLOGIE LITTORALE.....	22
D. HYDROGRAPHIE-HYDROLOGIE-SALINITE-BATHYMETRIE	25
1. Hydrologie	25
2. Hydrographie	25
3. Salinité	27
4. Bathymétrie	27
E. TOPOGRAPHIE	28
III. ASPECTS HISTORIQUES – ÉVOLUTION DES MILIEUX NATURELS.....	31
PARTIE II : ETAT DES LIEUX DU PATRIMOINE NATUREL.....	32
I. LES ESPECES D'OISEAUX DU SITE FR3110039	33
A. BILAN SUR LES ESPECES D'OISEAUX	33
1. Effectifs à la hausse	34

2.	Effectifs à la baisse.....	35
3.	Effectifs stables.....	37
B.	RECAPITULATIF SUR LES CAPACITES D' ACCUEIL DU SITE VIS-A-VIS DES ESPECES D' OISEAUX	261
II.	AUTRES VALEURS PATRIMONIALES – DONNEES COMPLEMENTAIRES SUR LES HABITATS NATURELS, LA FAUNE ET LA FLORE DU SITE FR3110039	272
A.	HABITATS NATURELS.....	272
1.	Habitats d'intérêt communautaire.....	272
2.	Habitats non communautaires.....	284
B.	FAUNE.....	290
C.	FLORE ET GROUPES ASSOCIES.....	299
D.	BILAN SUR LE PATRIMOINE NATUREL PRESENT	305
PARTIE III :	INVENTAIRE ET DESCRIPTION DES ACTIVITES HUMAINES.....	307
I.	STATUT FONCIER DES PROPRIETES.....	308
II.	REGLEMENTATION	312
A.	STATUTS DE PROTECTION DU SITE	312
B.	AUTRES REGLEMENTATIONS APPLICABLES SUR LE SITE.....	312
C.	BILAN DES ACTIVITES	321
D.	LES ACTIVITES AUTORISEES, TOLEREES OU INTERDITES SUR LA ZPS.....	328
E.	ANALYSE DU DERANGEMENT DE L' AVIFAUNE PAR LES ACTIVITES.....	329
III.	IDENTIFICATION DES PROGRAMMES COLLECTIFS ET DES INTERVENTIONS PUBLIQUES.....	337
A.	PLANIFICATION DE L' AMENAGEMENT DU TERRITOIRE COMMUNAL.....	337
B.	PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE.....	339
C.	PRESERVATION DES AUTRES RESSOURCES NATURELLES	340
D.	PROTECTION DES BIENS ET DES PERSONNES.....	342
E.	DEVELOPPEMENT DURABLE A L' ECHELLE DU DEPARTEMENT.....	343
F.	VALORISATION TOURISTIQUE.....	344
PARTIE B :	EVALUATION ET ENJEUX.....	345

Fonds photographiques : Bureau d'études ALFA, sauf mention contraire

MAITRISE D'OUVRAGE ET REDACTEURS

Maître d'ouvrage

EDEN 62
2 Rue Claude
62240 DESVRES
Tel : 03 21 32 13 74
Suivi : Philippe Minne

Structure porteuse

EDEN 62
2 Rue Claude
62240 DESVRES
Tel : 03 21 32 13 74
Suivi : Dominique Dérout
dom.derout@eden62.fr

Opérateur

EDEN 62
2 Rue Claude
62240 DESVRES
Tel : 03 21 32 13 74
Suivi : Alexandre Driencourt
alexandre@synmixed.fr

Rédaction du document d'objectifs

Rédaction / Coordination / Cartographie :

Bureau d'études ALFA
2, Résidence l'Orée du Bois
62360 LA CAPELLE
Tel : 03 21 30 53 01
Fax : 03 21 30 53 02
alfa.desfossez@wanadoo.fr

Contribution au diagnostic écologique (rédaction / cartographie) :

Bureau d'études ALFA : Pascal DESFOSSEZ, Yannick CHER, Sophie COSSEMENT, Bénédicte LEFEVRE

Contribution / Synthèse / Relecture :

Bureau d'études ALFA : Pascal DESFOSSEZ, Yannick CHER, Sophie COSSEMENT, Bénédicte LEFEVRE

EDEN62 : Dominique DEROUT, Alexandre DRIENCOURT

CSRPN : Alain WARD (expert auprès du CSRPN du Nord/ Pas-de-Calais chargé de suivre l'élaboration du Docob)

Validation scientifique :

CSRPN : Alain WARD (expert auprès du CSRPN du Nord/ Pas-de-Calais chargé de suivre l'élaboration du Docob)

CSRPN restreint : Alain WARD, José GODIN, Pascal RAEVEL

Cartographie des habitats naturels et études écologiques préalables

Cartographie des Habitats –CRP/ CBNB

Etude relative au suivi des effectifs et à la caractérisation des habitats de l'avifaune - 2008 - Bureau d'études ALFA, avec la contribution de S. PEZERIL

Etude relative aux ressources alimentaires de l'avifaune Volet « Invertébrés aquatiques » « Invertébrés terrestres » « Végétations » - 2008 - Bureau d'études ALFA,

Etude relative aux ressources alimentaires de l'avifaune Volet « Benthos » - 2008 – Université des Sciences et Technologies de Lille - Station Marine de Wimereux

Etude relative aux ressources alimentaires de l'avifaune Volet « Micromammifères » - 2008 - Fédération Régionale des Chasseurs du Nord-Pas de Calais

Etude des peuplements de poissons de la Réserve Naturelle du Platier d'Oye – Campagne 2008 - Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA)

Crédits photographiques (couverture)

ALFA - 2008.

Référence à utiliser

ALFA, Pascal DESFOSSEZ & coll. – Document d'Objectifs du site FR3110039 - Platier d'Oye. 2009.

INTRODUCTION GENERALE

Le Platier d'Oye est reconnu comme une zone de grand intérêt pour les oiseaux et a tout naturellement bénéficié d'un statut de protection nationale, par le biais d'un classement en "Réserve Naturelle Nationale", permettant une gestion et des aménagements en faveur des oiseaux.

Le Platier d'Oye est donc apparu comme une des Zones de Protection Spéciale à mettre en place au niveau régional.

Cette Zone de Protection Spéciale fait suite à l'application de la Directive oiseaux (Directive 79/ 409/ CEE du 2 avril 1979) traduite par la mise en place du réseau Natura 2000.

Ce classement incite aujourd'hui à doter le site d'un Document d'objectifs. Ce dernier doit proposer de mesures visant à restaurer des conditions favorables à l'accueil des espèces d'oiseaux ayant justifié la désignation du site.

Ces propositions intègrent également le rôle du site pour la préservation d'un certain nombre d'espèces végétales et animales particulièrement menacées et de leurs habitats.

De la même manière, les activités socio-économiques en cours sur le site doivent pouvoir être maintenues et rendues compatibles avec les objectifs de préservation des espèces d'oiseaux ayant justifié la désignation du site.

Le document se présente en deux parties :

- partie A : état des lieux (statuts, patrimoine naturel, activités socio-économiques, historique..)
- partie B : hiérarchisation des enjeux, objectifs et propositions de mesures

LA DEMARCHE NATURA 2000

Natura 2000 et les Directives "Habitats" et "Oiseaux"

Le réseau Natura 2000 est le réseau des sites naturels les plus remarquables de l'Union Européenne (UE). Il a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire des 27 pays de l'Europe. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvages d'intérêt communautaire.

Il est composé de sites désignés par chacun des pays en application de deux directives européennes : la **directive 79/409/CEE** du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages dite « **Directive oiseaux** » et la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des Habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages dite « Directive habitats ». Le site FR3110039 a été désigné au titre de la directive Oiseaux.

Les directives listent des habitats naturels et des espèces rares dont la plupart émanent des conventions internationales telles celles de Berne ou de Bonn. L'ambition de Natura 2000 est de concilier les activités humaines et la préservation de la biodiversité dans une synergie faisant appel aux principes d'un développement durable.

Natura 2000 en Europe

Le réseau européen des sites Natura 2000 comprend 26 304 sites pour les deux directives (CTE, juillet 2007) :

- 21 474 sites en ZSC (pSIC ou SIC) au titre de la Directive habitats, soit 62 687 000 ha. Ils couvrent 12,8 % de la surface terrestre de l'UE,
- 4 830 sites en ZPS au titre de la Directive oiseaux soit 48 657 100 ha. Ils couvrent 10 % de la surface terrestre de l'UE.

Chaque pays est doté, ou se dote progressivement, d'un réseau de sites correspondant aux habitats et espèces mentionnés dans les directives. Chacun les transcrit en droit national. Ces réseaux sont désignés en accord avec la réalité de la richesse écologique de leur territoire. La France est considérée comme l'un des pays européens parmi les plus importants pour les milieux naturels et les espèces sauvages. Ce réseau est également l'une des réponses de la France à ses responsabilités internationales et à ses engagements internationaux relayés par les discours des responsables français (Johannesburg en 2002, conférence internationale sur « biodiversité et gouvernance » à Paris en 2005, par exemple).

Natura 2000 en France

Les deux années 2006 et 2007 ont constitué un tournant pour la mise en place du réseau Natura 2000 en France. Elles correspondent en effet à l'achèvement du réseau terrestre.

Désormais, le réseau français de sites Natura 2000 comprend **1706 sites** pour 12,5 % du territoire métropolitain soit 6,86 millions d'hectares hors domaine marin qui couvre près de 700 000 ha (chiffres MEEDDAT, juillet 2008) :

- 1334 sites en ZSC [pSIC et SIC] au titre de la Directive habitats. Ils couvrent 8,4 % de la surface terrestre de la France, soit 4 632 684 ha,
- 372 sites en ZPS au titre de la Directive Oiseaux. Ils couvrent 7,8 % de la surface terrestre de la France, soit 4 307 923 ha (le site FR3110039 couvre 0,0082% de la surface inscrite en ZPS au niveau national).

Natura 2000 en Nord-Pas-de-Calais

Le réseau du Nord-Pas-de-Calais de sites Natura 2000 comprend 40 sites qui couvrent 55 002 ha, soit 4,43% du territoire régional :

- 29 sites (pSIC et SIC) au titre de la Directive habitats. Ils couvrent 1,46% de la surface de la région, soit 18 139 ha,
- 9 sites (ZPS) au titre de la Directive Oiseaux. Ils couvrent 2,96% de la surface de la région, soit 36 863 ha (le site couvre environ 1% des surfaces en ZPS dans la région).

La mise en oeuvre des mesures de gestion adaptées doit permettre la conservation des habitats et des espèces, avec une obligation de résultats pour les États. L'objectif de la directive est d'assurer le maintien d'habitats représentatifs, rares ou menacés de l'Union européenne en faisant en sorte que les activités en place sur le site soient compatibles avec cet objectif.

La traduction de la Directive en droit français et le document d'objectifs

Il existe une véritable obligation de résultat pour tout état membre vis-à-vis de l'Europe. Cette obligation consiste à maintenir les habitats naturels et les espèces de la Directive dans un état de conservation favorable.

Chaque état membre reste toutefois libre des moyens à mettre en oeuvre pour atteindre cet objectif. La France a choisi de présenter un document de gestion pour chaque site du futur réseau Natura 2000 qui prend le nom de "document d'objectifs" et de le mettre en oeuvre par contractualisation avec les propriétaires et les gestionnaires du site. Il est prévu à l'article 6-1 de la Directive habitats.

Les grands principes du document d'objectifs

Le document d'objectifs est un document de référence du site, il est établi :

- localement,
- sur la base d'un caractère opérationnel (ayant pour objectif de réaliser des propositions de gestion),
- en concertation avec les acteurs locaux concernés.

Objectif du document d'objectifs : déterminer les orientations et les modalités de gestion conciliant au mieux la conservation durable des habitats et des espèces d'intérêt communautaire et le maintien des activités humaines.

Rédaction : par un opérateur local sous la responsabilité et le contrôle du Préfet de département.

Eden 62, désigné comme opérateur local, a fait appel au Bureau d'études ALFA pour la rédaction du document d'objectifs. Des réunions entre l'opérateur, le bureau d'études et le secrétariat technique (composé d'un représentant du CSRPN – Conseil scientifique Régional du Patrimoine Naturel), de la DREAL – Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement et de la DDAF – Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt) ont permis de valider la méthode de travail utilisée et de faire le point régulièrement sur l'état d'avancement du dossier.

Contenu : il est précisé par l'article R414-11 du code de l'environnement (décret n° 2006-922 du 26 juillet 2006).

- Description de l'état de conservation, des exigences écologiques et de la localisation cartographique des habitats naturels et des espèces ayant justifié la désignation du site, les mesures réglementaires de protection, les activités humaines exercées sur le site et leurs effets sur les habitats et espèces.
- Objectifs de développement durable du site, destinés à assurer la conservation, voire la restauration des habitats naturels et des espèces et la sauvegarde des activités économiques, sociales et culturelles s'y exerçant.
- Propositions de mesures permettant d'atteindre ces objectifs.
- Un ou plusieurs cahiers des charges types applicables aux contrats Natura 2000, prévus aux articles R414-13 et suivants, précisant notamment les bonnes pratiques à respecter et les engagements offrant contrepartie financière.
- Liste des engagements faisant l'objet de la charte Natura 2000 du site, telle que définie à l'article R. 414-12
- Procédures de suivi et d'évaluation des mesures proposées et de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces.

Durée d'application : réalisé pour 6 ans, avec bilan et évaluation en fin de période.

Constitution du comité de pilotage

Le site du Platier d'Oye a été classé en "Zone de Protection Spéciale" en juin 1988, "Site d'Importance Communautaire" par la Commission Européenne le 7 décembre 2004.

Rôle du comité de pilotage : suivre la mise en œuvre du document d'objectifs et valider les différentes étapes de sa réalisation.

Dates de réunions du Comité de pilotage et ordres du jour :

- 29 novembre 2007, présentation du Bureau d'études ALFA, chargé de la rédaction du DOCB et des méthodologies d'intervention sur les études préalables à l'élaboration du DOCOB : présentation des protocoles d'études sur les ressources alimentaires et des équipes en charge des volets "micromammifères" (Fédération Régionale des Chasseurs), "invertébrés benthiques marins" (Université des Sciences et Technologies de Lille – Station Marine de Wimereux), "poissons" (ONEMA) et "Végétation", "invertébrés aquatiques d'eau douce" et "invertébrés terrestres" (Bureau d'études ALFA) et présentation du protocole d'étude sur l'utilisation du Platier d'Oye par les Oiseaux.

- 12 novembre 2008, présentation des résultats des études préalables.

- à venir : présentation de la partie 1 : état des lieux et état de conservation des espèces d'oiseaux, des habitats naturels et des autres espèces d'intérêt communautaire

Composition du comité de pilotage du site Natura 2000 (arrêté préfectoral du 26 septembre 2007) :

Représentants de l'Etat, des Collectivités territoriales et des Etablissements publics concernés :

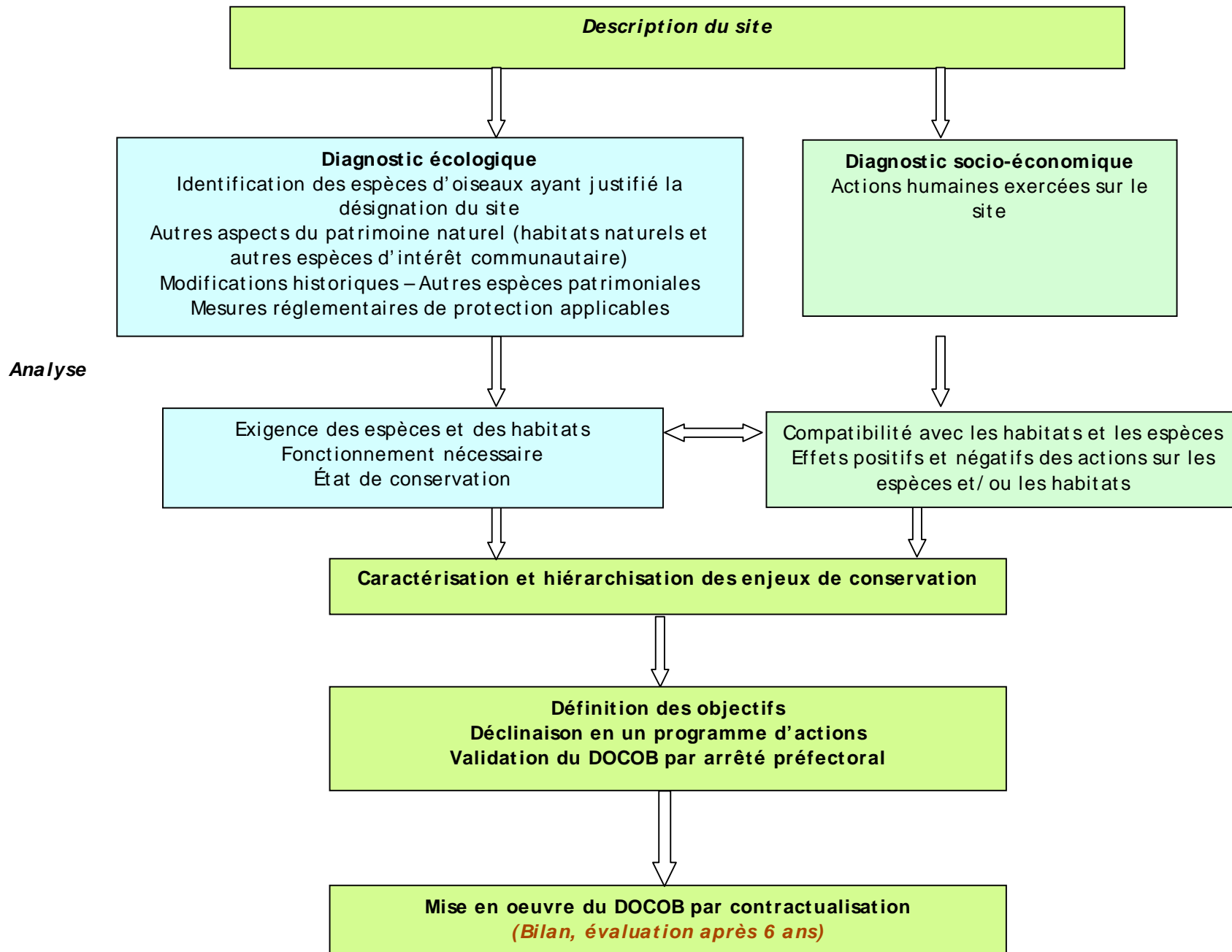
- Mr le Préfet du Pas-de-Calais ou son représentant,
- Mr le Président du Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais ou son représentant,
- Mr le Président du Conseil Général du Pas-de-Calais ou son représentant,
- Mr le Président du Syndicat mixte EDEN 62 ou son représentant,
- Mr le Délégué Manche-Mer du Nord du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres ou son représentant,
- Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement Nord-Pas-de-Calais ou son représentant,
- Monsieur le Directeur départemental de l'Agriculture et de la Forêt du Pas-de-Calais ou son représentant,
- Monsieur le Directeur départemental de l'Equipement du Pas-de-Calais ou son représentant,
- Monsieur le Chef du Service Maritime des ports de Boulogne sur Mer et de Calais ou son représentant,
- Monsieur le Directeur Interdépartemental des Affaires Maritimes du Pas-de-Calais et de la Somme, Chef du Quartier des Affaires Maritimes de Boulogne-sur-Mer ou son représentant,
- Monsieur le Colonel, Commandement du Groupement de Gendarmerie du Pas-de-Calais ou son représentant,
- Monsieur le Directeur de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage ou son représentant,
- Monsieur le Président de la Communauté de communes de la Région d'Audruicq ou son représentant,
- Monsieur le Maire d'Oye-Plage ou son représentant,

Représentants et personnalités scientifiques qualifiés et d'associations de protection de la nature :

- Madame la Directrice du Conservatoire Botanique National de Bailleul, Centre Régional de Phytosociologie ou son représentant,
- Monsieur le Président du Conservatoire des Sites Naturels du Nord et du Pas-de-Calais ou son représentant,
- Madame la Présidente du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel ou son représentant,
- Monsieur Yves Picquot, Botaniste, Laboratoire de Génétique et Evolution des Populations Végétales ou son représentant,
- Monsieur Delsaut, ornithologue, Maître de Conférence – USTL Flandres/ Artois – Laboratoire de Neurosciences du Comportement, Coordinateur du Groupe d'experts scientifiques de la Réserve Naturelle du Platier d'Oye ou son représentant,
- Monsieur Philippe Deboudt, géomorphologue à l'université de Lille ou son représentant,
- Monsieur le Président du Groupe Ornithologique du Nord-Pas-de-Calais ou son représentant,
- Monsieur le représentant de la Société des Guides Nature du Platier d'Oye ou son représentant,
- Madame la Présidente de la Fédération Nord-Nature ou son représentant,

Propriétaires, usagers et leurs représentants :

- Monsieur le Président de l'Association Natura 2000-62 ou son représentant,
- Monsieur le Président de l'Association des chasseurs côtiers du littoral Nord ou son représentant,
- Monsieur le Président du Comité départemental du Pas-de-Calais de la Fédération Française de randonnées ou son représentant,
- Monsieur le Président de la section régionale de la conchyliculture Normandie-Mer du Nord ou son représentant.



PARTIE A : ETAT DES LIEUX

PARTIE I : GENERALITES SUR LE SITE



I. FICHE D'IDENTITE DU SITE NATURA 2000 FR3110039

Divisions administratives

Région : Nord – Pas-de-Calais

Département : Pas-de-Calais

Commune : Oye-Plage

Structures intercommunales : Communauté de communes de la Région d'Audruicq et Pays du Calais

Informations géographiques

Région biogéographique : atlantique

Surface officielle : 353 ha

Altitude maximale : 14 m

Coordonnées (Lambert 93) : 633 167,0 ; 7 100 867,0 (centroïde du polygone)
(Lambert II étendu) : 5779 837 ; 2 667 487

Longitude : 02°03'00''E

Latitude : 51°00'00''N

Le site FR3110039 « Platier d'Oye » longe la Mer du Nord sur 3,5 km et fait partie de la plaine maritime flamande, créée par le comblement du delta de l'Aa.

Cette zone naturelle est localisée entre les deux grandes agglomérations de Calais (à 16 km à l'ouest) et Dunkerque (à 20 km à l'est). Elle marque ainsi une "coupure verte" entre ces deux entités urbaines très actives.

A l'ouest, la ZPS couvre la plage du lieu-dit "le Casino, l'abri côtier" et quelques parcelles terrestres.

A l'est, la limite intègre une partie du pré-salé et des vasières bordant la digue de l'embouchure de l'Aa de Grand-Fort-Philippe. La limite est de la ZPS se confond avec la limite interdépartementale entre le Nord et le Pas-de-Calais.

Enfin, la limite sud-ouest est définie par la digue Taaf, et la limite sud-est par la route reliant le lotissement des Escardines à Grand-Fort-Philippe. Ce lotissement, localisé au centre des polders qui constituent la ZPS, sépare le site en 2 secteurs dénommés traditionnellement "est" et "ouest".

Principales données socio-économiques

Propriétaire : Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres

Activités sur le site :

Protection des espaces et des habitats naturels

Découverte Nature

Loisirs

Organismes/ Structures intervenant sur le site :

Gestionnaire : EDEN 62

Animation Nature : EDEN 62 – Guides Nature de Oye-Plage – Office de tourisme des Rives de l'Aa et de la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq (basé à Gravelines)

Surveillance de la plage : Commune de Oye-Plage

Nom officiel du site Natura 2000 : Platier d'Oye

Date d'arrêté de la ZPS : 01/ 06/ 1998

Désigné au titre de la Directive « Oiseaux » 79/ 409/ CEE : Oui

Numéro officiel du site Natura 2000 : FR3110039

Désigné au titre de la Directive « Habitats, faune et flore » 92/ 43/ CEE : Non

Superficie officielle du site Natura 2000 au titre de la Directive européenne « Oiseaux » 79/ 409/ CEE : 353 ha

Préfet coordinateur : Pierre DE BOUSQUET DE FLORIAN

Président du comité de pilotage du site Natura 2000 désigné pendant la période de l'élaboration du Docob : Hervé POHER

Structure porteuse : DREAL Nord/ Pas-de-Calais

Opérateur : EDEN 62

Commissions ou groupes de travail : /

Secrétariat technique : EDEN 62 (DEROUT D., DRIENCOURT A.), DDAF (MASSET P.), CSRPN (WARD A.), DREAL (FASQUEL P., HANNEDOUCHE R., MEERPOEL S.).

Membres des comités de pilotage : voir page 10

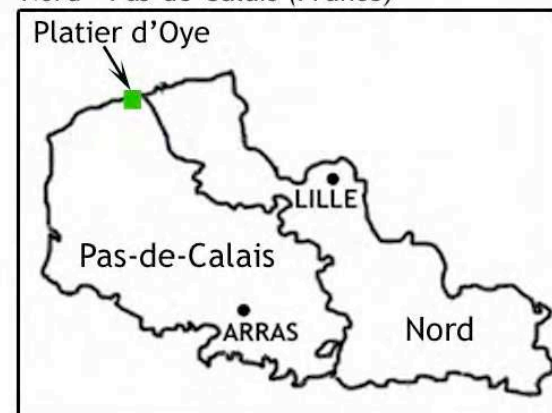
DOCUMENT D'OBJECTIFS - NATURA 2000

Site FR3110039 - Platier d'Oye
 Carte n° 1 - Localisation du site FR3110039



Localisation du site FR3110039 au niveau local

Localisation du site FR3110039 en région Nord - Pas-de-Calais (France)



Localisation du site FR3110039 sur le territoire national (France)

<p>Légende</p> <p> Limites du site Natura 2000 FR3110039</p>	<p>Sources : SCAN25 © IGN PARIS - 2007 DREAL Nord - Pas-de-Calais www.nord-pas-de-calais.ecologie.gouv.fr EDEN62</p>		<p>Réalisation</p>  <p>Conception</p>   <p>Études et formation en environnement</p>	    <p>2009 - COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES</p>
--	--	--	--	--

A. Identification et justification des entités

Le site du Platier d'Oye fait l'objet d'une gestion à vocation conservatoire depuis le milieu des années 80. 5 entités cohérentes ont été définies au travers de la gestion, qui s'appuyait en particulier sur la "géographie" des lieux et les types de milieux présents.

Sont ainsi définis deux entités "terrestres" : les **polders est** et **ouest**.

Ces deux polders correspondent aux deux secteurs de milieux prairiaux ponctués de plans d'eau limités au Nord par le cordon dunaire (avec dunes blanches, dunes grises, dunes à fourrés, mares et/ou pannes dunaires) et séparés par le quartier des Escardines. Ces deux entités se différencient notamment par leur degré de salinité, la partie ouest est sous influence d'eau douce, la partie est sous influence d'eau salée (milieux halophiles à sub-halophiles) avec un gradient de salinité décroissant d'Est en Ouest. A noter par ailleurs, que les plans d'eau est sont nettement plus profonds que les plans d'eau ouest, ces derniers pouvant par ailleurs s'assécher complètement.

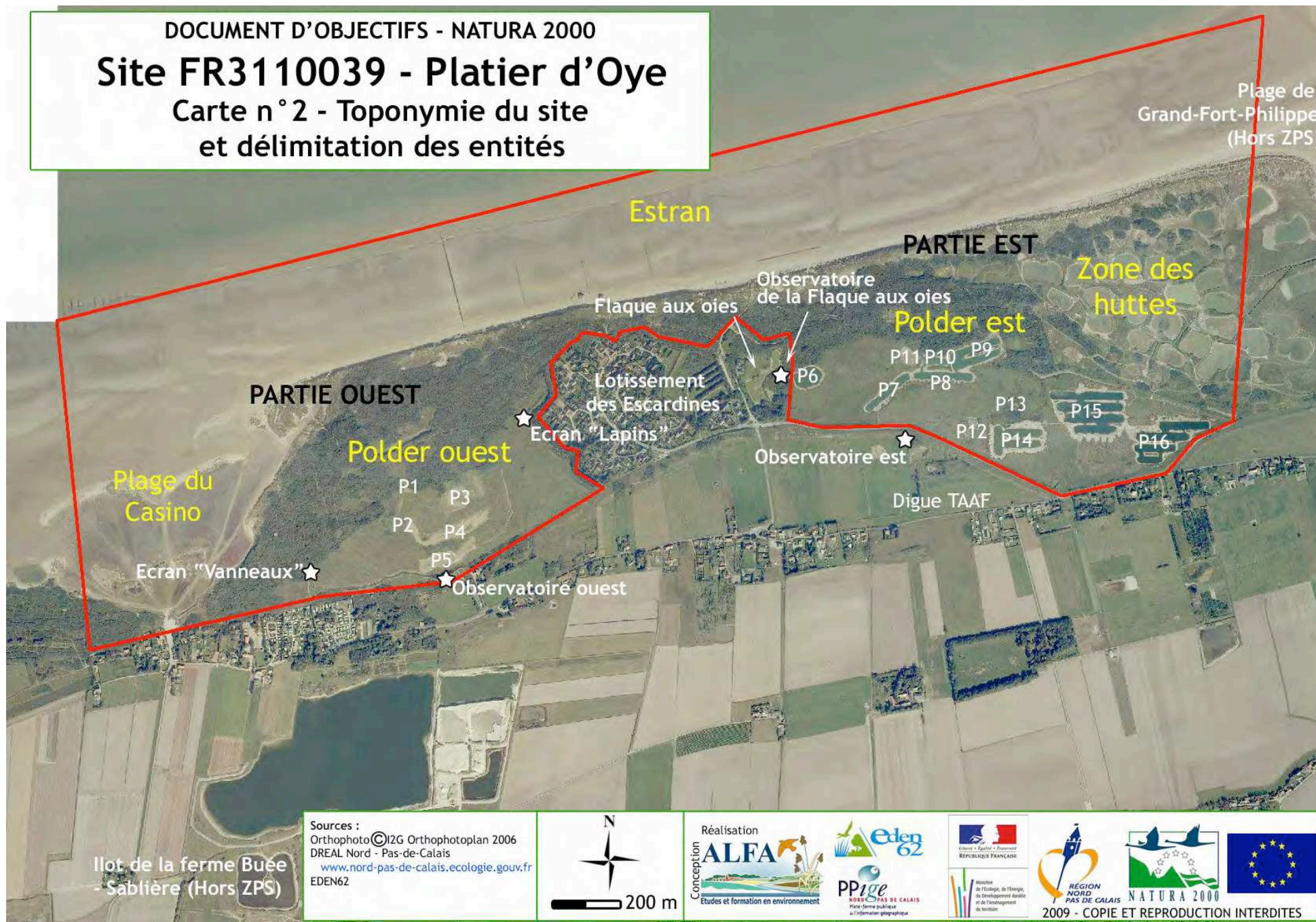
Deux entités ont un fonctionnement de type estuarien : la vasière de la **Plage du Casino** avec son dynamisme morphosédimentaire particulier (tendance à l'engraissement, avec vasière et prés salés), à l'extrémité ouest et la **zone des huttes** (encore appelée "anciennes mares de chasse") à l'extrémité est (où les activités anthropiques passées ont marqué le milieu par le creusement et l'entretien de 20 mares, alimentées de manière différenciée par des chenaux en fonction de l'importance des marées). La zone des huttes bénéficie d'une gestion conservatoire encore toute récente comparativement aux autres entités de la ZPS.

L'ensemble de la **plage (estran)**, au nord du site entre la vasière de la plage du casino à l'ouest et la plage de Grand Fort Philippe à l'est constitue la dernière entité (zone correspond à la zone de balancement des marées avec en limite basse, le niveau des basses mers de vives eaux).

La carte 2 reprend la toponymie de la ZPS et la délimitation de ces 5 entités.

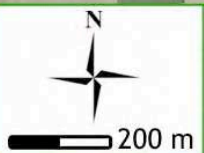
Site FR3110039 - Platier d'Oye

Carte n°2 - Toponymie du site et délimitation des entités



Ilot de la ferme Buée - Sablière (Hors ZPS)

Sources :
Orthophoto © I2G Orthophotoplan 2006
DREAL Nord - Pas-de-Calais
www.nord-pas-de-calais.ecologie.gouv.fr
EDEN62



2009 - COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES

B. Inventaires scientifiques et statuts de protection

Inventaires scientifiques

Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type I n°0073 « Platier d'Oye-Plage »

Statuts de protection

Réserve Naturelle Nationale RNN n°86 (dénomination nationale) / 62RN1 (dénomination régionale) du Platier d'Oye (Décret n°87-533 du 9 juillet 1987)

La Réserve Naturelle Nationale du Platier d'Oye a été créée par le Décret n° 87 –533 en date du 9 juillet 1987.

Sa gestion a été confiée par voie de convention avec l'Etat, au syndicat mixte EDEN62, par l'Arrêté préfectoral du 21 octobre 2003.

Une convention de partenariat lie également le syndicat mixte EDEN62 au Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres et au Conseil Général du Pas-de-Calais dans le cadre de la politique des **Espaces Naturels Sensibles** (ENS - Arrêté préfectoral du 23 mars 1982) dont certains terrains font partie intégrante de la Réserve Naturelle.

Cette convention est le pendant de celle signée entre le Conseil Général du Pas-de-Calais et le syndicat mixte EDEN62, où le département laisse à EDEN62, « *l'usus et l'abus* » de l'ensemble des parcelles acquises dans le cadre de la politique des **Espaces Naturels Sensibles**, dont il est propriétaire. Cependant, dans ce cadre, le Conseil Général maintient le financement de l'entretien, de la gestion, de l'aménagement, de l'accueil et de la sensibilisation, par le biais d'une subvention allouée au syndicat mixte, pour ses terrains mais également ceux du Conservatoire du Littoral.

La Réserve Naturelle et le gestionnaire bénéficient de l'appui d'un comité consultatif de gestion et d'un groupe d'experts scientifiques.

La Réserve Naturelle du Platier d'Oye a une superficie de 391 hectares répartis de la manière suivante :

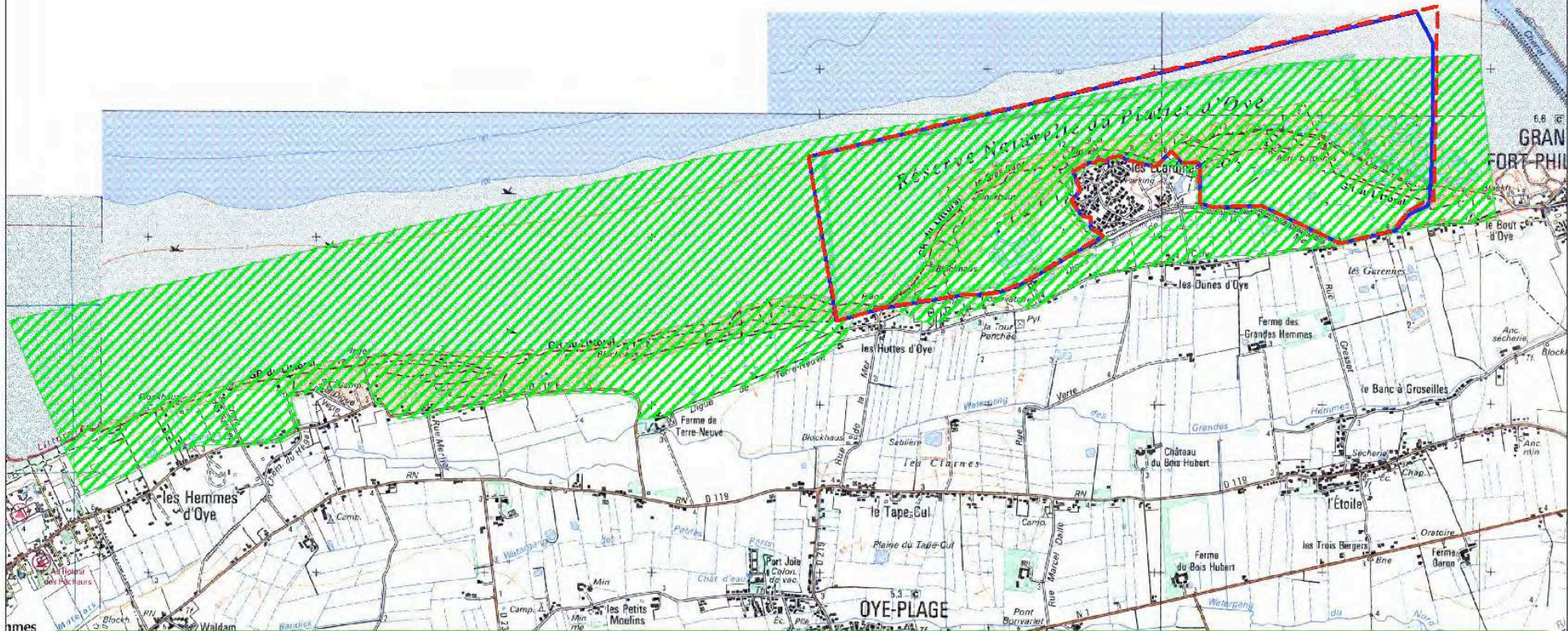
- 141 hectares de parcelles cadastrées (partie « terrestre ») dont 121 hectares appartiennent au Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres, et 20 hectares dépendent du Domaine Public Maritime (D.P.M.) ;
- 250 hectares allant des parcelles précédentes jusqu'à la laisse de basse mer, soient les zones de vasières, de prés salés (à l'est et à l'ouest), l'estran, faisant partie du D.P.M.

Il faut signaler qu'il n'existe pas une superposition parfaite entre les limites est de la Réserve Naturelle et les limites de la ZPS. Cela n'engendre toutefois pas de conséquences majeures et ne mérite pas d'ajustements des limites, le différentiel concerné se situant en milieu marin.

DOCUMENT D'OBJECTIFS - NATURA 2000

Site FR3110039 - Platier d'Oye

Carte n° 3 - Inventaire et classements en faveur de la biodiversité



- Légende**
- Limites du site Natura 2000 FR3110039
 - Limites de la Réserve Naturelle Nationale RNN n° 86 (62RN1)
 - ▨ Limites de la ZNIEFF n° 073

Sources :
SCAN25® IGN PARIS - 2007
DREAL Nord - Pas-de-Calais
www.nord-pas-de-calais.ecologie.gouv.fr
EDEN62



Réalisation
ALFA
Conception
Etudes et formation en environnement

Edeg 62
PPige
NORD-PAS DE CALAIS
Mairie-Jeremie publique
et l'information géographique

Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire

RÉGION NORD PAS DE CALAIS
2009 - COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES

NATURA 2000

II. FACTEURS CLIMATIQUES ET EDAPHIQUES

A. Climat

Le climat observé sur le Platier d'Oye est de type **climat tempéré océanique**, avec une faible amplitude thermique (14,7°C), avec des étés frais et des hivers doux et humides influencés par la proximité des océans. Les informations synthétisées ci-dessous sont issues du Plan de gestion 2007-2016 (Driencourt A. & Coll., EDEN62 - 2006)

1. Températures

Mois le plus froid : Janvier (4,8 C°) – Période 1997-2006

Mois le plus chaud : Août (18,1 C°) – Période 1997-2006

Gel intense et prolongé rare (<3j). Les longues **périodes de gel** sont comprises entre décembre et mars, avec des durées variant de 5 à 9 jours en moyenne par mois. Les températures inférieures à -5 C° représentent un peu plus de 3 jours, réparties sur cette même période. Les périodes de gel intenses ou prolongées, provoquent la prise par les glaces des mares du site.

Forte températures (>25°C) : environ 15 jours, répartis de mai à septembre. Les longues **périodes de chaleurs** peuvent avoir des effets importants sur les niveaux d'eau de la réserve, notamment si elles sont couplées avec des périodes de faibles précipitations ou de vent important. En 1995 et 2009, par exemple, les mares du polder Ouest ont connu une période prolongée d'assèchement due à cette conjonction d'éléments. Par ailleurs les pompes d'alimentation en eau utilisées en 1995 étaient en panne. Il en a résulté une fréquentation bien moindre des oiseaux de ce secteur. L'absence de pompe aujourd'hui amplifie le phénomène, les niveaux fluctuent uniquement en fonction de la pluviométrie et de la hauteur de la nappe superficielle (elle-même influencée par la régulation des hauteurs d'eau dans les watergangs par les sections de wateringues : tendance à maintenir des niveaux bas l'hiver et à maintenir l'eau en période estivale – cette gestion des eaux accentue les phénomènes de fluctuations des eaux sur la ZPS).

Suite à l'évolution du climat, d'après les modèles ARPEGE et LMDZ, le Nord – Pas de Calais devrait passer d'une température moyenne comprise entre 16 et 18°C à une température moyenne comprise entre 18 et 22°C en été à l'horizon 2100.

En hiver, la température moyenne, aujourd'hui comprise entre 2 et 6 degrés devrait dépasser les 6 degrés d'ici la fin du siècle. Les conséquences de cette hausse des températures sont encore méconnues, on s'attend toutefois à une hausse de l'intensité et de la fréquence des événements météorologiques extrêmes.

(sources : E. Beausir, 2007)

2. Précipitations

Celles-ci ont fait l'objet de relevés hebdomadaires sur le site depuis 1996.

Les précipitations sont de l'ordre de 707 mm/ an en moyenne (jusqu'à 920mm/ an en 2001) sur la période 1997-2006, inscrivant le site sous un **climat océanique**.

Le nombre moyen mensuel de jours avec précipitations varie entre 8 et 14 jours (124 annuellement).

Les mois d'octobre et novembre sont en moyenne les plus pluvieux (70 à 85 mm), comme c'est le cas sur la plupart des communes littorales (des différences sont à noter sur les communes intérieures).

3. Vents

Les vents dominants sont de Sud-Ouest et Nord-Est.

Les périodes de vent violent (tempête) sont principalement calées entre novembre et mars, avec des effets non négligeables sur le site (influence marquée sur le milieu physique mais aussi sur la fréquentation par l'avifaune).

Moins d'un jour/ mois est caractérisé par l'absence de vent ou une légère brise (<16 km/ h).

L'influence du vent n'est pas négligeable sur la façade littorale. Sa force et sa direction peuvent avoir un impact sur le site, sa gestion et la présence d'oiseaux en nombre plus ou moins important. Il favorise ou contrarie les flux migratoires. Il agit sur l'accroissement de l'évaporation des mares et accentue l'érosion des berges et des îlots par le renforcement du batillage. Il augmente les déplacements de sable non fixés sur les dunes, ce qui occasionne la création de siffle-vent. Il déplace les sables de l'estran, créant ainsi des dunes embryonnaires en permanence sur la plage du Casino et la plage de Grand Fort Philippe. La prédominance des vents de secteurs Sud-Ouest et la direction de la côte favorisent l'étirement des dunes et l'engraissement de celles-ci en épaisseur (formation typique des dunes Flamandes). A contrario, le vent peut être un facteur d'érosion sévère avec l'influence des marées, s'il est de secteur Ouest-Nord-Ouest et si les coefficients de marée sont importants (érosion des dunes bordières et les dunes embryonnaires). Il est particulièrement important lorsqu'il est de secteur Nord, car à marée haute, il favorise l'ennoiement du secteur des huttes, et la pénétration de la mer sur la zone Est.

B. Géologie-Pédologie

Le site est situé au niveau de la plaine maritime flamande. Celle-ci commence à l'Ouest au Cap-Blanc-Nez et se prolonge à l'Est au-delà de la France.

Elle résulte du comblement en sédiments d'un golfe et du colmatage du delta du fleuve de l'Aa, après plusieurs transgressions et régressions marines. La nature géologique des sols est donc surtout composée de sédiments argileux et sableux.

L'ensemble de la plaine maritime flamande est à une altitude proche du niveau de la mer. Le site du Platier d'Oye est constitué de 2 types de substrats géologiques superficiels :

- la couche MZb, correspondant à des argiles de polder et des sables argileux formant le substrat des prairies humides
- la couche MzbD, qui correspond à des dépôts sableux récents constituant le cordon dunaire.

La Couche MZb est appelée « Assise de Dunkerque ». Le terme d'Assise de Dunkerque a été proposé par G. Dubois (1924) pour désigner les dépôts limono-sableux ou argileux marins (« sables à *Cardium* et argiles des polders à *Scrobicularia* »), considérés alors comme postérieurs au III^e siècle après J.C., qui recouvrent la tourbe de surface, et caractérisés par la présence de *Mya arenaria* dans la région de Dunkerque. En fait, cette dernière espèce est d'introduction tardive (XVI-XVII^e siècles) et les dépôts de Dunkerque débutent avec le Subatlantique (environ 2 800 BP) (transgression Dunkerque I). Au Sud des bancs des Pierrettes et de Marck, les dépôts attribués à la phase Dunkerque I n'existent que localement (chenaux au Sud de Fort-Nieulay).

Après l'importante occupation gallo-romaine de la plaine maritime, l'extension maximum de la sédimentation marine est attribuée à la transgression Dunkerque II (IV^e-VII^e siècles après J.C.). En général sablo-limoneux, parfois plus argileux, les dépôts de Dunkerque ont une épaisseur moyenne de 1 à 3 m, pouvant être plus importante dans la zone littorale, restée constamment marine, qui se développe dans la partie est de la feuille correspondant au système estuarien de l'Aa, et au niveau de chenaux qui érodent la tourbe de surface. A partir du IX^e siècle après J.C., la plaine maritime a été progressivement aménagée par l'édification de digues qui délimitent les territoires conquis sur la mer (hemmes, salines, polders). Cette conquête a abouti à la fermeture de la zone estuarienne (Greveninge au Sud de Gravelines avec canalisation de l'Aa au XII^e siècle, polders modernes de Calais et de Gravelines).

La Couche MzbD des Dunes et cordons littoraux sableux récents est constituée de dépôts qui correspondent aux stades d'édification de la barrière côtière depuis les derniers siècles du Moyen Age.

A l'Ouest de Calais, le massif dunaire renforcé de digues est unique et incorpore des éléments plus anciens. A l'Est de Calais, plusieurs cordons sableux peu élevés s'allongent parallèlement avec des sinuosités qui traduisent les fermetures successives confirmées par les endiguements. Le littoral des XV^e-XVI^e siècles correspond au bord septentrional de l'alignement intérieur (dunes de Fort-Vert, de Waldam, du banc à Groseilles). Les cordons médiévaux et postmédiévaux ont livré la faune suivante (Dubois) : *Nassa reticulata*, *Purpura lappilus*, *Buccinum undatum*, *Hydrobia uluae*, *Murex erinaccus*, *Natica*, *Littorina*, *Trochus*, *Scalaria commuais*, *Utriculus*, avec *Cardium edule*, *Macoma balthica*, *Donax vittatus*, *Mactra subtruncata*, *Mytilus edulis*, *Ostea edulis*, *Barnea candida*, *Arca lactea*, *Echinocyanus pussilus*.

En fonction de la dynamique littorale d'accumulation qui rejetait vers l'Est les havres naturels, l'aménagement moderne des ports de Calais et de Gravelines a nécessité le creusement de chenaux artificiels transverses. Les effets de ces aménagements ne sont pas étudiés finement sur le site mais on peut approcher la dynamique sédimentaire sur le site de façon globale (état actuel et tendances, sans pouvoir identifier finement la part naturelle de celle liée aux aménagements, voir partie relative à l'évolution du trait de côte).

La nature des sols est caractéristique des formations marines : sols peu évolués, sableux, calcaires des dunes récentes – Régosols sableux, calciques de dunes littorales.

(source : LEPLAT J., SOMME J. - 1989)

DOCUMENT D'OBJECTIFS - NATURA 2000




Site FR3110039 - Platier d'Oye

Carte n° 4 - Carte pédologique




1. FORMATIONS MARINES

PLAINE MARITIME, BAS CHAMPS PICARDS et BOULONNAIS (pour partie)

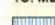




1A. Dunes et cordons littoraux


-  01- Sols peu évolués, sableux, calcaires des dunes récentes
Régosols sableux, calcaires, de dunes littorales
-  02- Sols peu évolués sableux, décarbonatés ou acides, des dunes et cordons littoraux anciens surélevés
Régosols sableux, acides, de dunes littorales
-  03- Sols peu évolués et bruns limono-sableux reposant sur cordons de galmets du Flandrie ou du Pléistocène
Régosols et brunisols sableux, calcaires, sur galets d'alluvions marines

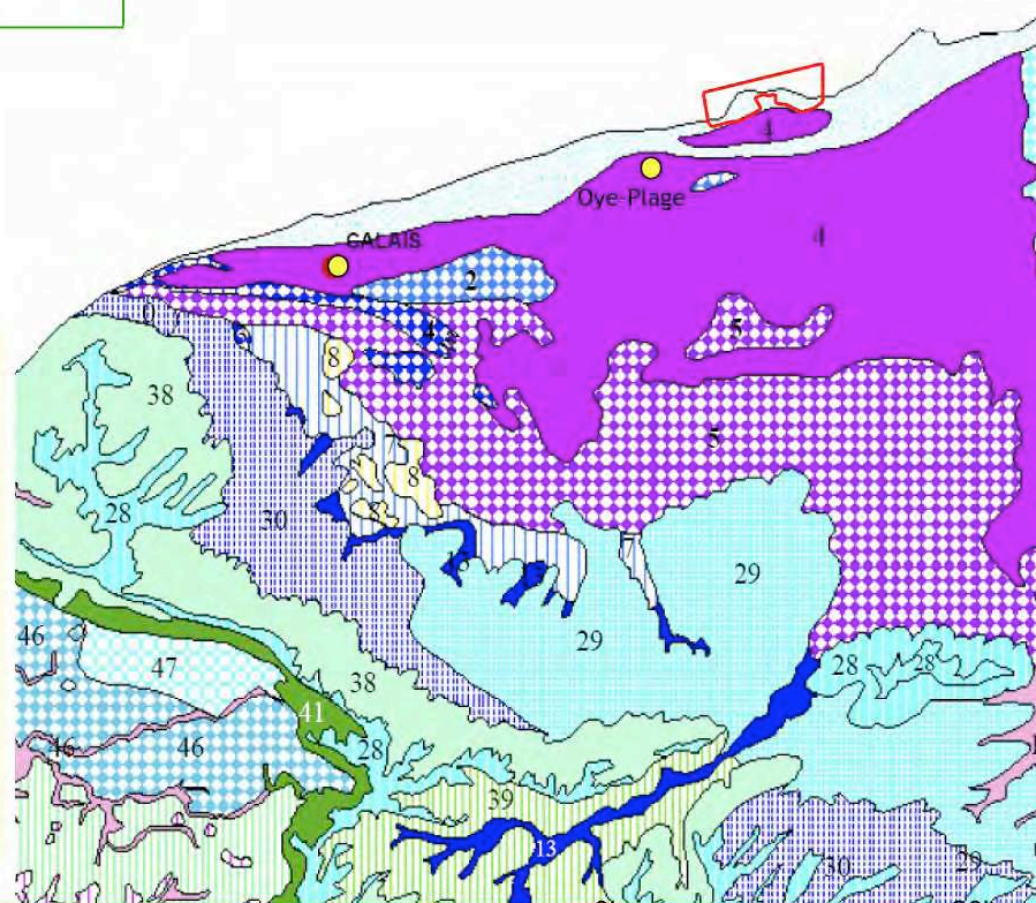
1B. Plaine maritime

-  04- Sols alluviaux calcaires limono-argileux à argilo-limoneux et sable (aval plaine)
Fluvisols et thalassosols, calcaires, rédoxiques d'alluvions marines
-  05- Sols alluviaux calcaires limono-argileux à argilo-limoneux avec intercalation sableuse sur tourbe (amont plaine W)
Régosols sableux, calcaires, de dunes littorales
-  06- Sols alluviaux calcaires limono-argileux à argileux sur sable et tourbe (amont plaine E)
Rédoxosols et thalassosols, tourbeux et tourbescents, calcaires, d'alluvions marines

1C. Marais, Marécages et "Moères"

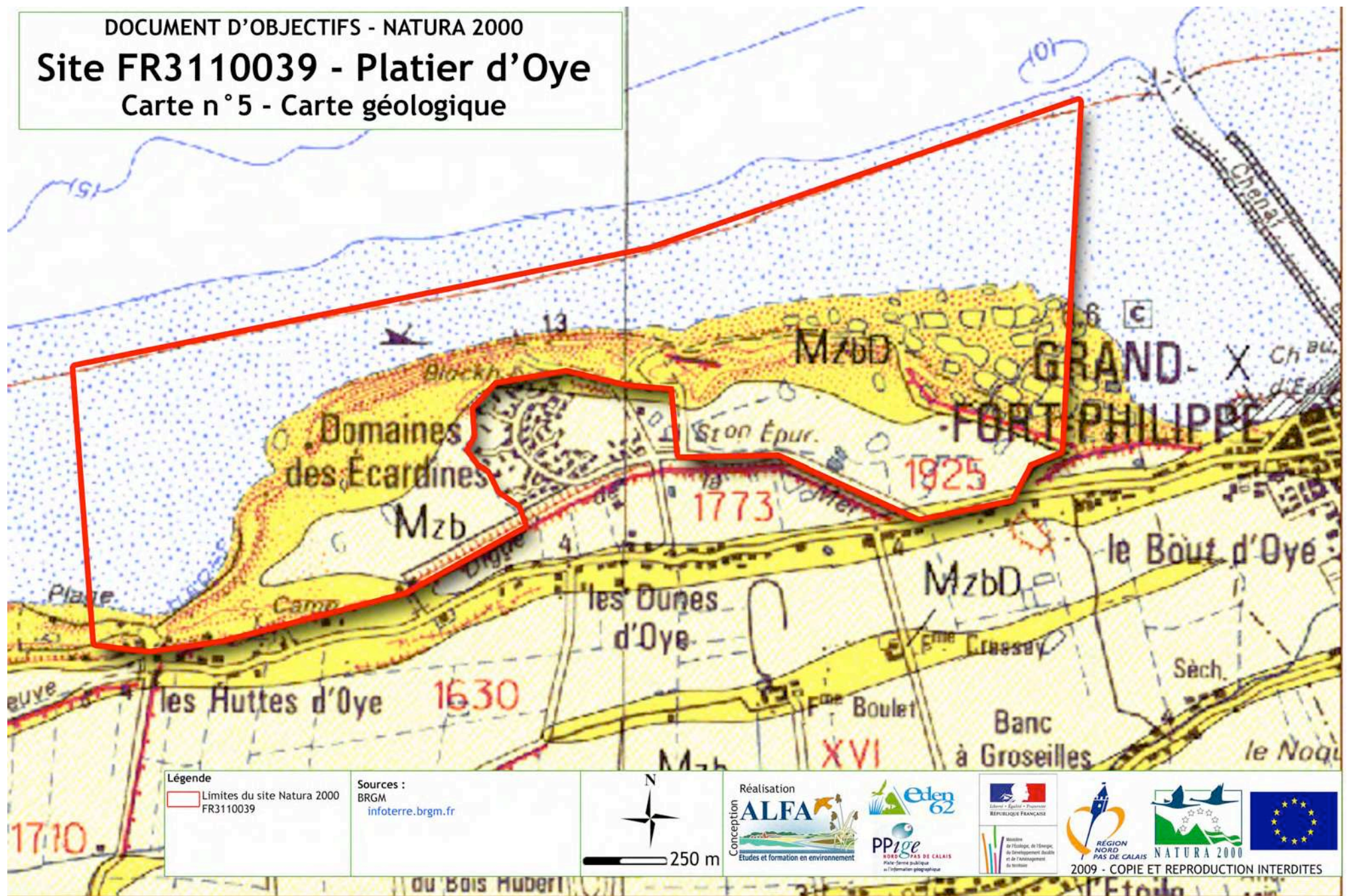
-  07- Sols hydromorphes à tourbes affleurante ou subaffleurante
Rédoxosols et fluvisols rédoxiques, tourbeux, de marais
-  08- Sols hydromorphes à tourbe affleurante et tuf calcaire associé (limon calcaire blanchâtre hydromorphe)
Rédoxosols et fluvisols rédoxiques, organiques, à tuf calcaire de marais
-  09- Sols de marais limono-argileux et argilo-limoneux sur sable ou tourbe des Grandes Moères
Fluvisols rédoxiques et thalassosols calcaires de marais (Grandes Moères)
-  10- Sols de marais limono-argileux et argilo-limoneux sur sable et tourbe des Petites Moères et des marais associés
Fluvisols rédoxiques et thalassosols de marais (Petites Moères)
-  11- Sols alluviaux à sable affleurant des chenaux associés aux Grandes et aux Petites Moères
Fluvisols récents, fluvisols rédoxiques et thalassosols calcaires de chenaux marécageux

 Limite du site Natura2000 "Platier d'Oye"



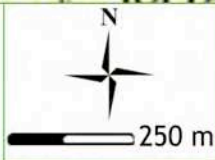
<p>Sources : SIGALE</p>	 <p>5000 m</p>	<p>Réalisation ALFA Conception Etudes et formation en environnement</p>			 <p>Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie</p>	 <p>2009 - COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES</p>		
-----------------------------	--	--	---	---	--	--	---	---

DOCUMENT D'OBJECTIFS - NATURA 2000
Site FR3110039 - Platier d'Oye
 Carte n° 5 - Carte géologique



Légende
 [Red outline symbol] Limites du site Natura 2000
 FR3110039

Sources :
 BRGM
infoterre.brgm.fr



<p>Réalisation ALFA <small>Conception</small> Etudes et formation en environnement</p>	<p>Edeq 62 <small>PPige</small> Nord-Pas de Calais Plate-forme publique de l'information géographique</p>	<p>REPUBLIQUE FRANÇAISE <small>Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie</small></p>	<p>REGION NORD PAS DE CALAIS NATURA 2000</p>	
<p>2009 - COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES</p>				

C. Géomorphologie littorale

Généralités : Zone d'accumulation sous l'effet d'une dérive littorale orientée Ouest-Est

Zone en érosion au droit du lotissement des Escardines

La dynamique géomorphologique est un phénomène très important au niveau du Platier d'Oye. En effet, ce site a évolué sous l'action d'accumulations naturelles de sédiments et la construction de digues pour renforcer cette poldérisation.

Des aménagements expérimentaux ont néanmoins été entrepris, depuis les années 1980, pour ralentir l'érosion du trait de côte au droit du lotissement des Escardines (construit au début des années 1970). Le lotissement étant distant de la plage de seulement 100 m, les risques de submersion marine par franchissement ou par rupture du cordon dunaire pourraient causer des inondations au niveau des habitations. 3 épis de 100 à 120m ont été construits sur l'estran en 1988. Puis en 2000, de nouveaux ouvrages sont installés. Il s'agit d'un épi longitudinal de 300m perpendiculaire au trait de côte, d'un brise-lame de 200m et d'un casier brise-vent. Ces ouvrages obtiennent des résultats jugés dans leur ensemble assez positifs (ralentissement de l'érosion sans toutefois la stopper complètement). Cependant, ceux-ci ne se font pas suffisamment ressentir au droit du lotissement, qui connaît une érosion chronique : le document « Plan Littoral d'Actions pour la Gestion de l'Erosion » (PLAGE, 2003 – voir pages ci-après), de l'ENR, indique un **recul du trait de côte** au niveau du Platier de **90 cm par an**. Il est noté que les dunes risquent à court terme de ne plus jouer leur rôle de « mur » face à une éventuelle montée du niveau marin.

De nouvelles préconisations sont émises en 2005 suite à l'état des lieux du cordon dunaire : réparation de l'ouvrage de 300 mètres, réalisation de 8 nouveaux casiers brise-vent, entre l'épi de 300 mètres et le lotissement, protégés par des peignes hydrauliques, lutte contre les siffle-vent, par pose de ganivelles ou de fascines, gestion de la circulation du public arrivant du secteur Est, par un aménagement ad hoc (couloirs de ganivelles, « passerelle » en plancher amovible), Il a été ajouté un dernier volet, qui doit aboutir à la destruction et l'exportation des ouvrages militaires de la dernière guerre, au nombre de 3. Non réalisé en 2009.

Projection :

L'élévation du niveau des mers est principalement due à la fonte des glaces et à la dilatation thermique. Elle provoque un recul de la ligne de rivage, la mer envahissant progressivement les terres. Une élévation du niveau moyen des mers de 1 cm correspondrait à un recul d'un mètre mais elle n'implique ni les mêmes hausses sur l'ensemble du littoral ni la même évolution des hauteurs d'eau des basses et pleines mers.

Selon les différents scénarii d'évolution des concentrations en gaz à effet de serre et en aérosols, le niveau moyen de la mer pourrait augmenter de 9 à 88 cm entre 1990 et 2100, avec une valeur moyenne pondérée de 47 cm (source : troisième rapport du GIEC). Cette augmentation ne serait pas uniforme sur l'ensemble des régions et serait plus marquée dans l'hémisphère nord que dans l'hémisphère sud.

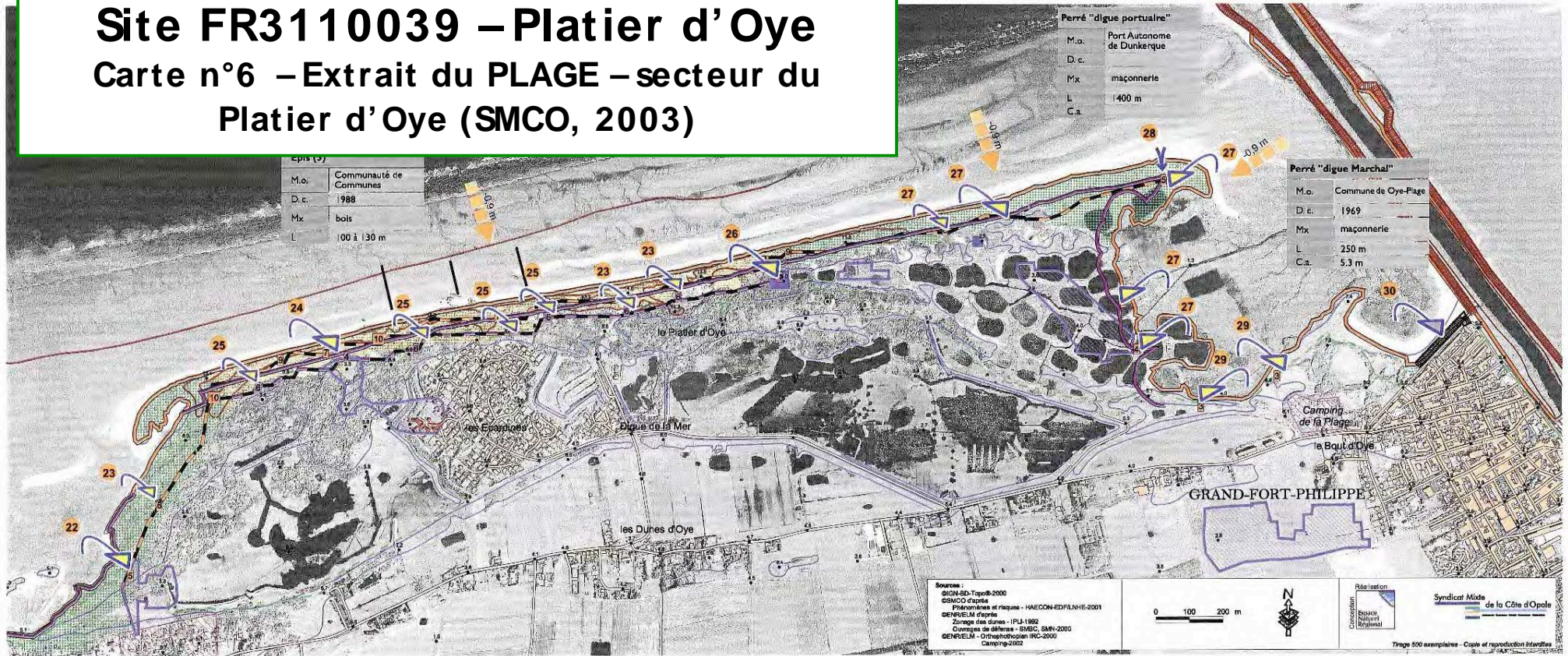
L'augmentation probable de l'intensité et de la fréquence des événements météorologiques extrêmes aurait, en outre, des effets sur l'amplitude et la propagation de la houle, sur la fréquence et l'amplitude des surcôtes ainsi que sur l'intensité et la direction des courants. Au final, cela provoquerait une accentuation de l'érosion des plages et des falaises et une extension des submersions marines.

(sources : E. Beausir, 2007)

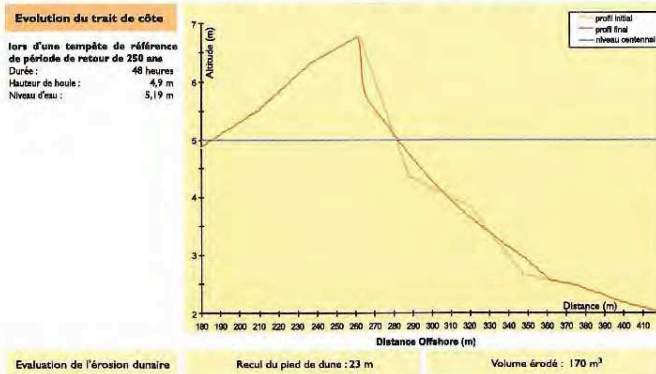
L'élévation du niveau des mers constitue un facteur d'influence à intégrer dans le présent cadre.

Site FR3110039 – Platier d'Oye

Carte n°6 – Extrait du PLAGE – secteur du Platier d'Oye (SMCO, 2003)



• Evaluation des impacts de tempêtes de référence



		Secteurs								
		22	23	24	25	26	27	28	29	30
Rupture des dunes	CT							●		
	MT							●		
	LT							●		
Franchissement des dunes	CT	●	●	●	●	●	●	●	●	●
	MT	●	●	●	●	●	●	●	●	●
	LT	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Franchissement de perrés										●
Volumés de submersion (m³)		10000	ng	6000	ng	6000	6000	6000	30000	8000
lors d'une tempête de référence		durée : 24 heures - hauteur de houle centennale : 5,5 m - niveau d'eau centennial : 4,8 m								

• Points de repères hydrodynamiques

Conditions au large du site, lors de tempêtes passées et théoriques(*)

	Tempêtes provenant de la Mer du Nord			Tempêtes provenant de l'Atlantique		
	Novembre 91	Février 93	Théorique	Octobre 87	Janvier 90	Théorique
Coefficient de marées	80	83	120	24	64	120
Niveau extrême (m IGN69)	3,6 m	4,7 m	4,3 m	2,3 m	3,7 m	4,0 m
Houles extrêmes	3,0 m	3,0 m	3,7 m	1,2 m	0,9 m	0,9 m

(*) Données issues des modèles numériques TELEMAG-2D, TOMAWAC d'EDFILNHE

Conditions de marées au large du site (*)

	Marée de vive-eau moyenne (coef. 95)		Marée de morte-eau moyenne (coef. 45)	
	Pleine Mer (m IGN69)	3,8 m		2,4 m
Basse Mer (m IGN69)	-2,3 m		-1,1 m	

(*) Données calculées à partir des résultats du modèle numérique TELEMAG-2D d'EDFILNHE

Légende (carte page précédente) :

Fond de Carte

Altimétrie (m IGN69)

- 0
- 2.5
- 5
- 7.5
- 10
- 15
- 20
- 30
- 40
- 50
- 60

Trait de cote

- Trait de côte géomorphologique
- Dune
- Falaise
- Falaise crétacée
- Falaise pléistocène
- Falaise jurassique
- Ouvrage de défense
- Brise-lame
- Epi
- Digue portuaire
- Perré
- Enrochement

Profil topographique

Limites

- Unité de gestion
- Commune
- Intercommunalité membre du SMCO

Occupation du sol

- Urbanisation
- Zone industrielle et/ou commerciale
- Zone portuaire
- Terrain de camping
- Bâtiment
- Vestige militaire
- Voie ferrée
- Voirie
- Chemin littoral
- Plan d'eau, canal, cours d'eau
- Dune
- Forêt
- Culture, prairie
- Prairie humide
- Schorre

Contraintes

- Protection foncière
 - Forêt domaniale, terrain du CELRL
- Qualité écologique inventorié Natura 2000, ZNIEFF, ZICO
- Protection réglementaire
 - loi littoral L.146-6, site classé, réserve naturelle, arrêté de biotope, réserve biologique domaniale, zone de protection spéciale (ZPS)

Tableau: Evaluation des impacts de tempêtes de référence

Période de temps

- CT Court terme
- MT Moyen terme
- LT Long terme

Volume de submersion

- nq Négligeable
- Aucune donnée

Evolution du trait de côte (m)

- < 0
- 0 - 0.1
- 0.1 - 0.5
- 0.5 - 1.5
- > 1.5

0.4 m Recul de falaise de 0,4 m.
0.4 m Recul de dune de 0,4 m/a

Tableau: Fiches ouvrages

- M.o. Maître d'ouvrage
- D.c. Date de construction
- Mx Matériaux
- C.a. Côte d'arase
- L Longueur

Point de mesure hydrodynamique

Risque de perte de territoire

Risque de disparition de biens

- Faible
- Moyen
- Fort

Risque pour la sécurité du public

- Risque probable

Phénomènes

Diagnostic local du territoire

Trait de côte

- Trait de côte actuel
- Trait de côte à 50 ans

Stabilité du cordon dunaire

- Stable
- Mobile

Sommet de dune et hauteur minimale (m)

- Actuel
- A 50 ans

Zone de submersion marine temporaire

Risques

Biens menacés

- Bâtiment
- Vestige militaire
- Chemin littoral
- Voirie
- Bâtiment susceptible d'être menacé par le contournement d'ouvrage

Franchissement de perré

- Fort
- Moyen
- Faible

Franchissement du cordon dunaire

- Fort
- Moyen
- Faible

Rupture du cordon dunaire

- Phénomène probable

Risque de submersion marine temporaire

- Faible
- Moyen
- Fort

Tableau: Phénomènes et Risques

Phénomène non quantifié		Risque non quantifié	
nq	Non quantifié	nq	Non quantifié
Phénomène non probable		Risque non probable	
n	Phénomène nul	n	Risque nul
s	Trait de côte stable		
p	Trait de côte en progression		
Phénomène probable		Risque probable	
obs	Phénomène observé	obs	Risque observé
f	Phénomène faible	oui	Risque existant
m	Phénomène moyen	f	Risque faible
F	Phénomène fort	m	Risque moyen
		F	Risque fort

Evolution du trait de côte

Risque pour la sécurité du public improbable à court et long termes

Risque pour les biens bâtis improbable ou très faible à court et long termes

Entre 1975 et 1995, le trait de côte a reculé d'environ 20 m au centre du Platier d'Oye. Ce secteur a fait l'objet de 2 phases d'aménagement : en 1938, mise en place de 3 épis semi-perméables et en 2000, mise en place d'un autre épi semi-perméable, de brise-lames de haut de plage et de casiers en pieux de bois. L'impact de ces solutions de gestion sur l'évolution n'est actuellement pas connu.

Aux extrémités ouest et est, une tendance à l'engraissement et à la stabilité est observée mais actuellement non quantifiée.

En considérant l'évolution la plus défavorable (stabilité de l'extrémité ouest du Platier d'Oye, recul au centre et à l'est identique au passé), environ 45 m de dunes pourraient disparaître à échéance de 50 ans, ce qui ne devrait pas altérer la qualité écologique générale de cette réserve naturelle. Par ailleurs, aucun bien bâti ne serait affecté par ce recul.

Rupture du cordon dunaire

Risque de submersion marine temporaire probable court et long termes

Sur la majorité de ce tronçon, les dunes sont actuellement suffisamment larges pour éviter leur rupture lors des violentes tempêtes (largeur de référence supérieure à 25 m). Seul un secteur à l'extrémité est du Platier d'Oye est susceptible de rompre lors de violentes tempêtes. Dans le cas d'une tempête comparable à la tempête de référence, cette submersion marine temporaire devrait affecter une zone naturelle essentiellement composée de mares ce qui ne devrait pas affecter la qualité écologique du secteur.

A échéance de 50 ans, les possibilités de rupture et les risques devraient demeurer identiques aux actuels (au centre du Platier d'Oye, la mobilité de la dune devrait permettre de conserver la largeur malgré le recul du trait de côte ; à l'extrémité ouest, le trait de côte étant stable, la largeur devrait être identique ; à l'extrémité est, en considérant le cas de recul le plus défavorable malgré une diminution progressive de la largeur des dunes, la largeur de référence devrait demeurer supérieure à 25 m).

Franchissement du cordon dunaire

Risque de submersion marine temporaire moyen à court et long termes

Actuellement, la majorité des sommets de dune se situe à moins de 3 m au-dessus du niveau d'eau centennal, ce qui rend possible leur franchissement lors de violentes tempêtes. Dans le cas d'une tempête comparable à la tempête de référence, 4 sites pourraient être affectés par une submersion marine temporaire :

- 3 sites à l'ouest et à l'est du Platier d'Oye dont les zones d'extension concernent des secteurs naturels, ce qui pourrait entraîner une modification de leur écologie ;
- 1 site au niveau du lotissement des Ecardines, inondant temporairement une partie du lotissement (8 habitations et une partie de voirie).

A échéance de 50 ans, au centre du Platier d'Oye, la mobilité des dunes devrait s'accompagner d'un abaissement des sommets et ainsi créer de nouvelles zones franchissables. Les volumes de franchissement estimés sur ces secteurs sont cependant négligeables. A cette échéance de temps, les risques de submersion marine devraient donc être comparables aux actuels.

Abaissement de plage

Risque de perte de plage touristique à évaluer

Aucune étude ne permet actuellement d'évaluer les tendances d'évolution future du niveau de la plage au droit du perré de Grand-Fort-Philippe.

Viellissement des ouvrages de défense

Risque de détérioration des ouvrages de défense à évaluer

L'absence d'information concernant la stabilité actuelle de ces ouvrages, leur entretien passé et l'évolution de l'estran ne permet pas d'évaluer précisément les risques de détérioration à court et long termes.

Franchissement de perré

Risque de submersion marine temporaire improbable ou très faible à court et long termes

Le perré au droit du village de Grand-Fort-Philippe se situe à environ 0,5 m au-dessus du niveau d'eau centennal et est donc susceptible d'être franchi lors de violentes tempêtes. Dans l'hypothèse de la tempête de référence, les volumes d'eau franchissant le perré devraient affecter une très faible zone à proximité du perré mais n'affecter aucun bien bâti (à noter la situation particulièrement abritée des houles de ce secteur).

La philosophie du Conservatoire en matière de défense contre la mer est de considérer les fluctuations de la côte comme un phénomène naturel et il a donc décidé **d'accepter les mouvements du trait de côte affectant ses propriétés** même lorsqu'ils conduisent à un recul du rivage.

Dans la perspective de l'élévation du niveau marin, il anticipe la modification des milieux situés en zones susceptibles d'être régulièrement submergées et envisage **d'accompagner cette évolution plutôt que de tenter de la freiner**. Mais le Conservatoire s'attache à **ne pas contribuer à renforcer cette érosion par l'action de l'homme** (ex : cela peut se traduire par une **stabilisation possible des dunes** de première ligne).

Les seuls cas où l'Etablissement peut être amené, exceptionnellement, à participer à des travaux de défense contre la mer sont liés aux zones historiquement endiguées, dont le maintien de la qualité écologique ou paysagère peut justifier qu'elles le demeurent ou dans le cas où les propriétés du Conservatoire constituent la seule protection contre l'inondation d'installations humaines importantes situées en arrière.

D. Hydrographie-Hydrologie-Salinité-Bathymétrie

1. Hydrologie

Des mesures du niveau des mares (niveau limnométrique mesuré sur P4, P5, P7, P14, P15 et le chenal d'entrée de mer près de P15) et du niveau de la nappe phréatique (niveau piézométrique – 5 points à l'ouest au niveau des zones hygrophiles au sein de la dune à fourrés, dans plusieurs pannes et une à l'est), sont effectuées régulièrement par EDEN62 (4 fois par mois pour les mares, 2 fois par mois pour la nappe). Une écluse située à l'est permet d'effectuer une entrée d'eau de mer quand les marées sont de fort coefficient et lorsque les conditions éoliennes sont particulières (vent fort de nord, nord-est). Ces entrées d'eau sont effectuées généralement entre septembre et décembre, et permettent un apport d'eau de mer dans la prairie humide est. Cela induit une augmentation du niveau d'eau, et un apport en ressources alimentaires pour de nombreux oiseaux d'eau.

Qualité des eaux de baignade (2008) : Bonne.

Risque de submersion marine (voir page précédente).

2. Hydrographie

Le Platier d'oye est situé dans le bassin versant de l'Aa-Yser et dans le périmètre du SAGE du Delta de l'Aa.

L'eau est présente sous forme de plans d'eau, de mares plus ou moins temporaires et de quelques pannes.

- 5 plans d'eau/ mares à l'ouest
- 40 plans d'eau/ mares à l'est
- plusieurs fossés reliant les plans d'eau ou permettant de limiter l'accès
- un chenal d'arrivée d'eau marine
- 1 fleuve à proximité (Aa).

Les plans d'eau sont alimentés par l'eau météorique d'une part mais essentiellement par la nappe aquifère (nappe des wateringues, proche de la surface et plus ou moins saumâtre, voir coupe stratigraphique ci-après). Les variations des niveaux de la nappe constituent un facteur important à prendre en considération pour la mise en place du Document d'Objectifs (même s'il paraît utopique de pouvoir réellement jouer sur ce dernier), et plus particulièrement pour la partie ouest. Cette nappe est essentiellement alimentée par les eaux de pluies. Les niveaux varient en fonction de la saison. Les pluies efficaces pour le rechargement de cette nappe sont celles tombant entre octobre et mars. Par ailleurs, d'après une étude de modélisation (SAFEGE, 2004), le décalage entre les pics de précipitations et les pics piézométriques est de l'ordre de 3 mois.

Les plans d'eau de l'est sont également pour partie alimentés par la mer : un dispositif régulant les entrées et sorties d'eau marine peut être ouvert en fonction des objectifs du gestionnaire.

Les anciennes mares de chasse (zone des huttes) sont également alimentées par l'eau de mer, de façon plus ou moins importante selon leur éloignement par rapport à la mer. Elles sont également alimentées par l'eau météorique

La partie marine s'inscrit dans l'écosystème "Mer du Nord".

La ZPS est composée de plusieurs zones humides où se développent une faune et une flore riches et diversifiées.

Ces zones sont de plusieurs types :

- mares et/ ou pannes humides d'eau douce d'arrière dune.
- mares d'eau douce créées par les trous de bombes.
- mares des prairies humides creusées en 1986 et 87.
- mares des anciennes huttes de chasse à l'Est.

Ces milieux sont alimentés en eau par les précipitations et la nappe phréatique sauf les plans d'eau de l'est et les mares de la zones des huttes.

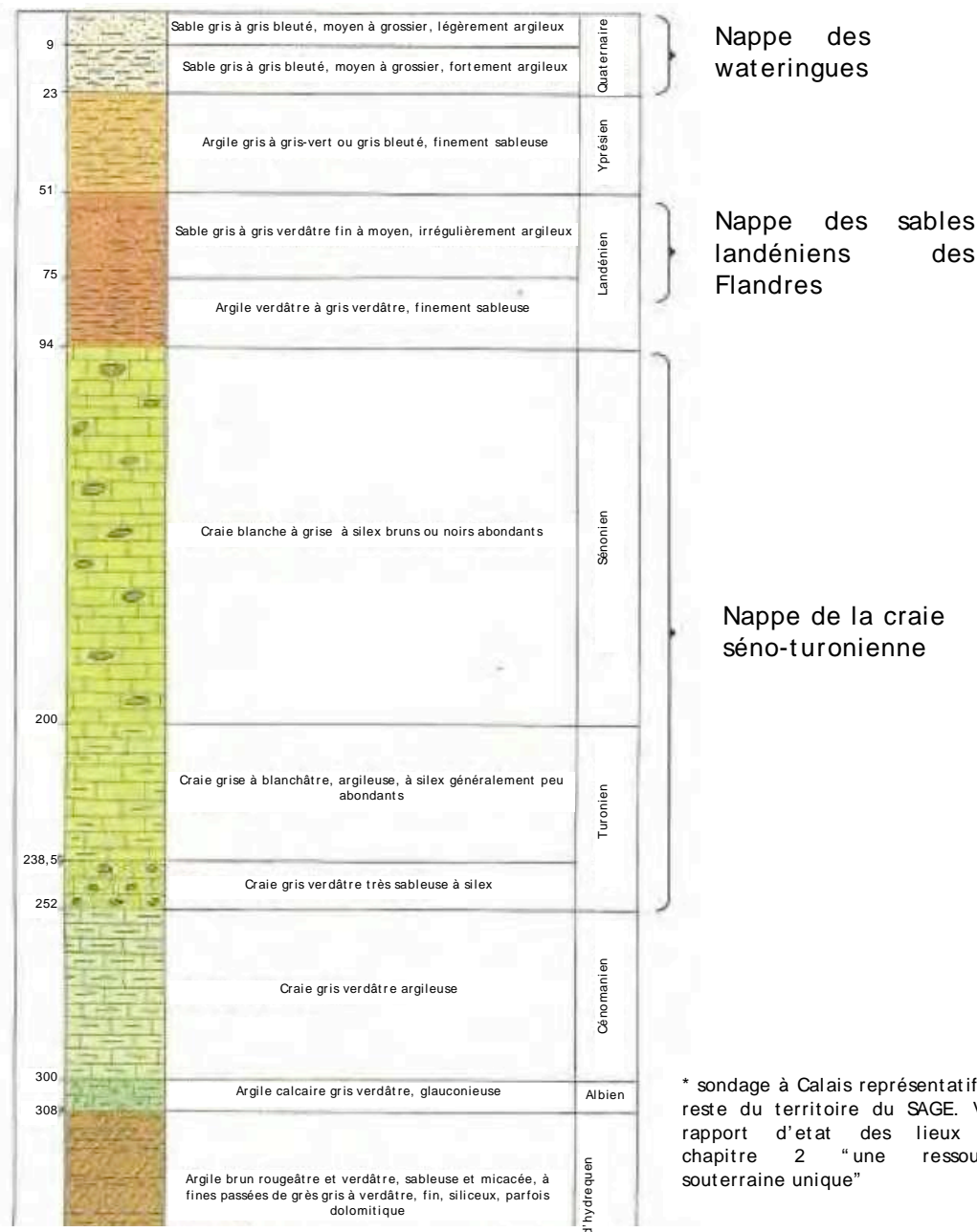
Les mares de la zone des huttes et quelques mares du polder est (P15, P16, P17) sont alimentées également par l'arrivée d'eau de mer au niveau de la jetée de Grand-Fort-Philippe, à l'Est de la réserve via l'écluse.

Lors des périodes où les niveaux sont les plus bas (mi-août, début septembre), les mares du polder ouest ne sont plus assez alimentées par la nappe phréatique et les précipitations (assèchement des mares). Les fortes profondeurs de creusement des mares du polder est (jusqu'à 4,5m) leur évitent de connaître des périodes d'assèchement.

A l'est, il est probable, que sans arrivée d'eau de mer au moins une fois par an, le caractère halin aille en diminuant au fil des années.

La répartition de l'eau lors de l'ouverture de l'écluse à l'est, se fait en se propageant d'une mare à l'autre, par débordement. Néanmoins, à l'est, un effet de diffusion est également constaté avec des mares de ce polder assez éloignées des mares alimentées par l'écluse.

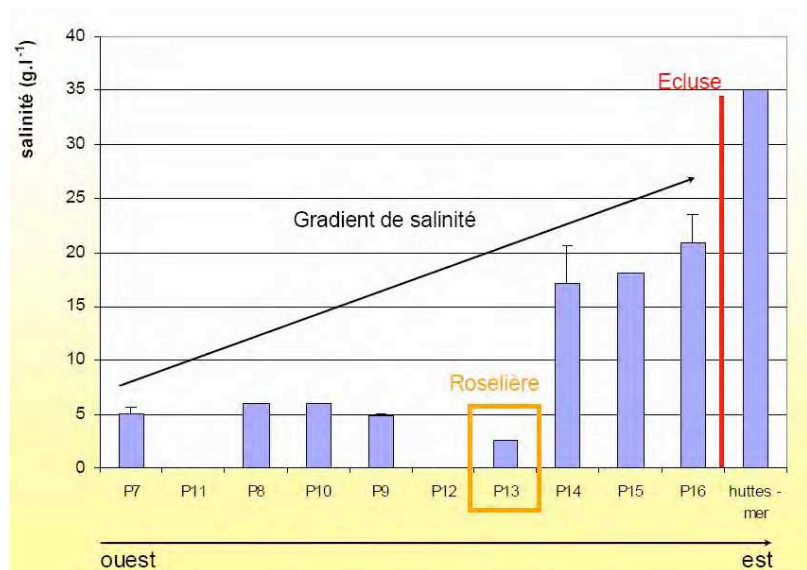
Grappe n°1 : coupe stratigraphique jusqu'à 350 m de profondeur* (BRGM)



* sondage à Calais représentatif du reste du territoire du SAGE. Voir rapport d'état des lieux au chapitre 2 "une ressource souterraine unique"

3. Salinité

Il existe un gradient de salinité croissant d'Ouest en Est, dans les mares du polder est. Ainsi, la mare P7 (la plus à l'ouest de ce secteur) a un taux de sel proche de l'eau douce, tandis que P16, mare en contact direct avec l'écluse, a un taux de sel proche de celui de la mer (FLANDRES-ANALYSES, 1997). Des analyses de l'eau des mares ont été effectuées en 1997 et en 2003, et peuvent, pour la partie est, se synthétiser comme suit :



Mare est : salinité comprise entre 5 et 35 g/l
Mare ouest : eau douce

Graphe n° 2 : évolution du gradient de salinité des mares de la partie Est, d'Ouest en Est (issue Plan de gestion de la Réserve Naturelle Nationale du Platier d'Oye - 2007-2016 – EDEN62)

On note en effet la forte montée de la salinité sur les plans d'eau proches de l'écluse (P14 à P16), alors que ceux plus éloignés P7 à P10 et non directement connectés à P15 ou au chenal, ont une salinité moindre. A signaler également la plus faible salinité sur P13, où se développe une roselière. Ce dernier n'est en effet pas directement connecté à P14 en dehors des périodes de niveaux d'eau très haut dus à de fortes précipitations.

4. Bathymétrie

La bathymétrie des mares de la partie est a été étudiée en 2008 (cabinet Herbaut).

Cette étude montre, qu'au moment des relevés (début août 2008), ces plans d'eau ont une profondeur moyenne de l'ordre de 3 m. La mare la plus profonde est P15 avec 4,97 m de profondeur par endroits et la mare la moins profonde est P11 avec une profondeur maximale de 0,45 m.

En 1998, Stopin F. a montré que certaines pentes pouvaient atteindre des déclivités de l'ordre de 80%

E. Topographie

Relief typique de polder, avec des points plus hauts : cordons dunaires jusqu'à 19,2m de haut (par rapport au niveau 0 de la mer) au niveau du quartier des Escardines, permettant une protection vis-à-vis de la mer, les cordons dunaires s'abaissent ensuite progressivement vers la plage du Casino à l'ouest et la plage de Grand Fort Philippe à l'est.

Plage du Casino : Cordon dunaire d'une hauteur maximale de 6,9 m (par rapport au niveau de la mer)

Topographie assez marquée entre les cordons dunaires et les prés salés (3,5 m de différence)

Partie Ouest : topographie marquée entre la partie des plans d'eau/ prairies et la zone de fourrés dunaires (5,2 m de différence).

Partie Est : topographie peu marquée entre les prairies des différents plans d'eau (1,5m de différence). Topographie un peu plus marquée entre ces prairies et les fourrés dunaires plus au Nord (4,1 m de différence) directement en contact avec le cordon dunaire longeant la plage.

Zone des anciennes huttes de chasse : Relief peu marqué

La digue TAAF présente une hauteur moyenne de 6,1 m par rapport au niveau de la mer.

Méthodologie :

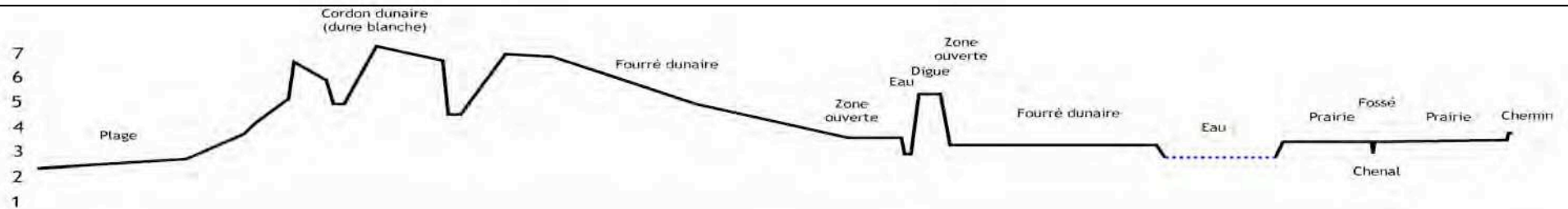
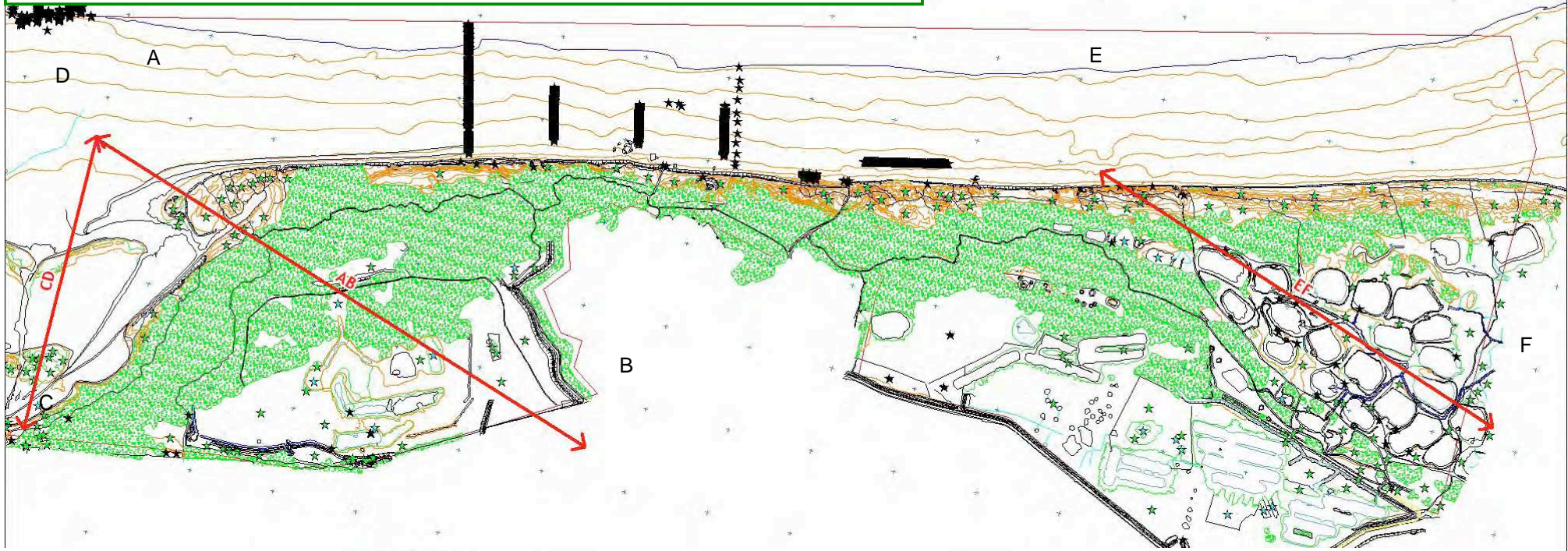
En 2008, la topographie de l'ensemble de la ZPS (partie terrestre) a été réalisée par le Cabinet Herbaut.

La couverture photographique a été réalisée au 1/6000ème. Les clichés ont été réalisés avec une caméra analogique de focale 152mm. La hauteur de vol théorique a été de 910 mètres, ce qui a permis une exploitation des clichés avec une précision altimétrique (écart type) de l'ordre de 15cm sur les points parfaitement observables. L'écart type en planimétrie sera de l'ordre de 12 cm.

Un complément de lever terrestre au GPS a été nécessaire pour cerner la géométrie des berges et des fonds de plans d'eau (impossible par restitution photogrammétrique). Une édition de cette zone au 1/1000ème a été réalisée afin de permettre une meilleure lisibilité de la topographie des plans d'eau (contours + berges + fonds).

Site FR3110039 – Platier d'Oye

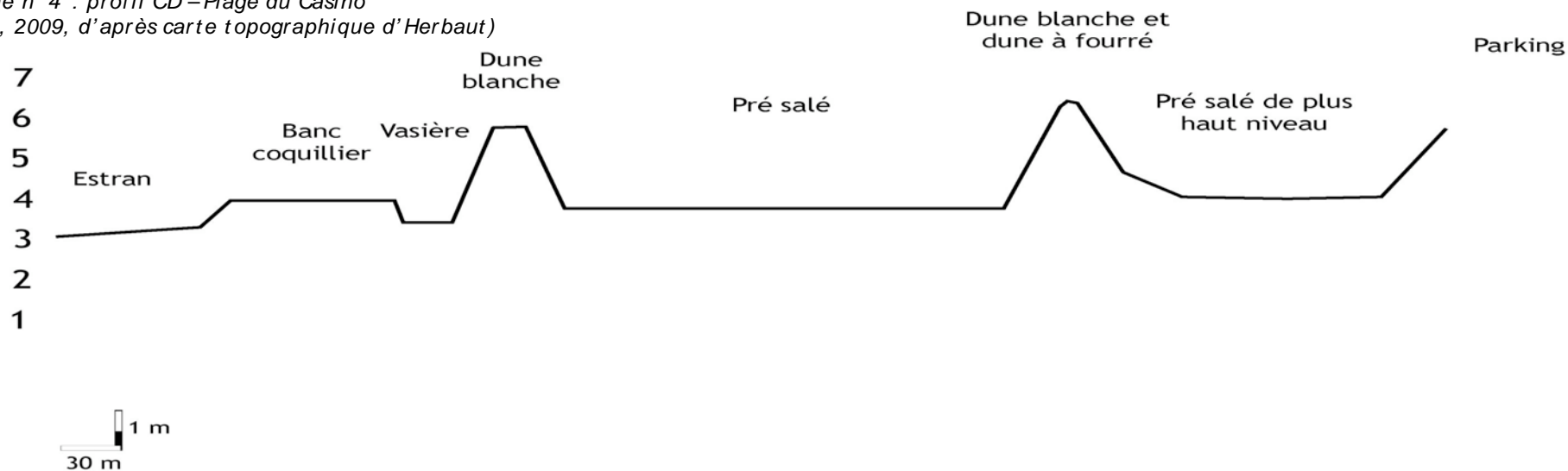
Carte n°7 – Carte topographique (Herbaut, 2008)



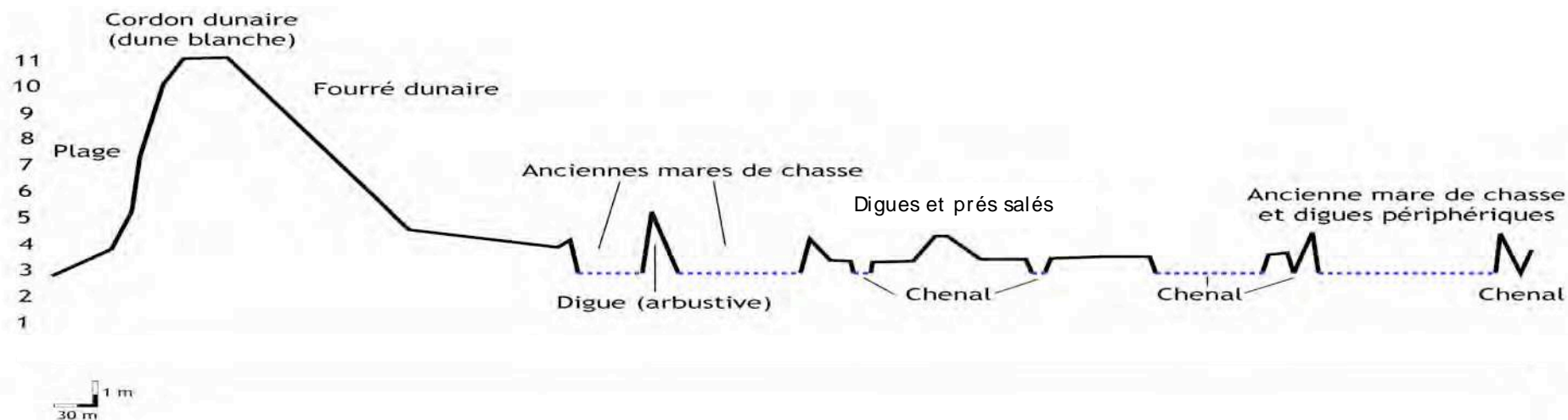
Graphe n° 3 : profil AB – Partie ouest
(ALFA, 2009, d'après carte topographique d'Herbaut)

Plage du Casino
1 m
30 m

Grphe n° 4 : profil CD – Plage du Casino
(ALFA, 2009, d'après carte topographique d'Herbaut)



Grphe n° 5 : profil EF – Zone de huttes
(ALFA, 2009, d'après carte topographique d'Herbaut)



Ces profils seront exploités dans le chapitre relatif aux mesures.

III. ASPECTS HISTORIQUES – EVOLUTION DES MILIEUX NATURELS

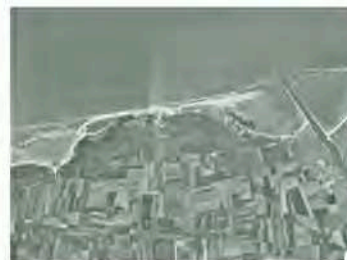
Les photographies aériennes ci-contre, fournies par EDEN62, ont fait l'objet d'une photo-interprétation. Les principales évolutions sont indiquées au regard des photographies. A noter que ces informations sont ponctuelles, une observation réalisée à l'une de ces années signifie que l'évolution s'est réalisée depuis la dernière année où une photographie est disponible et ne correspond pas à l'année où l'évolution a débuté (ex : les mares de chasse observables en 1971 ont été creusées entre 1949 et 1971 et non en 1971...).

Parmi les éléments marquants, citons l'atterrissement de la plage du Casino et celle de Grand-Fort-Philippe avec développement de végétations de prés salés, le creusement de mares de chasse sur l'estran stabilisé de la plage de Grand Fort-Philippe, le creusement des plans d'eau à vocation écologique dans les prairies Est et Ouest, l'embroussaillage important des cordons dunaires et le développement d'un nouveau banc coquillier sur la plage du Casino ;



1949

Plage du Casino : estran sableux non végétalisé
Partie Ouest : zone sableuse avec fourrés dunaires et végétations prairiales étendues - très peu de fourrés
Partie Est : végétations prairiales très peu de fourrés
Grand-Fort-Philippe : Vaste zone marine avec estran sableux étendu



1971

Plage du Casino : début de développement des végétations de vasières, bancs sableux se forment en front de mer
Partie Ouest : zone sableuse colonisée par la végétation
Escardines : début des travaux de construction du lotissement
Partie Est : Prairie sur sable
Creusement des premières mares de chasse - début de l'activité chasse sur ce secteur

Plage du Casino : développement des végétations de vasières, le fer à cheval apparaît (banc sableux), développement de dunes embryonnaires
Partie Ouest : Plans d'eau creusés
Escardines : création d'une digue entre la zone naturelle et le lotissement pour l'intégrer
Partie Est : Creusement des plans d'eau achevés - développement des fourrés dunaires
Nouvelles mares de chasse
Plage de Grand-Fort-Philippe : végétalisation progressive

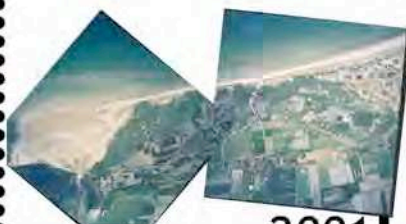


1991

Plage du Casino : développement des végétations de vasières, bancs sableux en front de mer
Partie Ouest : zone sableuse colonisée par la végétation
Escardines : construction arrêtée en 1973
Partie Est : Prairie sur sable, premiers plan d'eau
Poursuite du creusement des mares de chasse
Fermeture progressive de la plage de Grand-Fort-Philippe (accumulation de sable)

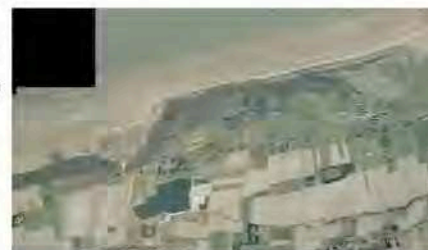


1976



2001

Plage du Casino : poursuite de l'extension du fer à cheval et des dunes embryonnaires qui se stabilisent (dunes blanches en formation), bancs sableux plus développés en front de mer
Partie Ouest : prairies autour des plans d'eau
Escardines : végétalisation de la digue
Partie Est : poursuite de l'extension des fourrés dunaires
Nouvelles mares de chasse depuis 1991 (limite de site)



2006

Plage du Casino : développement de végétation entre le nouveau cordon dunaire et la partie terrestre
Partie Est : développement des prairies et des fourrés dunaires, notamment en arrière du cordon bordier devant les mares de chasse
Mares de chasse : 2004/2005 est la dernière saison de chasse sur la ZPS

Graphe n° 6 : frise d'évolution des milieux naturels sur la ZPS

PARTIE II : ETAT DES LIEUX DU PATRIMOINE NATUREL



I. LES ESPECES D'OISEAUX DU SITE FR3110039

A. Bilan sur les espèces d'oiseaux

• Données générales et principales tendances

Plus de 250 espèces d'oiseaux sont connues sur le site (sources : plan de gestion 2007-2016).

Suite à l'étude de 2008 (ALFA), on peut dresser le bilan suivant concernant les espèces les plus représentées (hors passereaux) :

Espèces	Nombre de couples nicheurs certains**
Grèbe castagneux	1
Canard souchet	7-8
Canard colvert	10-12 (7-22*)
Fuligule morillon	5-6 (11-13*)
Bernache du Canada	5 (9*)
Cygne tuberculé	1 échec (2*)
Tadorne de Belon	5-6 (7)*
Busard des roseaux	1
Foulque macroule	5 (3-6*)
Gallinule poule-d'eau	>3
Huîtrier pie	1-3
Avocette élégante	30-35 (jusqu'à 60 nicheurs possibles)
Gravelot à collier interrompu	4-5 (+3 hors site)
Petit Gravelot	1 (+ 2 probables)
Grand Gravelot	3 (+3-4 hors site)
Vanneau huppé	3 certains, (+ jusqu'à 16 probables) (8-18 probables à certains*)
Chevalier gambette	1-4
Goéland marin	1
Mouette mélanocéphale	1 (succès), 11 (échec)
Mouette rieuse	400-500 (500-600*)

En nidification

Tableau n° 1 : bilan des principales espèces nicheuses et effectifs associés (sources : ALFA, 2008)

Espèces	Ordre de grandeur des effectifs observés
Vanneau huppé	1000
Canard colvert	1000
Sarcelle d'hiver	700
Canard siffleur	400 à 500
Pluvier doré	350
Fuligule milouin	Plusieurs dizaines
Fuligule morillon	Plusieurs dizaines
Aigrette garzette	30
Goéland argenté	200 à 400
Goéland brun	Plusieurs dizaines
Goéland cendré	50
Goéland marin	Plusieurs dizaines
Mouette rieuse	100

En hivernage

Tableau n° 2 : bilan des principales espèces hivernantes et effectifs associés (source : ALFA, 2008)

Espèces	Ordre de grandeur des effectifs observés
Canard colvert	Plusieurs centaines voire jusqu'à 1000
Canard souchet	100
Canard pilet	100
Sarcelle d'hiver	500
Canard siffleur	500
Vanneau huppé	1500
Bécassine des marais	100
Pluvier doré	100
Avocette élégante	200
Chevalier gambette	50
Chevalier aboyeur	30
Chevalier guignette	30
Goéland argenté	700
Goéland cendré	100
Goéland brun	Plusieurs dizaines
Goéland marin	Plusieurs dizaines
Mouette mélanocéphale	Plusieurs dizaines
Sterne caugek	Plusieurs dizaines

En stationnement migratoire

Tableau n° 3 : bilan des principales espèces en stationnement migratoire et effectifs associés (Source : ALFA, 2008)

DOCUMENT D'OBJECTIFS – NATURA 2000
Site FR3110039 – Platier d'Oye
Carte n°8 – Parcours emprunté dans le cadre de l'étude générale de l'avifaune

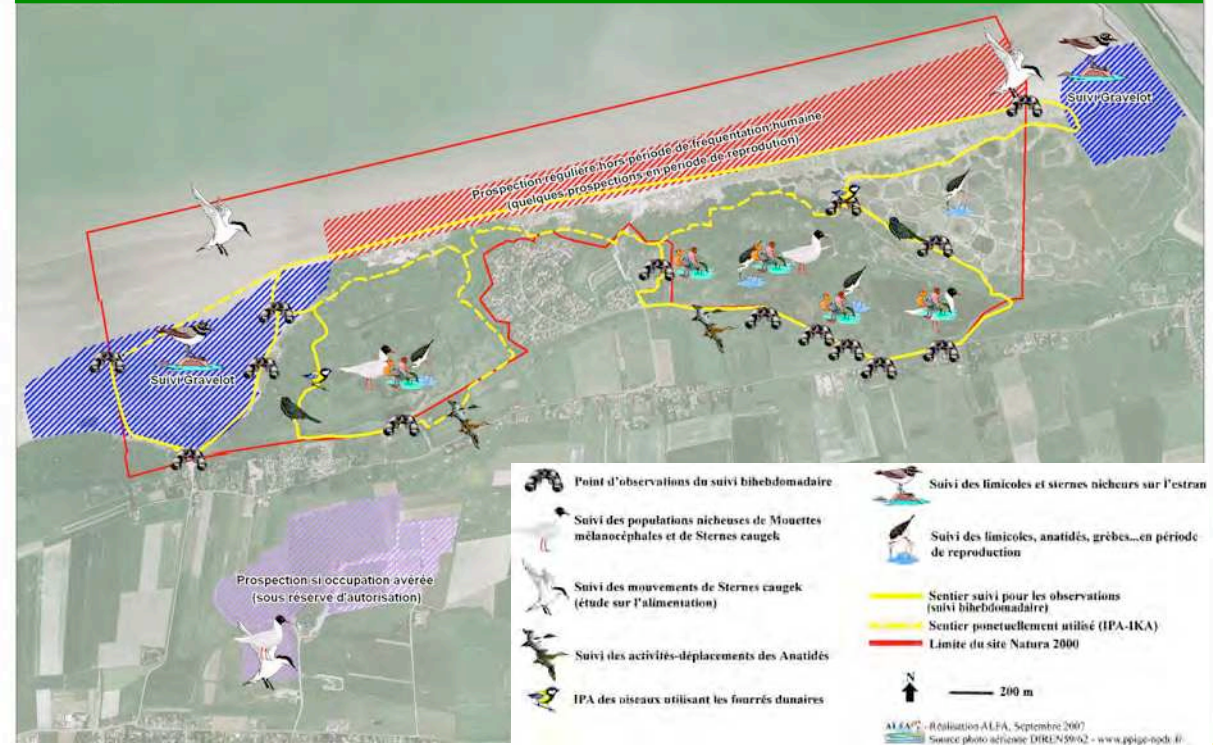
L'analyse comparative (sur la base des évolutions entre les données de 2007-2008 et celles compilées dans le plan de gestion, avec les précautions d'usage en matière de comparaison, précisées dans l'étude dont sont extraits les éléments suivants, en lien avec les prospections menées selon le parcours défini ci-contre) permet de dégager les effectifs à la hausse, ceux qui sont à la baisse et les effectifs stables :

1. Effectifs à la hausse

Parmi les **espèces nicheuses** en hausse, citons le Canard souchet (*Anas clypeata*), avec 7-8 couples nicheurs, contre 4 sur la période 1996-2000, le Fuligule morillon (*Aythya fuligula*) avec plus d'une dizaine de couples, contre 0 à 3 sur la période 1996-2000.

Parmi les hypothèses de cette amélioration de leur situation peuvent être avancées notamment la modification des dates d'ouverture de la chasse (les oiseaux arrivant sur leur site de nidification sont encore très mobiles et cette perturbation pouvait être à l'origine d'une poursuite de la migration) mais aussi une amélioration globale de la situation de ces deux espèces, le site pourrait bénéficier des hausses de populations de ces deux espèces (Rocamora & Yeatman Berthelot, 1999).

Parmi les **espèces hivernantes**, les hausses des populations de Canards colvert (*Anas platyrhynchos*) et siffleur (*Anas penelope*) et de Fuligules morillon (*Aythya fuligula*) et milouin (*Aythya ferina*) sont remarquables. De moins d'une centaine de canards siffleurs, la population hivernante oscille en 2008 entre 200 et 300, avec des pics à plus de 600 individus, et pour le Canard colvert (*Anas platyrhynchos*), les effectifs sont passés d'une centaine à plus de 500. Les fuligules n'hivernaient que très peu sur le site, en 2008, plusieurs dizaines d'individus de ces deux espèces ont hiverné. Pour le Canard siffleur, entre autres hypothèses, les modes de gestion lui sont favorables sur la partie ouest : le maintien de surfaces prairiales rases (fauche en août avant le retour des hivernants – cette dernière était irrégulièrement réalisée auparavant – "Evaluation du plan de gestion 1996-2005, EDEN 62, 2006) lui sont nécessaires pour son alimentation diurne (espèce qui s'alimente la nuit mais aussi beaucoup le jour, à l'inverse d'autres canards au régime alimentaire plus riche, basé sur les semences, très nutritives, le Canard siffleur se nourrit essentiellement d'herbes). Les hausses des populations de Canard colvert (*Anas platyrhynchos*) et des fuligules sont plus difficiles à expliquer. Pour les fuligules, une hausse de la ressource alimentaire (bonne présence de chironomes : favorable en période de nidification, mais relativement peu de mollusques aquatiques : ressource alimentaire importante en période d'hivernage – mais l'absence d'éléments sur la ressource alimentaire disponible avant 2008 limite la possibilité d'analyser ce facteur) ou une moindre attractivité d'une autre zone de remise importante (station de lagunage de Gravelines ?) sont deux hypothèses possibles mais non vérifiables à l'heure actuelle.



2. Effectifs à la baisse

Les passereaux nordiques montrent un signe de déclin assez marqué, sur le site même, mais restent présents en effectifs assez stables pour le Bruant des neiges (*Plectrophenax nivalis*) et l'Alouette haussecol (*Eromophila alpestris*) sur les sites périphériques (ouest de la plage du Casino et plage de Grand Fort Philippe). L'évolution de la plage du Casino (développement important de la végétation) est sans doute une des principales causes du repli de ces oiseaux vers la périphérie du site, ces espèces recherchant surtout des milieux assez découverts et à végétations éparées.

L'**Avocette élégante** (*Recurvirostra avosetta*) en tant que nicheuse apparaît un peu moins abondante que lors de la période 1996-2000 et même jusqu'à plus récemment où les effectifs avoisinaient les 60 couples. En 2008, les effectifs sont plutôt de 30 à 35 couples certains, avec néanmoins la nidification "possible" (mais a priori peu probable) d'une soixantaine de couples.

Les effectifs de cette espèce sont variables et l'année de relevés pourrait correspondre à une année à faible effectif. Néanmoins, il apparaît que le succès reproducteur n'a pas été très élevé. Entre autres hypothèses de ce faible succès reproducteur, la "faible" présence des sternidés et laridés nicheurs a pu rendre l'espèce plus sensible à la prédation (néanmoins, peu d'oiseaux ont cherché à s'installer dans la colonie de Mouette rieuse (*Larus ridibundus*) sur P16). Peu d'éléments sont disponibles sur le succès reproducteur : des informations existent sur le nombre de nids, sur le nombre de poussins observés mais pas sur le succès à l'envol.

Concernant la relativement faible installation des couples, la végétalisation des îlots a pu les rendre moins attractifs pour cette espèce qui apprécie les milieux pionniers (forte attractivité des îlots de P14 émergés à partir de mai et constitués de sables nus). Les niveaux d'eau étaient également peut-être trop élevés au moment de l'installation (îlots de P14 très faiblement émergés, îlots de l'ouest affleurant mais entièrement végétalisés..) d'où un possible report d'une partie de la population vers d'autres sites.

Le **Vanneau huppé** (*Vanellus vanellus*) (nicheur) a accusé une forte baisse, passant d'une centaine de couples à une quinzaine au maximum. A cette réduction d'effectifs est associée une réduction de la surface occupée : les prairies "éloignées" des plans d'eau ne sont plus exploitées pour la reproduction.

Cette forte baisse pourrait trouver son explication par une ressource alimentaire peu importante et/ ou par une faible attractivité des surfaces prairiales (trop peu hygrophiles ? – il apparaît que le caractère hygrophile des prairies à l'ouest en particulier était plus marqué auparavant (CBNB, 2004-2005) – la ressource alimentaire était peut-être plus importante. Aucun élément de comparaison entre les relevés de 2008 sur les invertébrés et la période antérieure n'est disponible. Cela était peut-être contre-balancé par une plus grande attractivité de zones agricoles périphériques. A noter que l'essentiel des effectifs nicheurs se sont concentrés sur les abords de plans d'eau et fossés, les secteurs les plus hygrophiles.

Les **limicoles migrateurs** accusent globalement une baisse importante. Les effectifs moyens de la période 1998-2002 de diverses espèces telles que le Chevalier gambette (*Tringa totanus*), l'Huîtrier pie (*Haematopus ostralegus*), le Pluvier doré (*Pluvialis apricaria*) et les Bécasseaux minute (*Calidris minuta*) et variable (*Calidris alpina*) sont très nettement supérieurs à ceux observés en 2008 (effectifs divisés par plus de 2 en général et jusqu'à divisés par 10).

Seuls les Chevaliers culblanc (*Tringa ochropus*) et aboyeur (*Tringa nebularia*) paraissent en hausse. Les autres espèces sont au mieux stables, et généralement tendent à baisser.

Une des hypothèses serait l'évolution de la plage du Casino, trop végétalisée pour être exploitée par les limicoles. Néanmoins, les éléments relatifs aux effectifs sont insuffisants (pas de précision sur les localisations des observations) antérieurs pour analyser cette évolution.

La **Sterne caugek** (*Sterna sandvicensis*) et la **Mouette mélanocéphale** (*Larus melanocephalus*) présentent sur le site des effectifs en "forte baisse", car la principale colonie de ces deux espèces s'est installée sur un îlot de la sablière hors du site. Il s'agit donc simplement d'un déplacement de ces deux espèces qui ont par ailleurs des effectifs plutôt stables comparativement à 2007, avec une tendance à la hausse pour la Mouette mélanocéphale (*Larus melanocephalus*) comparativement aux années antérieures et une stabilisation après une forte hausse puis une baisse pour la Sterne caugek (*Sterna sandvicensis*) (les effectifs ont atteint 800 couples en 2004).

Plusieurs hypothèses peuvent être avancées sur les causes de ce déplacement :

- la tranquillité : l'îlot de la sablière bénéficie d'une tranquillité encore supérieure aux îlots de la ZPS
- les caractéristiques physiques de l'îlot : sa surface, tout d'abord, il est nettement plus vaste que les îlots de la ZPS et ce dès l'installation (mars-avril) puisqu'il est fortement surélevé par rapport à l'eau, ensuite il n'est accessible qu'au vol ou à la nage : le risque d'attaques de mammifères terrestres est par conséquent faible, sa végétalisation ne le distingue pas réellement des îlots de la ZPS (zones nues, zones avec touffes de graminées et même quelques arbustes),
- la succession de plusieurs années de faible succès reproducteur ? aucun élément ne peut étayer cependant cette thèse (pas de suivi du nombre de jeunes à l'envol)
- la présence de prédateurs potentiels sur la ZPS (goélands, mammifères) ou d'animaux potentiellement perturbateurs (les bovins peuvent accéder aux îlots et par conséquent détruire les nids, œufs, poussins ou perturber l'installation, comme cela a été observé sur P9)

Aucune de ces causes ne peut à l'heure actuelle être réellement (et raisonnablement) privilégiée.

Le **Tadorne de Belon** (*Tadorna tadorna*), avec environ 7 couples sur le site a vu ces effectifs nicheurs se réduire. Ils étaient plus d'une dizaine entre 1998 et 2000. Ils paraissent stables comparativement à 2007. Les effectifs hivernants sont plutôt stables, voire en légère hausse.

Les effectifs nicheurs se réduisent un peu, sans que les causes de cette réduction soient aisées à mettre en évidence. Dans le cadre de cette réduction, la partie Ouest n'a pas été exploitée pour la reproduction, ce milieu d'eau douce est moins favorable à l'espèce que la partie Est qui reste favorable. Les anciennes mares de chasse bien qu'apparemment favorables sont relativement peu exploitées (fréquentation humaine ?, mauvaise visibilité rendant le secteur peu sûr pour ces oiseaux farouches ?).

A noter que cette analyse est à nuancer : une partie des effectifs comptabilisés dans le plan de gestion pourrait être située hors site (carrière notamment), dans ce cas, la baisse observée sur le site-même serait moindre et peut-être la conséquence uniquement de fluctuations annuelles (en effet selon le document "Oiseaux nicheurs du Platier d'Oye 1998-2000", EDEN 62, octobre 2002, les effectifs nicheurs sur le site-même étaient de 8 couples, en 1998, 11 en 1999 et 9 en 2000, soit 2 à 4 de plus qu'en 2008 au lieu de 3 à 5 et, à une échelle, plus large les effectifs sont stables avec une dizaine de couples en comprenant les abords du site).

3. Effectifs stables

Avec un couple nicheur sur le site, les effectifs du **Busard des roseaux** (*Circus aeruginosus*) sont relativement stables (1 à 2 selon les années). Le site est utilisé essentiellement comme zone de nidification et relativement peu comme zone d'alimentation : la sécurité du site suffit à le rendre attractif.

Les effectifs nicheurs de l'**Huîtrier pie** (*Haematopus ostralegus*) sont stables avec 1 à 3 couples nicheurs (1 certain et 2 possibles) tout comme ceux du Chevalier gambette (*Tringa totanus*), en prenant en considération les effectifs en limite de site. Sur le site même, les effectifs du Chevalier gambette (*Tringa totanus*) sont dans la fourchette basse.

Sur le site même, les effectifs nicheurs de **Grand Gravelot** (*Charadrius hiaticula*) et de **Gravelot à collier interrompu** (*Charadrius alexandrinus*) sont stables. Si l'on y ajoute les effectifs des espaces proches (ouest de la plage du Casino et plage de Grand-Fort-Philippe, hors ZPS pour ce dernier secteur), les effectifs paraissent en hausse pour le Grand Gravelot (*Charadrius hiaticula*) et plutôt dans le haut de la fourchette des effectifs pour le Gravelot à collier interrompu (*Charadrius alexandrinus*).

A noter que le **Grand Gravelot** (*Charadrius hiaticula*) nichait à l'époque sur les abords des plans d'eau de l'est et de l'ouest et très peu sur la plage du Casino, les effectifs de la plage de Grand-Fort-Philippe paraissent également en hausse.

Le Gravelot à collier interrompu (*Charadrius alexandrinus*) occupait déjà la plage du Casino (où il était néanmoins plus abondant (5 à 11 couples, entre 1998 et 2000). Sa forte végétalisation a entraîné une contraction de la population et un report vers la frange la plus proche de la mer.

Avec des effectifs nicheurs très faibles en général sur le site (0 à 3 couples), les effectifs du **Grèbe à cou noir** (*Podiceps nigricollis*), de la **Sarcelle d'été** (*Anas querquedula*) et du **Canard chipeau** (*Anas strepera*) ne peuvent être considérés que stables. 2008 n'a pas été une bonne année pour ces espèces. A noter que la reproduction de la Sarcelle d'été (*Anas querquedula*) n'est pas impossible avec l'observation régulière de 1 à 3 mâles seuls pendant la période de reproduction. Le Canard chipeau (*Anas strepera*) et le Grèbe à cou noir (*Podiceps nigricollis*) n'ont pas présenté de signes laissant supposer la nidification.

L'absence de reproduction du Grèbe à cou noir (*Podiceps nigricollis*) est sans doute à relier à l'absence de colonie de reproduction de laridés et sternidés sur la partie ouest (zone où la ressource alimentaire apparaît importante pour l'espèce).

L'absence de reproduction du Canard chipeau (*Anas strepera*) est davantage à relier à une fluctuation annuelle qu'à un dysfonctionnement du site par rapport aux années précédentes.

Peu d'éléments sont disponibles (absence de données sur les années antérieures à 2007) sur les effectifs d'**Aigrette garzette** (*Egretta garzetta*) et de **Spatule Blanche** (*Platalea leucorodia*). Comparativement à 2007, les effectifs de ces deux espèces apparaissent stables, avec cependant une moindre présence de la Spatule blanche (*Platalea leucorodia*) en fin de printemps 2008 comparativement à 2007 (pas d'estivants non nicheurs) mais la présence d'hivernants (1 à 2) en 2008 (pas en 2007).

Avec environ 220 hivernants en 2008, la **Sarcelle d'hiver** (*Anas crecca*) présente des effectifs relativement "stables", dans la mesure où cette espèce présente selon les années des effectifs très fluctuants (89 à 684 sur la période 1996 et 2001..).

• Les espèces patrimoniales

Parmi les espèces à l'annexe I de la Directive Oiseaux, 14 espèces n'ont pas été revues lors de l'étude relative à l'avifaune (ALFA, 2008). il s'agit d'espèces toujours considérées comme occasionnelles sur le site, dont certaines ne font que passer brièvement sans réellement exploiter les ressources du site (voir tableau ci-dessous).

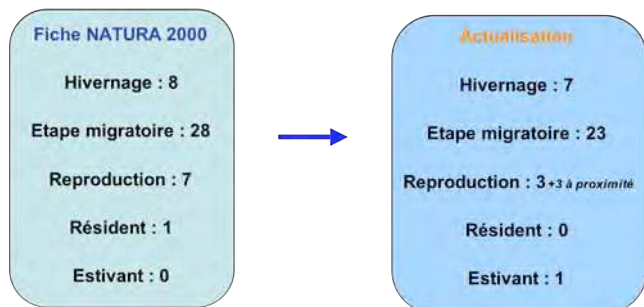
3 espèces, citées comme nicheuses, n'ont pas niché sur le site même en 2008, mais à proximité sur les 6 citées dans la fiche :

- Sterne caugek (*Sterna sandvicensis*)
- Sterne naine (*Sterna albifrons*)
- Sterne pierregain (*Sterna hirundo*).

3 espèces ont confirmé leur statut de nicheurs sur le site :

- Mouette mélanocéphale (*Larus melanocephalus*)
- Busard des roseaux (*Circus aeruginosus*)
- Avocette élégante (*Recurvirostra avosetta*) dont la première avec des effectifs très faibles, l'essentiel de la colonie s'étant établi à proximité du site.

Une espèce, l'Echasse blanche (*Himantopus himantopus*), n'a pas niché que ce soit sur le site ou à proximité.



Nom français	Nom scientifique	Fiche Natura 2000	Observations 2007-2008
Espèces citées en annexe 1 de la Directive Oiseau			
Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	Hivernage. Etape migratoire.	Hivernage. Etape migratoire. Estivant
Avocette élégante	<i>Recurvirostra avosetta</i>	Reproduction. Etape migratoire.	Reproduction. Etape migratoire.
Barge rousse	<i>Limosa lapponica</i>	Etape migratoire.	Etape migratoire.
Bernache nonnette	<i>Branta leucopsis</i>)	Hivernage.	Hivernage. Etape migratoire.
Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>)	Reproduction. Etape migratoire.	Reproduction. Etape migratoire. Hivernage.
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>)	Hivernage.	Hivernage. Etape migratoire.
Chevalier sylvain	<i>Tringa glareola</i>	Etape migratoire.	Etape migratoire.
Combattant varié	<i>Philomachus pugnax</i>	Etape migratoire.	Etape migratoire.
Cygne de Bewick	<i>Cygnus columbianus bewickii</i>	Etape migratoire.	Etape migratoire.
Echasse blanche	<i>Himantopus himantopus</i>	Reproduction. Etape migratoire.	Etape migratoire.
Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i>	Etape migratoire.	Etape migratoire.
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	Etape migratoire.	Etape migratoire.
Grande Aigrette	<i>Egretta alba</i>	Résidente. Etape migratoire.	Etape migratoire.
Guifette noire	<i>Chlidonias niger</i>	Etape migratoire.	Etape migratoire.
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	Hivernage.	Etape migratoire.
Mouette mélanocéphale	<i>Larus melanocephalus</i>	Reproduction.	Reproduction. Etape migratoire.
Plongeon catmarin	<i>Gavia stellata</i>	Hivernage.	Hivernage. Etape migratoire.
Pluvier doré	<i>Pluvialis apricaria</i>	Etape migratoire.	Hivernage. Etape migratoire.
Spatule blanche	<i>Platalea leucorodia</i>	Hivernage. Etape migratoire.	Hivernage. Etape migratoire.
Sterne arctique	<i>Sterna paradisaea</i>	Etape migratoire.	Etape migratoire.
Sterne caugek	<i>Sterna sandvicensis</i>	Reproduction.	Etape migratoire. Reproduction à proximité
Sterne naine	<i>Sterna albifrons</i>	Reproduction.	Etape migratoire. Reproduction à proximité
Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>	Reproduction. Etape migratoire.	Etape migratoire. Reproduction à proximité
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	Etape migratoire.	Non observée
Balbusard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>	Etape migratoire.	Non observée
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>)	Etape migratoire.	Non observée
Butor étoilé	<i>Botaurus stellaris</i>)	Hivernage.	Non observée
Chevalier bargette	<i>Xenus cinereus</i>	Etape migratoire.	Non observée
Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	Etape migratoire.	Non observée
Cigogne noire	<i>Ciconia nigra</i>	Etape migratoire.	Non observée
Grue cendrée	<i>Grus grus</i>	Etape migratoire.	Non observée
Guifette moustac	<i>Chlidonias hybridus</i>	Etape migratoire.	Non observée
Harle piette	<i>Mergus albellus</i>	Hivernage.	Non observée
Héron pourpré	<i>Ardea purpurea</i>	Etape migratoire.	Non observée
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	Etape migratoire.	Non observée
Phalarope à bec étroit	<i>Phalaropus lobatus</i>	Etape migratoire.	Non observée
Pygargue à queue blanche	<i>Haliaeetus albicilla</i>	Etape migratoire.	Non observée

Tableau n° 4 : espèces de l'Annexe I de la Directive Oiseaux présentes sur la ZPS

Parmi les autres espèces patrimoniales ayant justifié la désignation du site (voir tableau ci-dessous), une seule espèce n'a pas été revue (un hivernant peu courant), le Fuligule milouinan (*Aythya marila*).

3 espèces considérées comme nicheuses auparavant n'ont pas niché en 2008 :

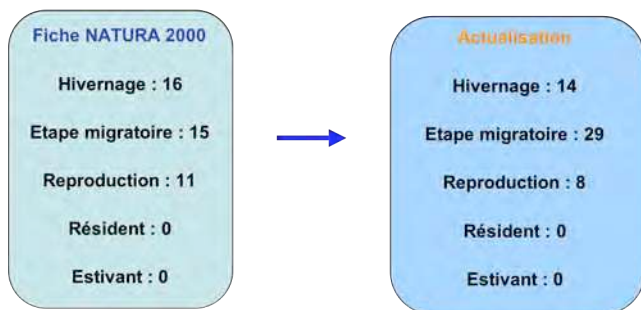
- Grèbe à cou noir (*Podiceps nigricollis*)
- Bécassine des marais (*Gallinago gallinago*)
- Fuligule milouin (*Aythya ferina*)

8 espèces ont confirmé leur statut reproducteur sur le site, dont une, Vanneau huppé (*Vanellus vanellus*), en baisse et une autre, le Fuligule morillon (*Aythya fuligula*), en hausse.

Aucune nouvelle espèce patrimoniale n'a été observée sur le site en 2008.

Nom français	Nom scientifique	Fiche Natura 2000	Observations 2007-2008
Espèces non citées en annexe 1 de la Directive Oiseau, mais d'intérêt patrimonial			
Barge à queue noire	<i>Limosa limosa</i>	Etape migratoire.	Etape migratoire.
Bernache cravant	<i>Branta bernicla</i>	Etape migratoire.	Etape migratoire.
Chevalier aboyeur	<i>Tringa nebularia</i>	Etape migratoire.	Etape migratoire.
Chevalier arlequin	<i>Tringa erythropus</i>	Etape migratoire.	Etape migratoire.
Chevalier culblanc	<i>Tringa ochropus</i>	Etape migratoire.	Etape migratoire.
Chevalier guignette	<i>Actitis hypoleucos</i>	Etape migratoire.	Etape migratoire.
Courlis cendré	<i>Numenius arquata</i>	Etape migratoire.	Etape migratoire.
Courlis corlieu	<i>Numenius phaeopus</i>	Etape migratoire.	Etape migratoire.
Garrot à oeil d'or	<i>Bucephala clangula</i>	Hivernage.	Etape migratoire.
Grèbe à cou noir	<i>Podiceps nigricollis</i>	Reproduction. Etape migratoire.	Etape migratoire.
Harle huppé	<i>Mergus serrator</i>	Etape migratoire.	Etape migratoire.
Linotte à bec jaune	<i>Carduelis flavirostris</i>	Hivernage.	Etape migratoire.
Pluvier argenté	<i>Pluvialis squatarola</i>	Etape migratoire.	Etape migratoire.
Oie rieuse	<i>Anser albifrons</i>	Hivernage.	Etape migratoire. Hivernage.
Alouette haussecol	<i>Eremophila alpestris</i>	Hivernage.	Hivernage. Etape migratoire.
Bécasse des bois	<i>Scolopax rusticola</i>	Hivernage. Etape migratoire.	Hivernage. Etape migratoire.
Bécasseau sanderling	<i>Calidris alba</i>	Hivernage.	Hivernage. Etape migratoire.
Bécasseau variable	<i>Calidris alpina</i>	Hivernage.	Hivernage. Etape migratoire.
Bécassine des marais	<i>Gallinago gallinago</i>	Reproduction. Hivernage.	Hivernage. Etape migratoire.
Bruant des neiges	<i>Plectrophenax nivalis</i>	Hivernage.	Hivernage. Etape migratoire.
Fuligule milouin	<i>Aythya ferina</i>	Reproduction. Hivernage.	Hivernage. Etape migratoire.
Gravelot à collier interrompu	<i>Charadrius alexandrinus</i>	Reproduction.	Reproduction. Etape migratoire.
Canard souchet	<i>Anas clypeata</i>	Reproduction. Hivernage.	Reproduction. Etape migratoire. Hivernage.
Chevalier gambette	<i>Tringa totanus</i>	Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.	Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
Petit Gravelot	<i>Charadrius dubius</i>	Reproduction.	Reproduction. Etape migratoire.
Fuligule morillon	<i>Aythya fuligula</i>	Reproduction. Hivernage.	Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
Grand Gravelot	<i>Charadrius hiaticula</i>	Reproduction. Etape migratoire.	Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
Huîtrier pie	<i>Haematopus ostralegus</i>	Reproduction. Hivernage.	Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>	Reproduction. Hivernage.	Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
Fuligule milouinan	<i>Aythya marila</i>	Hivernage. Etape migratoire.	Non observée

Tableau n° 5 : autres espèces patrimoniales sur la ZPS



• Synthèse par espèce

L'évaluation de la capacité d'accueil du site pour le maintien de l'état de conservation favorable des différentes espèces est adaptée de la méthodologie proposée par le Museum National d'Histoire Naturelle (*Evaluation de l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire – Guide méthodologique*. MNHN, 2007) pour évaluer l'état de conservation des espèces sur les échelles biogéographiques nationales (territoire atlantique, territoire continental, territoire alpin et territoire méditerranéen).

Les critères utilisés sont l'évolution de l'aire de répartition sur le site, la population du site et son évolution depuis le plan de gestion de 1996 en particulier, le ou les habitat(s) de l'espèce –son évolution surfacique et qualitative, et les tendances d'évolutions perceptibles en cas de maintien de la configuration actuelle du site.

L'état actuel repose en grande partie sur l'étude réalisée en 2007 et 2008 sur l'avifaune occupant le site du Platier d'Oye (qui reprenaient notamment les données ornithologiques de 2006-2007, EDEN 62 et données complémentaires 2009, EDEN62). Cette étude comprenait notamment une étude complète de l'avifaune (en dehors des passereaux communs, columbidés... Sont toutefois pris en considération le Traquet motteux et les passereaux nordiques) sur un cycle annuel. Cette étude a également été l'occasion de faire le bilan des diverses études depuis 1996, avec entre autres le Plan de Gestion de la RNN du Platier élaboré par EDEN62 en 2006. Les synthèses ci-après renvoient donc sur cette étude dans laquelle des fiches plus détaillées des espèces ayant justifié la désignation du site et divers bilans ont été élaborés (s'y référer pour plus d'informations, notamment en termes d'analyses).

Desfossez.P & Coll, 2008 – Etude relative au suivi et à la caractérisation des habitats de l'avifaune du Platier d'Oye

Les critères utilisés pour caractériser les espèces et leur état de conservation :

La **répartition sur le site et son évolution** ont été traduites en tant que zones exploitées par les oiseaux sur le site, en distinguant les nicheurs, migrateurs et hivernants. Une comparaison est effectuée entre la période 2007-2008 et les périodes antérieures, dans la mesure où l'information est connue (ex : zone de présence en période de nidification – voire site de nidification lorsqu'ils sont connus/ zone de présence en période d'hivernage). La notion d' "aire de répartition" est globalement difficile à appréhender sur un site aussi réduit. Elle tient ici davantage au fait que les zones exploitées sur la ZPS, au travers des entités exploitées ou non (parmi les 5* de la ZPS), sont stables, en hausse ou en baisse en termes de surfaces. Le tableau reprend, en fonction des espèces, les zones d'alimentation, de nidification et/ ou les reposoirs... en précisant les différences d'exploitations connues par rapport à la période précédente.

* : *Plage du Casino, polder ouest, polder est, estran, zone des huttes*

La population sur le site et son évolution :

A l'échelle d'un site de surface aussi réduite, les facteurs de perturbation ont des effets sur les populations qui sont souvent très marqués et non lissés par la possibilité pour l'espèce de s'installer ailleurs (fonctionnement en métapopulation qu'un site seul ne peut mettre en évidence).

Par ailleurs, les effectifs de certaines espèces (ex : 1 ou 2 couples de Busard des roseaux – *Circus aeruginosus*) sont trop faibles pour être en capacité d'utiliser les critères proposés dans l'évaluation de l'état des capacités d'accueil sur la ZPS (MNHN, 2007) selon le même barème : ici, les critères ont été adaptés en fonction de la surface du site et de ses populations d'oiseaux connues jusqu'alors (voir tableau ci-après). Par exemple, dans le cas d'une espèce avec deux couples habituellement, la présence d'un seul couple entraînerait une baisse de 50% de la population, d'où une évaluation de l'état de conservation pouvant être considérée comme "Défavorable mauvais". Dans ce cas, l'option a été prise de regarder l'évolution des effectifs par exemple, une espèce dont les effectifs varient de 0 à 2 couples, si l'effectif fluctue réellement entre 0 et 2 couples régulièrement, l'effectif est jugé stable, s'il tend au contraire à passer de 2 couples réguliers, à un voire aucun couple, dans les dernières années, la situation est jugée défavorable inadéquat.

L'évolution de la population est analysée depuis 1996, avec cependant certaines années non suivies (2002 à 2005 environ). Les relevés et synthèse de données de la période 1996-2002 et 2006-2007 ont été réalisés par EDEN 62. Les informations fragmentaires ou dont la source n'est pas connue précisément, n'ont pas été reprises dans ces synthèses. Les données exploitées présentent donc une grande fiabilité. Le tableau intégré dans les fiches-espèces reprend donc les effectifs connus à ces différentes périodes (variables suivant les espèces).

L'analyse ne peut être raisonnablement effectuée sur la période antérieure (1990-1995), de façon à assurer des comparaisons fiables des tendances évolutives. En effet, on note 2 éléments majeurs justifiant la période retenue :

- des opérations importantes d'aménagement de la ZPS ont conduit à la création de plusieurs habitats n'existant pas auparavant : ainsi pour une grande partie des oiseaux inféodés aux plans d'eau, leurs berges et les îlots, les effectifs ont naturellement augmenté depuis 1990... seule la comparaison des effectifs des quelques espèces dont les milieux n'ont pas été entièrement "créés" récemment jusqu'à cette période est possible.
- les suivis antérieurs à 1995 ne sont pas exploitables sur l'ensemble des espèces et peuvent amener des biais du fait de la différence des protocoles.

L'évolution du ou des habitats occupés par l'espèce :

Pour ce critère, il s'agit de définir si l'habitat a progressé ou régressé depuis 1996 et d'évaluer simultanément, l'évolution de la qualité de cet habitat. Au travers de l'habitat, entre notamment en ligne de compte la ressource alimentaire et son accessibilité pour les oiseaux (à noter sur ce dernier point qu'il n'existe pas de références antérieures à 2008 sur les quantités de ressources alimentaires – le seul critère utilisable est l'évolution de la végétation en particulier). Il n'existe pas non plus de références précises sur l'exploitation réelle ou pas de chaque habitat ; on ne peut prendre en compte que le fait que l'habitat soit potentiellement favorable ou pas à l'espèce. Des facteurs tels que la fréquentation humaine peuvent rendre les habitats potentiellement exploitables mais non exploités en réalité, en raison de cette "perturbation".

L'évaluation se fonde donc essentiellement sur les tendances d'**évolution globale** des habitats sans pour autant pouvoir utiliser des notions précises telles que les surfaces d'habitats potentiels, les surfaces d'habitats effectifs, leur qualité... L'analyse porte donc sur une approche de l'évolution des surfaces d'habitats favorables sur le site.

Les tendances d'évolution dans la configuration actuelle du site :

Il s'agit ici d'évaluer quelles évolutions de la capacité d'accueil du site peuvent être attendues si rien n'est infléchi en termes de gestion, d'aménagement ou d'agissement sur les influences des activités notamment, sur le site. Certains critères bien qu'importants, comme le changement climatique ou des aménagements du littoral ou de l'intérieur des terres, ne peuvent toutefois pas être pris en compte en raison de grandes incertitudes encore sur leurs conséquences ou leur nature. L'objectif est d'évaluer si l'espèce est viable ou non sur la ZPS à moyen terme.

Une cotation existe pour évaluer l'état de conservation au niveau national (sur une aire biogéographique plus large voir critère utilisés en annexe), elle ne peut néanmoins pas être raisonnablement utilisée en l'état pour un site de surface aussi réduite, avec des effectifs globalement faibles comparativement aux effectifs présents à l'échelle nationale.

Chaque critère est évalué selon son état : F : Favorable, Di : Défavorable inadéquat, Dm : Défavorable mauvais et I : Inconnu

Etat Critère	Favorable	Défavorable inadéquat	Défavorable mauvais	Inconnu
Répartition	Stabilité (entre gain et perte) ou augmentation des surfaces exploitées – sur la ZPS, cela correspond à l'évolution (stable ou en hausse) de l'exploitation des entités (parmi les 5* de la ZPS)	Autre combinaison – moindre exploitation d'une ou plusieurs entités autrefois exploitées	Diminution des surfaces exploitées – sur la ZPS, cela correspond à la baisse du nombre des entités exploitées (parmi les 5 de la ZPS)	Données fiabiles insuffisantes ou inexistantes
Population	Stabilité ou augmentation des effectifs quelque soit le succès reproducteur sur le site depuis 1990	Autre combinaison ou diminution légère des effectifs (diminution de quelques couples ou quelques individus pour les espèces à effectifs faibles de l'ordre de 5 couples pour les nicheurs – ces effectifs sont représentatifs d'un certain nombre d'espèces non coloniales présentes sur la ZPS, et de 20 individus pour les migrateurs)	Diminution forte des effectifs (>30% pour les effectifs comptant au moins plusieurs dizaines d'individus), ou d'au moins 50% pour les effectifs des migrateurs peu abondants (compris entre 10 et 20 individus) ou succès reproducteur très faible	
Habitat	Stabilité ou augmentation des surfaces d'habitats favorables avec maintien de leur qualité	Diminution des surfaces d'habitats favorables ou altération de leur qualité par diminution de leur inondabilité ou une modification de la composition de l'habitat (ex : structure et espèces végétales, recouvrement, présence de substrat nus..)	Diminution forte de la surface des habitats, se traduisant par une surface d'habitats trop faible pour assurer la pérennité à long terme de la population	
Tendances d'évolution dans la configuration actuelle du site	Pas de menaces particulières existantes ou à venir sur l'espèce ou ces habitats. L'espèce demeurera probablement viable à moyen terme	Habitat ou localisation du site peu adaptés à l'espèce. Existence d'une contrainte/ menace qui peut limiter le succès reproducteur ou la présence d'une espèce (souvent pour les espèces observées occasionnellement). L'espèce connaîtra des difficultés si ses conditions d'existence ne sont pas modifiées.	Habitat potentiellement favorable mais existence d'une ou plusieurs contraintes fortes qui limitent de façon importante et très régulière l'installation ou le succès de la reproduction de l'espèce. La viabilité de l'espèce sur la ZPS n'est pas assurée.	

Tableau n° 6 : critères définis pour l'évolution de l'état de conservation des espèces d'oiseaux sur la ZPS

L'évaluation de la capacité d'accueil du site se détermine en faisant le **bilan** entre ces différents critères et selon la cotation suivante (*Evaluation de l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire – Guide méthodologique. MNHN, 2007*) :

F : Favorable (vert)	si tous les critères sont favorables, ou 3 critères favorables + 1 inconnu
Di : Défavorable inadéquat (orange)	au moins 1 critère Défavorable inadéquat, mais pas de critère Défavorable mauvais
Dm : Défavorable mauvais (rouge)	au moins un Défavorable mauvais
I : Inconnu	au moins 2 inconnus, sans Défavorable (inadéquat ou mauvais)

Tableau n° 7 : cotation utilisée pour le choix de l'état favorable, défavorable inadéquat, défavorable mauvais ou inconnu

A noter qu'en cas de forte augmentation des populations et même si les autres facteurs peuvent être considérés comme "défavorables", l'état de la capacité d'accueil est considéré comme favorable. Quand le facteur expliquant ce "paradoxe" est connu, il est indiqué.

L'analyse porte sur les 40 espèces patrimoniales, abordées par ordre croissant de la codification NATURA 2000. L'exigence était de caractériser l'état de conservation des espèces de l'annexe I de la Directive Oiseaux mais il est apparu que le travail méritait de porter sur les espèces d'intérêt patrimonial majeur, d'où l'extension à ces 40 espèces, avec une déclinaison en fiches de façon à assurer une lecture la plus synthétique possible.

Le tableau suivant permet de synthétiser l'ensemble des espèces faisant l'objet d'une fiche dans la suite du document, afin de faciliter la recherche des informations par espèce.

Code européen Natura 2000 de l'espèce	Nom des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire identifiées dans le FSD (nom d'après directive 79/409 annexe I)	Nom commun de l'espèce
A008	<i>Podiceps nigricollis</i>	Grèbe à cou noir
A026*	<i>Egretta garzetta</i>	Aigrette garzette
A034*	<i>Platalea leucorodia</i>	Spatule blanche
A041	<i>Anser albifrons</i>	Oie rieuse
A043	<i>Anser anser</i>	Oie cendrée*
A045*	<i>Branta leucopsis</i>	Bernache nonnette
A046	<i>Branta bernicla</i>	Bernache cravant
A048	<i>Tadorna tadorna</i>	Tadorne de Belon
A050	<i>Anas penelope</i>	Canard siffleur
A051	<i>Anas strepera</i>	Canard chipeau
A052	<i>Anas crecca</i>	Sarcelle d'hiver
A055	<i>Anas querquedula</i>	Sarcelle d'été
A056	<i>Anas clypeata</i>	Canard souchet
A058	<i>Aythya ferina</i>	Fuligule milouin
A061	<i>Aythya fuligula</i>	Fuligule morillon
A081*	<i>Circus aeruginosus</i>	Busard des roseaux
A130	<i>Haematopus ostralegus</i>	Huitrier pie
A131*	<i>Himantopus himantopus</i>	Echasse blanche
A132*	<i>Recurvirostra avosetta</i>	Avocette élégante
A136	<i>Charadrius dubius</i>	Petit Gravelot
A137	<i>Charadrius hiaticula</i>	Grand Gravelot
A138	<i>Charadrius alexandrius</i>	Gravelot à collier interrompu
A140*	<i>Pluvialis apricaria</i>	Pluvier doré
A142	<i>Vanellus vanellus</i>	Vanneau huppé
A144	<i>Calidris alba</i>	Bécasseau sanderling
A149	<i>Calidris alpina</i>	Bécasseau variable
A151*	<i>Philomachus pugnax</i>	Combattant varié
A153	<i>Gallinago gallinago</i>	Bécassine des marais
A156	<i>Limosa limosa</i>	Barge à queue noire
A162	<i>Tringa totanus</i>	Chevalier gambette
A166*	<i>Tringa glareola</i>	Chevalier sylvain
A176*	<i>Larus melanocephalus</i>	Mouette mélanocéphale
A191*	<i>Sterna sandvicensis</i>	Sterne caugek
A193*	<i>Sterna hirundo</i>	Sterne pierregarin
A195*	<i>Sterna albifrons</i>	Sterne naine
A229*	<i>Alcedo atthis</i>	Martin pêcheur d'Europe
A248	<i>Eremophila alpestris</i>	Alouette haussecol
A277	<i>Oenanthe oenanthe</i>	Traquet motteux
A367	<i>Carduelis flavirostris</i>	Linotte à bec jaune
A375	<i>Plectrophenax nivalis</i>	Bruant des neiges

Tableau n° 8 : liste des espèces patrimoniales faisant l'objet d'une présentation détaillée par fiche (partie 1)

* : espèce en annexe I de la Directive Oiseau

Code européen Natura 2000 de l'espèce	Nom des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire identifiées dans le FSD (nom d'après directive 79/409 annexe I)	Nom commun de l'espèce
A001*	<i>Gavia stellata</i>	Plongeon catmarin
A021*	<i>Botaurus stellaris</i>	Butor étoilé
A027*	<i>Ardea alba</i>	Grande Aigrette
A029*	<i>Ardea purpurea</i>	Héron pourpré
A030*	<i>Ciconia nigra</i>	Cigogne noire
A031*	<i>Ciconia ciconia</i>	Cigogne blanche
A037*	<i>Cygnus columbianus bewickii</i>	Cygne de Bewick
A054	<i>Anas acuta</i>	Canard pilet
A062	<i>Aythya marila</i>	Fuligule milouinan
A067	<i>Bucephala clangula</i>	Garrot à œil d'or
A068*	<i>Mergus albellus</i>	Harle piette
A069	<i>Mergus serrator</i>	Harle huppé
A072*	<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore
A073*	<i>Milvus migrans</i>	Milan noir
A075*	<i>Haliaeetus albicilla</i>	Pygargue à queue blanche
A082*	<i>Circus cyaneus</i>	Busard Saint-Martin
A094*	<i>Pandion haliaetus</i>	Balbuzard pêcheur
A098*	<i>Falco columbarius</i>	Faucon émerillon
A103*	<i>Falco peregrinus</i>	Faucon pèlerin
A127*	<i>Grus grus</i>	Grue cendrée
A141	<i>Pluvialis squatarola</i>	Pluvier argenté
A155	<i>Scolopax rusticola</i>	Bécasse des bois
A157	<i>Limosa lapponica</i>	Barge rousse
A158	<i>Numenius phaeopus</i>	Courlis corlieu
A160	<i>Numenius arquata</i>	Courlis cendré
A161	<i>Tringa erythropus</i>	Chevalier arlequin
A164	<i>Tringa nebularia</i>	Chevalier aboyeur
A165	<i>Tringa ochropus</i>	Chevalier culblanc
A167*	<i>Xenus cinereus</i>	Chevalier bargette
A168	<i>Actitis hypoleucos</i>	Chevalier guignette
A170*	<i>Phalaropus lobatus</i>	Phalarope à bec étroit
A194*	<i>Sterna paradisaea</i>	Sterne arctique
A196*	<i>Chlidonia hybridus</i>	Guifette moustac
A197*	<i>Chlidonia niger</i>	Guifette noire
A222*	<i>Asio flammeus</i>	Hibou des marais
A246*	<i>Lullula arborea</i>	Alouette lulu

Tableau n° 9 : liste des autres espèces patrimoniales ne faisant pas l'objet d'une présentation détaillée par fiche (partie 2) - espèces non prioritaires sur la ZPS (présence occasionnelle ou marginale)

* : espèce en annexe I de la Directive Oiseau



Fiche Oiseaux

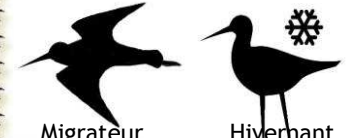
Grèbe à cou noir

Podiceps nigricollis

Code Natura 2000 : A008

Statut de l'espèce

sur le site



Migrateur
Hivernant
Nicheur régulier (pas en 2008)

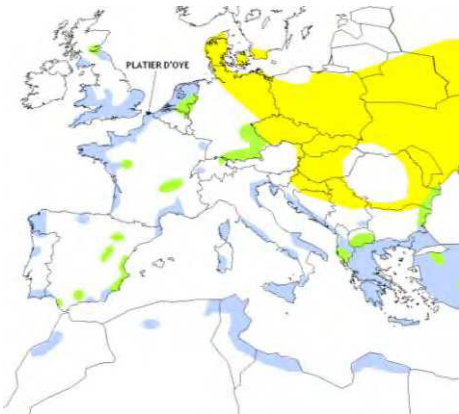
Systematique

Podicipédiformes
Podicipédidés

Description

De taille intermédiaire entre le Grèbe huppé et castagneux (31-38cm). Il se caractérise en été par son cou noir et sa huppe jaune.

Carte de répartition



Jaune=Nicheur, Vert=Sédentaire,
Bleu=Hivernant, Violet=Migrateur

Biologie - Ecologie



Régime alimentaire

Données bibliographiques (1) : le régime de cette espèce est essentiellement composé d'insectes aquatiques et de poissons.

Sur la ZPS : les plans d'eau ouest riches en épinoches et invertébrés aquatiques (hétéroptères, mollusques, larves de diptères) sont exploitées occasionnellement par quelques individus migrateurs. Les plans d'eau est (riche en larve de chironomes, petits crustacés, avec une ressource en petits poissons méconnus - présence de poissons de type gobie et de diverses espèces marines telles que les Mulets, dont les plus petits juvéniles pourraient entrer dans le régime alimentaire du grèbe) sont également exploités par des migrateurs.

A noter qu'en 2008, l'absence d'individus nicheurs ne permet pas de statuer sur leur besoin.



Reproduction

Sur la ZPS, aucune tentative de nidification du Grèbe à cou noir (*Podiceps nigricollis*) n'a été notée en 2008 (0 à 3 couples sont observés depuis 1996 au sein des colonies de Mouette rieuse - EDEN 62, 2006).

Une des hypothèses pourrait être la réduction des colonies de laridés et sternidés. Le Grèbe à cou noir s'installait en effet parmi elles, notamment sur la partie ouest. Les quelques migrateurs observés en période pré-nuptiale n'aurait pas trouvé, en l'absence des grandes colonies habituelles, le site suffisamment sûr ?



Habitats

Données bibliographiques (1) : cette espèce vit sur les étangs riches en végétation aquatique. En hiver, elle apprécie également les lacs et le littoral (lagunes, baies...).

Sur la ZPS, l'espèce s'observe surtout sur les plans d'eau de l'est. Quelques individus fréquentent les plans d'eau de l'ouest et la mer en période de migration et d'hivernage.



Interactions avec d'autres espèces

L'espèce, lorsqu'elle est nicheuse, cohabite avec les Mouettes rieuses (*Larus melanocephalus*) et les Sternes caugeks (*Sterna sandvicensis*) en période de reproduction. Elle aime nicher en bordure de ces colonies (Muselet, 2005)

Protections

Convention de Berne :
Annexe II

Statut en France :
espèce protégée

Catégories de menaces et vulnérabilité

Liste Rouge Nationale :
Nicheur : LC
Hivernant non défavorable

Statut européen :
non défavorable



Grèbe à cou noir

Site N2000 FR3110039

« Platier d'Oye »

Menaces

Globales

Comme nombre d'espèces de zones humides, cette espèce est sensible au drainage et à la destruction des milieux humides et aux modifications des activités sur certains plans d'eau. Il est également intimement lié aux colonies d'autres oiseaux aquatiques, leur régression entraîne souvent la régression des populations de Grèbe à cou noir.

Les pollutions marines (notamment aux hydrocarbures) peuvent affecter les populations hivernantes.

Sur le site

La présence du Grèbe à cou noir est conditionnée par la présence d'importantes colonies de laridés et sternidés et par la ressource alimentaire. Cette espèce ne formera sans doute jamais de colonies importantes : seuls quelques couples pourront s'installer selon les années.

Mesures de gestion

Le maintien de milieux aquatiques voire l'extension des milieux aquatiques d'eau douce favoriserait sans doute des effectifs plus conséquents du Grèbe à cou noir. L'accueil d'oiseaux coloniaux resta vraisemblablement nécessaire à sa présence.

Répartition géographique



Localisation des observations sur le site FR3110039

	Sept-07	Oct-07	Nov-07	Déc-07	Jan-08	Fév 08	Mar-08	Avr-08	Mai-08	Jui-08	Jui-08	Aoû-08	Sept 08
Nombre de contacts	2 (Est)		2 (Ouest)			4 (Ouest, Est et mer)	2 (Est)			1 (Est)			

Tableau 10 : localisation des contacts pendant la période d'étude



Evolution de l'espèce sur le site

L'espèce s'observe en très petit nombre (1 à 2 individus) en stationnement, en alimentation et de passage surtout sur les plans d'eau de l'Est (6 contacts, 4 observations de 1 à 2 individus). Sur la partie à l'Ouest (2 observations de un et deux individus) et en mer (2 individus observés simultanément), elle est observée en période de migration et d'hivernage.

L'espèce a niché plusieurs années, notamment de 2005 à 2007. L'historique de sa nidification est toutefois méconnu (pas de suivi régulier de 2002 à 2006)

Données bibliographiques (1) : <http://www.oiseaux.net.fr> ; Guéroudet P. "Les palmipèdes" 1982, 288p ; Mullarney K., Svensson L., Zetterström D., Grant P.J. "le guide Ornitho"-1999, 400p. ; - Beaman M., Madge S. "Guide encyclopédique des oiseaux du Paléarctique occidental"- 1998, 872 p. Auxquelles s'ajoutent des références complémentaires citées dans les paragraphes

Grèbe à cou noir (<i>Podiceps nigricollis</i>)													Site FR3110039
Période de présence	09/2007	10/2007	11/2007	12/2007	01/2008	02/2008	03/2008	04/2008	05/2008	06/2008	07/2008	08/2008	09/2008
Effectifs sur la ZPS	Nombre maximum d'adultes			2	Date d'observation : février et mars								
	Nombre de couples certains			0	(sur la base des observations)								
	possibles :			0	(selon les codes EBCC/EOAC)								
	Nombre maximum de nids			/									
	Nombre de jeunes à l'envol :			/									
	Statut sur le site :			Migrateur									
Repos sur la ZPS	Caractéristiques des habitats utilisés												
	Période pré-nuptiale						Période post-nuptiale						
	Plans d'eau douce de l'Ouest (code N2000 : 3150), plans d'eau saumâtre de l'Est, mer en hiver												
Alimentation sur la ZPS	Période de migration pré-nuptiale et post-nuptiale												
	Ressources potentielles						Localisation et caractérisation des habitats						
	Hétéroptères (corixidés), larves de chironomes, mollusques et petits poissons						Plans d'eau douce P3 et P4 (code N2000 : 3150), et plans d'eau saumâtre P7 à P11, P15						
Interactions avec d'autres espèces sur la ZPS	sans interactions particulières avec d'autres espèces (à noter que les années où l'espèce niche sur le site, elle s'associe aux colonies de mouettes et sternes pour son installation)												

Données bibliographiques (1) : <http://www.oiseaux.net.fr> ; Mullarney K., Svensson L., Zetterström D., Grant P.J. "le guide Ornitho"-1999, 400p. ; Beaman M., Madge S. "Guide encyclopédique des oiseaux du Paléarctique occidental"- 1998, 872 p. Auxquelles s'ajoutent des références complémentaires citées dans les paragraphes

A008

Grèbe à cou noir (*Podiceps nigricollis*)NICHEUR
OCCASIONNEL

MIGRATEUR

Tableau 12 : analyse des facteurs influençant les capacités d'accueil de la ZPS pour l'espèce

	Paramètre	Répartition sur le site	Population - évolution depuis 1990			Habitat(s) de l'espèce	Tendances d'évolution dans la configuration actuelle du site	Evaluation de la capacité d'accueil du site pour le maintien d'un état de conservation favorable de l'espèce
Nicheur	Etat sur le site	F	F			F	F	F
	Justification	Zone d'alimentation : parties est et ouest - sans évolution marquée	1990-1996	1998-2002	2007-2008	Zone d'alimentation : tout plan d'eau douce (code N2000 : 3150), saumâtre ou salée (code N2000 : /), végétalisé ou non.	Avec un niveau de population faible et fluctuant, on ne peut préjuger du devenir de l'espèce sur le site. Les conditions restent réunies pour permettre la présence de quelques couples.	Pas d'évolution de la capacité d'accueil - la ZPS n'est favorable qu'à l'accueil d'une très petite population
			0-1 cpl.	0-3cpl.	0-1 cpl. ('0 en 2008)			
	Zone de nidification : parties est et ouest - sans évolution marquée	Apparue depuis la création des plans d'eau, la population varie de 0 à 3 couples selon les années sans tendances marquées			Ressources alimentaires : parmi les proies habituellement exploitées par le grèbe - les proies les plus présentes sur la ZPS sont de petits vertébrés (poissons, dont l'épinoche, amphibiens...) et des invertébrés aquatiques (crustacés, mollusques, insectes - notamment hétéroptères corixidés).	Zone de nidification : végétaions flottantes ou émergentes, branches mortes aux abords des îlots des plans d'eau (code N2000 : /).		
	Facteurs d'influences majeurs	Erosion et embroussaillage des îlots, fluctuations des niveaux d'eau (accès aux ressources alimentaires, ennoiment des nids), accessibilité des îlots aux prédateurs terrestres, présence de colonies d'autres espèces d'oiseaux pour assurer la protection du Grèbe.						
Migrateur/hivernant	Etat sur le site	F	I			F	F	F
	Justification	Zone d'alimentation : parties est et ouest - sans évolution marquée	1995	1998-2002	2007-2008	Zone d'alimentation : tout plan d'eau douce (code N2000 : 3150), saumâtre ou salée (code N2000 : /), végétalisé ou non. Mer en hiver.	Pas de menaces sur les habitats de l'espèce.	Les effectifs migrateurs et hivernants sont relativement faibles. Les tendances évolutives sont difficiles à mettre en évidence (manque de données). Les habitats ne paraissent pas avoir évolué notablement.
			?	?	2			
Inconnu. En 2008, quelques individus ont été observés en halte migratoire sans stationnement prolongé toutefois.			Ressources alimentaires : voire nicheur - exploitation probable des mêmes proies qu'en période de nidification - poissons marins l'hiver			Reposoir : plans d'eau est (saumâtre), ouest (eau douce) et mer.		
	Facteurs d'influences majeurs	Dépendants des hauteurs d'eau et de l'accsibilité de la ressource alimentaite (eaux gelées l'hiver, plan d'eau à assèchement estival...)						

F : Favorable (vert) / Di : Défavorable inadéquat (orange) / Dm : Défavorable mauvais (rouge) / I : Inconnu



Systématique

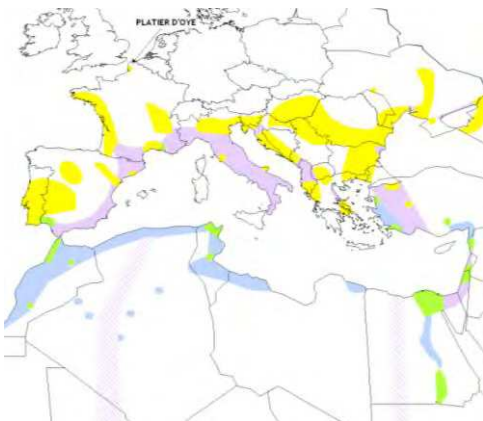
Ciconiiformes
Ardéidés

Description

Petit héron (53-58cm) entièrement blanc qui présente une huppe et des plumes ornementales sur le dos en période nuptiale. Son bec est noir et allongé, ses pattes noires avec les doigts jaunes.

Sexes semblables.

Carte de répartition



Jaune=Nicheur, Vert=Sédentaire,
Bleu=Hivernant, Violet=Migrateur

Période de suivi sept. 2007 à sept. 2008, par ALFA et S.Pézeril et données antérieures EDEN62

Fiche Oiseaux Aigrette garzette

Code Natura 2000 : A026

Egretta garzetta

Biologie - Ecologie



Régime alimentaire

Données bibliographiques (1) : éclectique, l'Aigrette garzette (*Egretta garzetta*) se nourrit d'une foule de petits animaux aquatiques : poissons, amphibiens, mais aussi insectes, crustacés et mollusques entrent dans son régime.

Sur la ZPS, une part importante du régime alimentaire, notamment l'été, est constituée de petits poissons (épinoches) notamment sur les plans d'eau douce de l'ouest. A ce régime est sans doute associée la capture de larves de chironomes et d'hémiptères, abondants également et quelques amphibiens (Crapaud commun - *Bufo bufo* - retrouvé mort avec des traces de coups de bec sur la tête).

Les vers marins, petits crustacés et petits poissons (type gobie) composent vraisemblablement l'essentiel de leur alimentation sur les parties plus saumâtres, mares de la zone des huttes notamment.



Reproduction

Données bibliographiques (1) : l'espèce s'installe en colonie dans les arbres (souvent avec d'autres espèces d'ardéidés) situés non loin de vastes complexes humides qu'elle utilise comme zone d'alimentation.

Les 4 à 5 œufs sont pondus en avril-mai et incubés 21 à 25 jours. Les jeunes volent vers 50 jours.

Sur la ZPS, l'espèce n'a pas de colonie nicheuse.



Habitat

Zone d'alimentation

La ZPS est utilisée toute l'année par l'espèce comme zone d'alimentation et reposoir. Les plus importants effectifs sont comptabilisés lors de la migration post-nuptiale (dispersion juvénile). Quelques individus utilisent le site comme zones d'hivernage et d'estivage.

Tous les plans d'eau, qu'ils soient saumâtres ou d'eau douce peuvent être exploités. Les abords des plans d'eau sont utilisés notamment en termes de reposoirs, mais aussi d'alimentation (plus particulièrement à l'Est).

La plage et les bâches qui se forment à marée descendante, sont ponctuellement utilisées, en toute saison.

Les plans d'eau de l'Ouest sont intensément exploités lors de la migration post-nuptiale : ces plans d'eau douce s'assèchent et rendent la nourriture facilement accessible.

Les plans d'eau saumâtre de l'Est sont exploités de façon accrue en migration post-nuptiale alors que les anciennes mares de chasse sont délaissées.

En période printanière, la préférence semble aller vers les plans d'eau douce. L'hiver, quelques individus stationnent et s'alimentent sur le site, en particulier au niveau des anciennes mares de chasse et plans d'eau de l'Est (saumâtres).

Les plans d'eau saumâtres sont généralement moins intensément exploités pour l'alimentation. Des petits groupes s'y forment essentiellement pour s'y reposer. C'est en période estivale que ces plans d'eau sont le plus exploités pour l'alimentation, c'est alors que s'observent souvent quelques individus en pêche.

L'Aigrette garzette prospecte ainsi les zones peu profondes à végétation aquatique ou non.

Statut de l'espèce
sur le site



Sédentaire

Protections

Directive Oiseaux :
Annexe I
Convention de Berne :
Annexe II
Convention de Washington :
Annexe III
Statut en France :
espèce protégée

Catégories de menaces et vulnérabilité

Liste Rouge Nationale :
Nicheur : LC
Hivernant : non évalué

Statut européen :
non défavorable



Aigrette garzette

Site N2000 FR3110039

« Platier d'Oye »

Répartition géographique



Localisation des observations sur le site FR3110039

Utilisation du site :



Menaces

Globales

Avec des effectifs en hausse en Europe occidentale, l'espèce reste cependant sensible à la dégradation de ses habitats. Une attention doit être portée sur ses colonies de nidification mais aussi sur ses zones d'alimentation.

Sur le site

L'espèce, présente sur le site toute l'année, n'apparaît pas menacée. La présence de plans d'eau douce et saumâtre permet à l'espèce de trouver une ressource alimentaire toute l'année.

Mesures de gestion

Le maintien de milieux aquatiques voire leur extension favoriserait sans doute des effectifs plus conséquents tout au long de l'année.

La nidification de l'espèce sur le site ne peut être favorisée.

Activités / Effectif maximum (part relative des observations)	Plage du Casino (vasière)	Estran-rivage-plage	Plan d'eau douce ouest	Plan d'eau saumâtre est	Mares de chasse saumâtres
	Alimentation / 1 (0,3%)	Alimentation / 6 (1,9%)	Alimentation (Printemps début été) et reposoir / 17 (31,5%)	Alimentation (surtout été) et reposoir / 21 (44,1%)	Alimentation (moins l'été) / 12 (22,2%)

Tableau 13 : localisation des contacts pendant la période d'étude



Evolution des populations sur le site

Historique :

Années	2006	2007	2008
Nombre maximal d'individus observés sur le site	18*	26	39

Tableau 14 : bilan des effectifs maximaux sur 2006-2008

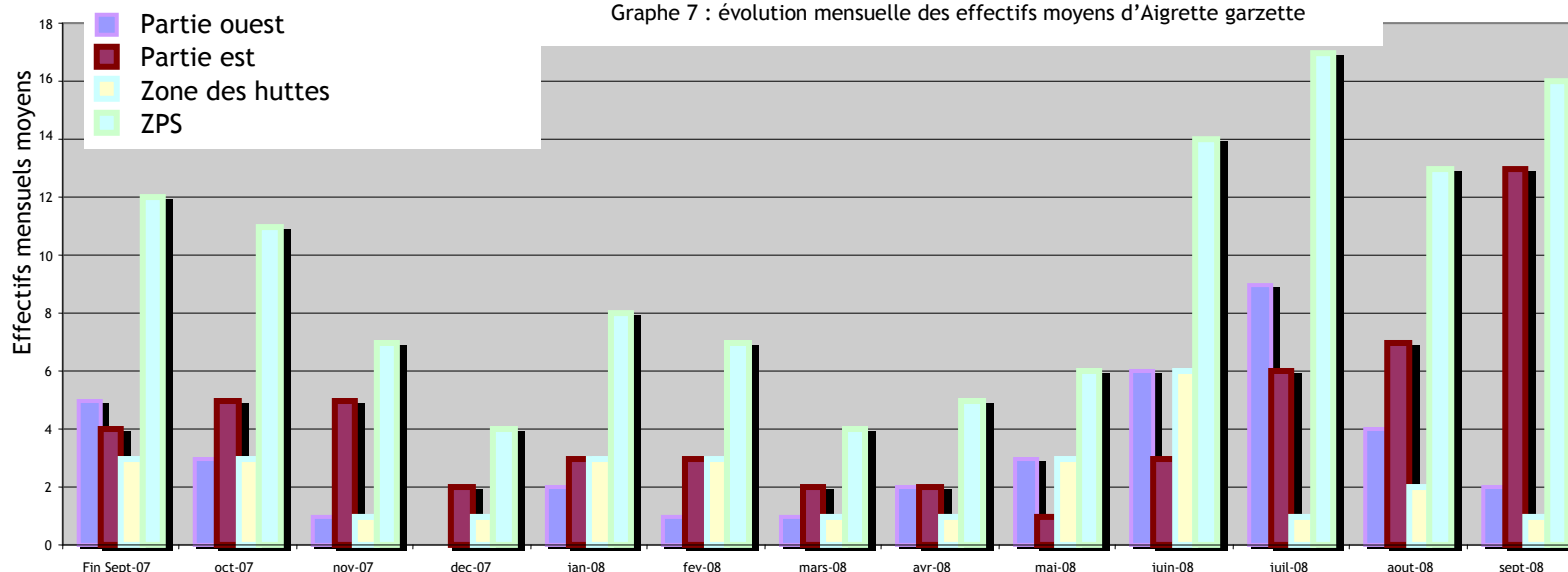
*comptage effectué entre septembre 2006 et décembre 2006, hors période où les effectifs sont habituellement maximaux

L'espèce est présente régulièrement sur le site depuis de nombreuses années, les effectifs ne sont toutefois pas connus.

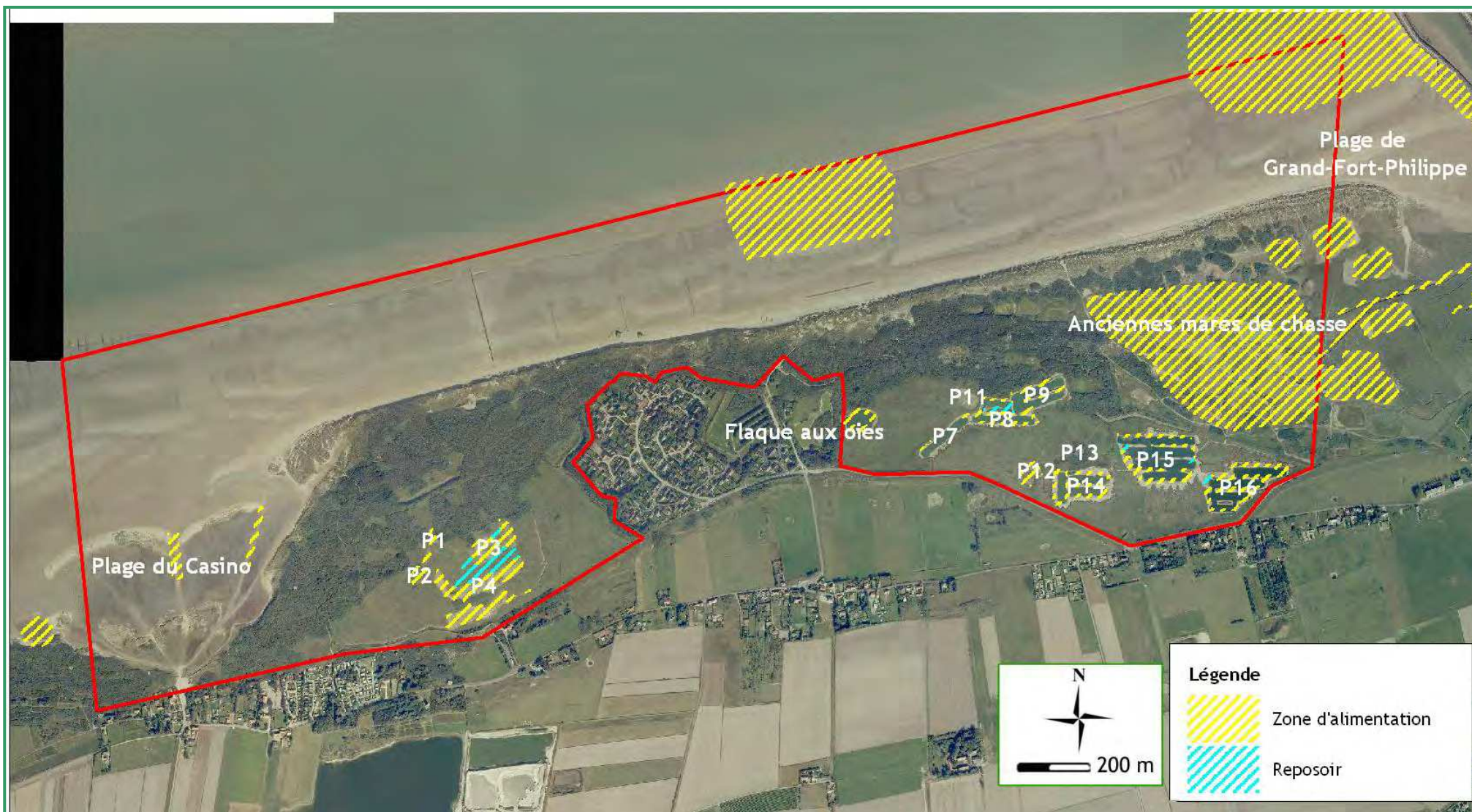
En 2007-2008

	Effectifs min-max (moy)	Fin Sept-07	Oct-07	Nov-07	Déc-07	Jan-08	Fév-08	Mar-08	Avr-08	Mai-08	Jui-08	Jui-08	Août-08	Sept-08	Sur un an
Ouest	3-7 (5)	0-5 (3)	0-3 (<1)	-	0-12 (2)	0-6 (1)	0-7 (1)	0-6 (2)	0-6 (3)	3-8 (6)	5-17 (9)	0-17 (4)	0-10 (2)	0-17 (3)	
Est	4 (4)	0-10 (5)	0-16 (5)	0-7 (2)	0-11 (3)	0-6 (3)	0-6 (2)	0-7 (2)	0-5 (<1)	0-5 (3)	2-21 (6)	0-19 (7)	2-20 (13)	0-21 (4)	
Anciennes mares de chasse	2-3 (3)	0-7 (3)	0-3 (1)	0-4 (1)	0-10 (3)	0-6 (3)	0-2 (<1)	0-3 (1)	0-7 (3)	0-12 (6)	0-3 (1)	0-7 (2)	0-2 (<1)	0-12 (2)	
Global	10-13 (12)	4-19 (11)	2-18 (7)	2-7 (4)	1-28 (8)	4-11 (7)	0-12 (4)	0-12 (5)	1-12 (6)	6-18 (14)	9-39 (17)	3-23 (13)	2-28 (16)	0-39 (9)	

Tableau 15 : évolution mensuelle des effectifs moyens d'Aigrette garzette



Grappe 7 : évolution mensuelle des effectifs moyens d'Aigrette garzette



Aigrette garzette (<i>Egretta garzetta</i>)													Site FR3110039
Période de présence	09/2007	10/2007	11/2007	12/2007	01/2008	02/2008	03/2008	04/2008	05/2008	06/2008	07/2008	08/2008	09/2008
											Pic de présence		
Effectifs sur la ZPS	Nombre maximum d'adultes :			39	Date d'observation : 01/08/2008								
	Nombre de couples certains :			0	(sur la base des observations)								
	possibles :			0	(selon les codes EBCC/EOAC)								
	Nombre maximum de nids observés :			0									
	Nombre de jeunes à l'envol :			0									
Statut sur le site :			Migrateur, estivant, hivernant, non nicheur										
Repos sur la ZPS	Caractéristiques des habitats utilisés												
	Période estivale						Période hivernale						
	Regroupements massifs au niveau des plans d'eau saumâtre à l'Est (P11, P15, P16). A l'Ouest, les reposoirs sont aussi les berges des zones d'alimentation (P3 et P4 - code N2000 : 3150).												
Alimentation sur la ZPS	Période estivale						Période hivernale						
	Ressources potentielles			Localisation et caractérisation des habitats			Ressources potentielles			Localisation et caractérisation des habitats			
	Petits poissons, larves de chironomes, hémiptères			Tous plans d'eau, fossés et chenal de faible profondeur et à berges en pente douce qu'ils soient végétalisés ou non. Plans d'eau douce de l'ouest essentiellement P3 à P5 (code N2000 : 3150). Egalement mares de la zone des huttes et plans d'eau saumâtre. Plus			Vers marins, petits crustacés, petits poissons			Mares de la zone des huttes, également plans d'eau douce (code N2000 : 3150) et saumâtre. Plus ponctuellement, exploitation des bâches et de la plage (code N2000: 1140).			
Interactions avec d'autres espèces sur la ZPS	En stationnement, avec la Spatule blanche, le Héron cendré, plus rarement le Héron garde-bœuf et la Grande Aigrette. Pas de réelles interactions entre ces espèces												

Données bibliographiques (1) : <http://www.oiseaux.net.fr> ; Mullarney K., Svensson L., Zetterström D., Grant P.J. "le guide Ornitho"-1999, 400p. ; Beaman M., Madge S. "Guide encyclopédique des oiseaux du Paléarctique occidental"- 1998, 872 p. Auxquelles s'ajoutent des références complémentaires citées dans les paragraphes

AO26

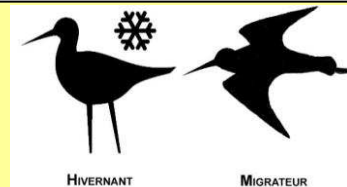
Aigrette garzette (*Egretta garzetta*)

Tableau 17 : analyse des facteurs influençant les capacités d'accueil de la ZPS pour l'espèce

	Paramètre	Répartition sur le site	Population - évolution depuis 1990			Habitat(s) de l'espèce	Tendances d'évolution dans la configuration actuelle du site	Evaluation de la capacité d'accueil du site pour le maintien d'un état de conservation favorable de l'espèce
Sédentaire	Etat sur le site	F	I			F	F	F
	Justification	Zone d'alimentation et reposoirs : présents sur l'ensemble des milieux aquatiques (est, ouest, zones des huttes, estran) peu de références sur la répartition de l'espèce auparavant, toutefois, les habitats de l'espèce ayant peu évolué, sa répartition a sans doute peu évolué également.	1990-1996	1998-2002	2007-2008	Zone d'alimentation : tout plan d'eau douce (code N2000 : 3150), saumâtre ou salée (code N2000 : /), avec des berges en pente douce, avec ou sans végétation sur les berges. Ponctuellement estran et bâches - chenal et fossé (eau douce, salée ou saumâtre)	La présence de plans d'eau riches en proies suffit à attirer les oiseaux. La présence des plans d'eau saumâtre ou salée permet le maintien de plans d'eau hors-gel en hiver et permet donc l'hivernage de certains individus. Les tendances évolutives sur le site ne sont pas défavorables.	L'importance des effectifs sur la ZPS dépend essentiellement des populations à l'extérieur du site.
			?	?	Migrateur : eff. max (2007) : 26 eff. max (2008) : 39 Hivernant : eff moy : 7 (2008) eff max : 28 (2008)			
Facteurs d'influences majeurs	Persistance de l'eau en été sur les plans d'eau ouest - surface en eau non gelées en hiver - état des populations nicheuses dont sont issus les individus observés sur la ZPS							

F : Favorable (vert) / Di : Défavorable inadéquat (orange) / Dm : Défavorable mauvais (rouge) / I : Inconnu



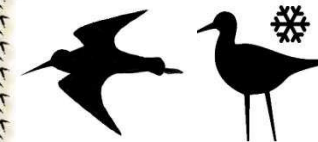
Fiche Oiseaux

Spatule blanche

Platalea leucorodia

Code Natura 2000 : A034

Statut de l'espèce
sur le site



Migrateur

Hivernant

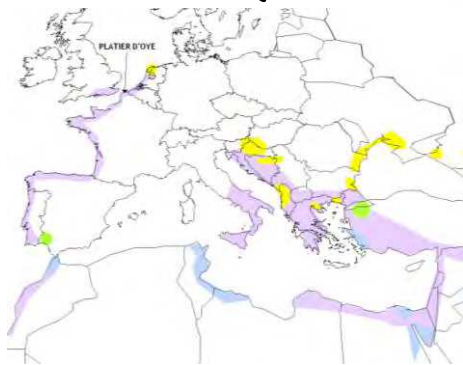
Systématique

Ciconiiformes
Threskiomithidés

Description

De la taille du Héron cendré (*Ardea cinerea*), la Spatule blanche a un plumage blanc, réhaussé de jaune-orangé sur la poitrine et une huppe jaunâtre chez l'adulte nuptial. L'adulte en plumage internuptial est entièrement blanc, tout comme les jeunes qui ont en plus le bout des ailes noir.

Carte de répartition



Jaune=Nicheur, Vert=Sédentaire,
Bleu=Hivernant, Violet=Migrateur

Biologie - Ecologie



Régime alimentaire

Données bibliographiques (1) : la Spatule blanche (*Platalea leucorodia*) se nourrit presque exclusivement de petits animaux qu'elle parvient à capturer en fouillant l'eau en balançant son bec latéralement. Entrent ainsi dans son régime des petits poissons, des têtards, des larves d'insectes aquatiques, mais aussi des mollusques, des vers....

Sur la ZPS, les plans d'eau de l'Ouest sont intensément exploités lors de la migration post-nuptiale : ces plans d'eau douce s'assèchent et rendent la capture de centaines de petits poissons (Épinoche) aisée. A ce régime est sans doute associée la capture de larves de chironomes, abondantes également.

Les plans d'eau saumâtre de l'Est sont également exploités en migration post-nuptiale : les petits crustacés et surtout les larves de chironomes y sont présents en concentration élevée. Quelques petits poissons (gobies) sont présents.

L'hiver, quelques individus (2 au maximum en 2008) stationnent sur le site : les anciennes mares de chasse (saumâtres) sont alors particulièrement exploitées. Les vers marins, petits crustacés et petits poissons composent alors vraisemblablement l'essentiel de leur alimentation.

En migration pré-nuptiale, tous les plans d'eau sont exploités.



Reproduction

L'espèce ne niche pas sur le site. La majorité des oiseaux observés sont vraisemblablement issus des colonies hollandaises (lecture de bagues). Le site est important comme halte migratoire.

Données bibliographiques (1) : pour nidifier, l'espèce recherche des marais d'eau douce ou saumâtre et installe son nid aussi bien au sol que dans les roselières ou sur un buisson ou un arbre. La ponte, de 3 à 5 oeufs, a généralement lieu en avril-mai. L'incubation dure un peu plus de trois semaines et les jeunes sont aptes au vol vers deux mois.



Habitat sur le site

Le site est utilisé comme **halte migratoire** et comme **zone d'hivernage** par quelques individus (voire parfois de site d'estivage). Le site est idéalement placé sur l'axe de migration vers les colonies nordiques et un nombre élevé d'individus survole le site.

La ressource alimentaire et la quiétude du site d'alimentation semblent les éléments les plus importants pour le stationnement de l'espèce.

Zone d'alimentation : Les plans d'eau exploités sont saumâtres ou d'eau douce, avec ou sans végétation aquatique. La Spatule blanche prospecte les zones peu profondes, elle ne s'aventure généralement pas dans les secteurs où elle aurait de l'eau jusqu'au ventre. Les anciennes mares de chasse sont également exploitées.

Reposoirs : îlots (P15 et P10) ou bandes de terres parmi les plans d'eau (Ouest).



Interactions avec d'autres espèces

Sans qu'il n'existe d'interactions fortes, la Spatule blanche se rencontre souvent avec les ardéidés sur les reposoirs.

Protections

- Directive Oiseaux : Annexe I
- Convention de Berne : Annexe II
- Convention de Bonn : Annexe II
- Convention de Washington : Annexe II
- Statut en France : espèce protégée

Catégories de menaces et vulnérabilité

- Liste Rouge Nationale : Nicheur : VU
- Hivernant : vulnérable

Statut européen : en danger



Spatule blanche

Site N2000 FR3110039

« Platier d'Oye »

Répartition géographique



Localisation des observations sur le site FR311039

Utilisation du site :



	Plan d'eau douce ouest	Plan d'eau saumâtre est	Mares de chasse saumâtres
Activités / Part relative des observations	Alimentation et reposoir / 49%	Alimentation et reposoir / 47%	Alimentation / 4%

Tableau 18 : répartition des activités par secteur

Les plans d'eau de l'Est et de l'Ouest fournissent l'essentiel des données. Ils sont exploités comme zones d'alimentation et les berges et îlots comme reposoirs.

Les anciennes mares de chasse sont moins exploitées. L'essentiel des données de cette zone est issu de la période hivernale, avec quelques stationnements en migration pré-nuptiale également.



Evolution des populations sur le site

		Fin Sept-07	Oct-07	Nov-07	Déc-07	Jan-08	Fév-08	Mar-08	Avr-08	Mai-08	Jui-08	Jui-08	Août-08	Sept-08	Global
Ouest	Effectifs min-max (moy)	0-4 (2)	0-1 (<1)	-	-	0-1 (<1)	0-2 (<1)	0-5 (2)	0-6 (1)	0-9 (4)	0-2 (<1)	0-16 (6)	0-17 (4)	0-5 (2)	0-17 (2)
Est	Effectifs min-max (moy)	1-3 (2)	0-9 (2)	0-2 (<1)	0-2 (<1)	0-2 (1)	0-2 (<1)	-	0-2 (<1)	0-1 (<1)	0-5 (2)	0-13 (6)	0-10 (4)	0-9 (5)	0-9 (2)
Anciennes mares de chasse	Effectifs min-max (moy)	-	1 (<1)	0-1 (<1)	-	0-2 (<1)	-	-	0-1 (<1)	0-6 (<1)	-	0-2 (<1)	-	-	0-6 (<1)
Global	Effectifs min-max (moy)	1-7 (4)	0-10 (2)	0-2 (<1)	0-2 (<1)	0-2 (1)	0-2 (<1)	0-5 (2)	0-6 (2)	1-9 (5)	0-7 (3)	3-25 (12)	0-27 (8)	0-14 (6)	0-27 (4)

Tableau 19 : évolution des effectifs sur le site durant la période de l'étude

Les effectifs des années antérieures sont méconnus. En 2007, une moyenne de 5 individus par sortie était relevée, avec un maximum de 21 individus. A noter qu'aucun individu n'avait alors été observé en période hivernale (début 1^{er} décennie décembre à fin 2^{ème} décennie février).

Le plan de gestion 2007-2016 (EDEN 62, 2006) indique que l'espèce est observée essentiellement en période de migration post-nuptiale en groupes plus ou moins importants en stationnement et que des vols de plusieurs dizaines d'individus sont régulièrement observés (jusqu'à 80 individus en un vol en 2006).

Menaces

Globales

Effectif en hausse en Europe occidentale, l'espèce reste sensible à la dégradation de ses habitats.

Sur le site

L'espèce, de passage sur le site, n'apparaît pas menacée. Elle bénéficie de zones protégées pour s'alimenter et se reposer.

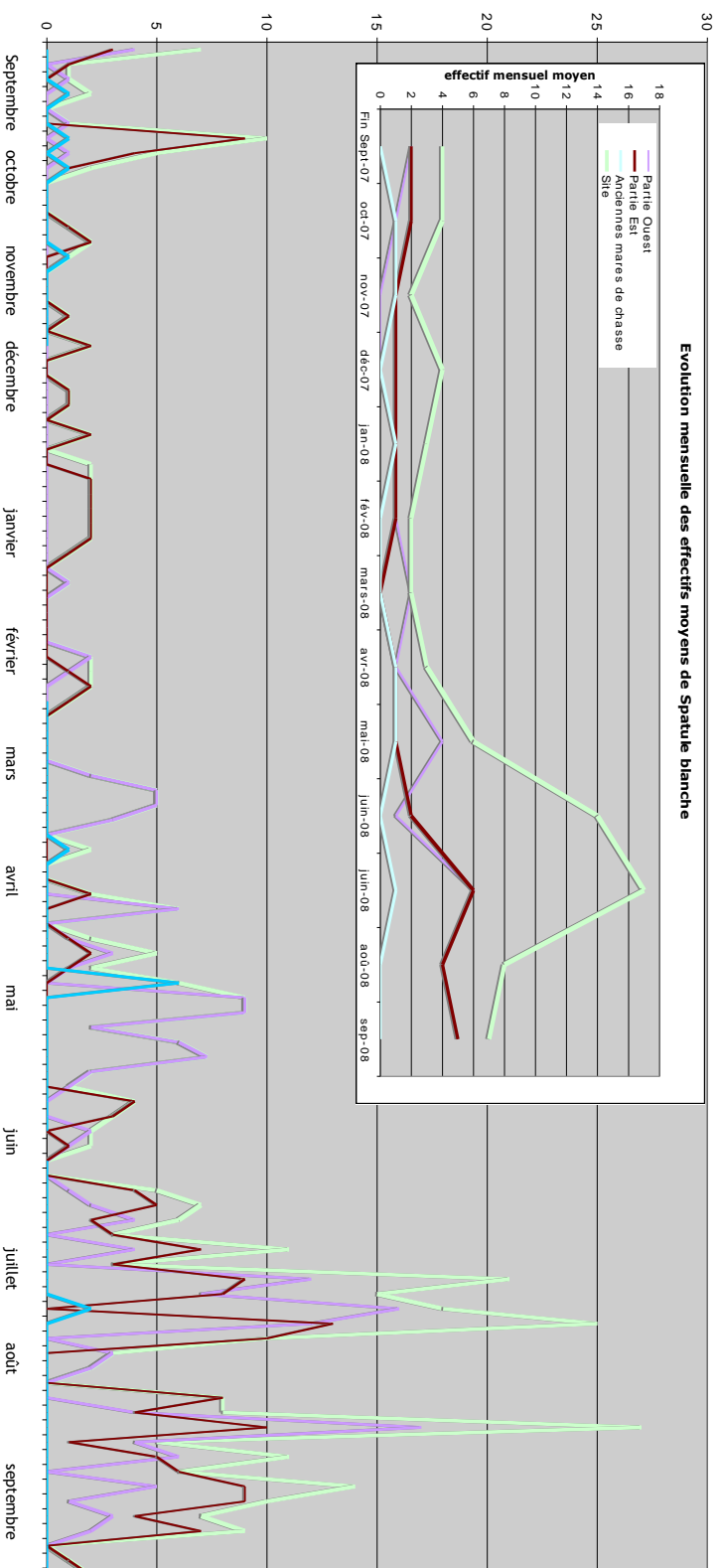
Mesures de gestion

Le maintien de milieux aquatiques de bonne qualité, pourvus de berges en pente douce, ainsi que la quiétude des zones d'alimentation et de reposoirs sont les principaux facteurs influençant les populations de l'espèce sur le site.

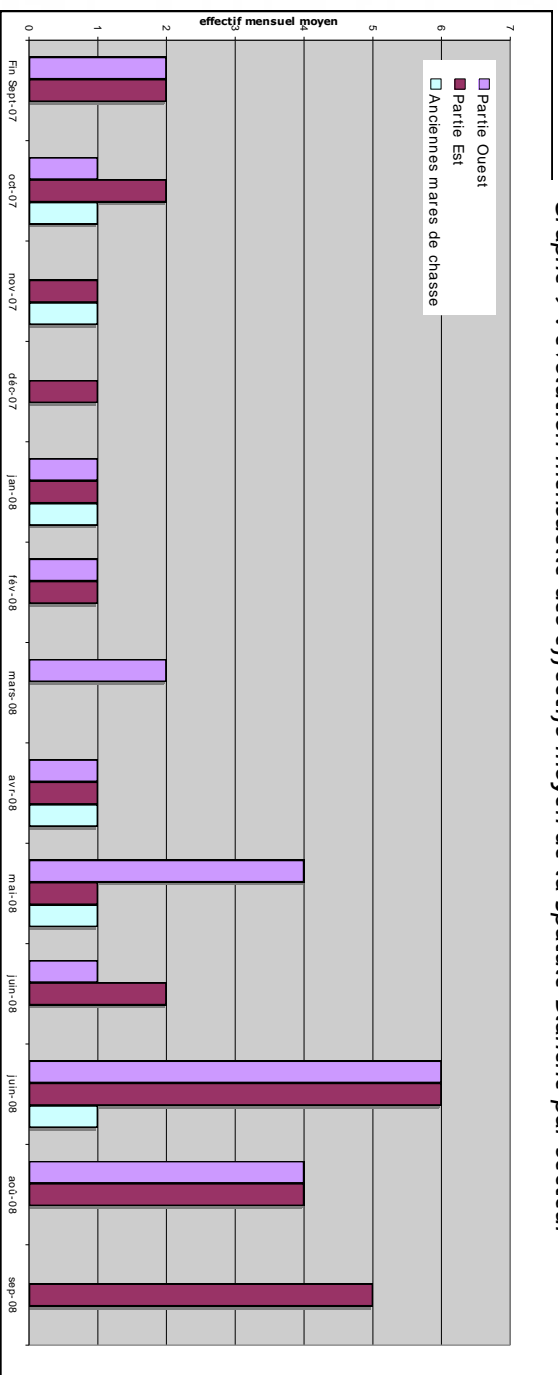
Tableau 20 : effectifs minimaux-maximaux (moyens) selon secteurs de la ZPS sur 1 an

P1	-
P2	0-1
P3	0-9
P4	0-12
P5	0-14
Ouest	0-17 (<2)
P7 à P11	0-8
P12	0-1
P14	0-1
P15	0-12
P16	0-3
Est	0-13 (<2)
Anciennes mares de chasse (eau saumâtre)	0-6 (<1)
Global	0-27 (4)

Graphe 8 : évolution des effectifs de la Spatule Blanche de septembre 2007 à septembre 2008



Graphe 9 : évolution mensuelle des effectifs moyen de la Spatule Blanche par secteur



Spatule blanche

Site N2000 FR3110039

« Platier d'Oye »

Carte 10 : utilisation du site par la Spatule blanche



Sources :
Orthophoto © I2G Orthophotoplan 2006
SCAN25 © IGN PARIS - 2007
DIREN Nord - Pas-de-Calais
www.nord-pas-de-calais.ecologie.gouv.fr
EDEN62

Réalisation
ALFA
Conception
Etudes et formation en environnement

eleg 62
PPAGE
PAYSANRISE EN CALAIS
Pour former durablement
à l'agriculture paysanne

Ministère de l'Énergie, du Développement durable et de l'Énergie
Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

RÉGION NORD PAS DE CALAIS
NATURA 2000



Spatule blanche

Site N2000 FR3110039

« Platier d'Oye »

Tableau 21 : synthèse 2008 sur la ZPS

Spatule blanche (<i>Platelia leucorodia</i>)												Site FR3110039		
Période de présence	09/2007	10/2007	11/2007	12/2007	01/2008	02/2008	03/2008	04/2008	05/2008	06/2008	07/2008	08/2008	09/2008	
	Pic de présence													
Effectifs sur la ZPS	Nombre maximum d'adultes :			27	Date d'observation : 08/08/2008									
	Nombre de couples certains :			0	(sur la base des observations)									
	possibles :			0	(selon les codes EBCC/EOAC)									
	Nombre maximum de nids			/										
	Nombre de jeunes à l'envol :			/										
Statut sur le site :			Migrateur - Hivernant											
Repos sur la ZPS	Caractéristiques des habitats utilisés													
	Période estivale						Période hivernale							
	Ilôts ou bandes de terre au niveau des plans d'eau P10 et P15 préférentiellement comme reposoir, également abords de P3 et P4													
Alimentation sur la ZPS	Période estivale						Période hivernale							
	Ressources potentielles			Localisation et caractérisation des habitats			Ressources potentielles				Localisation et caractérisation des habitats			
	Petits poissons, larves d'amphibiens, larves d'insectes aquatiques, mollusques, vers, larves de chironomes			Plans d'eau (est et ouest), végétalisés ou non, à eau douce (code N2000 : 3150), salée ou saumâtre			Petits crustacés, larves de chironomes, vers, petits poissons				Plans d'eau douce à l'ouest (niveaux bas) (code N2000 : 3150) et d'eau saumâtre à l'est. Mares de la zone des huttes			
Interactions avec d'autres espèces	En repos avec des ardéidés													

Données bibliographiques (1) : <http://www.oiseaux.net.fr> ; Mullarney K., Svensson L., Zetterström D., Grant P.J. "le guide Ornitho"-1999, 400p. ; - Beaman M., Madge S. "Guide encyclopédique des oiseaux du Paléarctique occidental"- 1998, 872 p.

A034

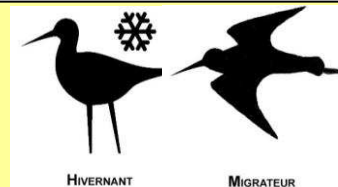
Spatule blanche (*Platalea leucorodia*)

Tableau 22 : analyse des facteurs influençant les capacités d'accueil de la ZPS pour l'espèce

	Paramètre	Répartition sur le site	Population - évolution depuis 1990			Habitat(s) de l'espèce	Tendances d'évolution dans la configuration actuelle du site	Evaluation de la capacité d'accueil du site pour le maintien d'un état de conservation favorable de l'espèce
	Etat sur le site	F	F			F	F	F
Migrateur et hivernant	Justification	<p>Zone d'alimentation et reposoirs : présent sur l'ensemble des milieux aquatiques (est, ouest, zones des huttes) - peu de références sur la répartition de l'espèce auparavant, toutefois, les habitats de l'espèce ayant peu évolué, sa répartition a sans doute peu évolué également.</p>	1995-1996	1998-2002	2007-2008	<p>Zone d'alimentation : tout plan d'eau douce (code N2000 : 3150), saumâtre ou salée (code N2000 : /), avec des berges en pente douce, avec ou sans végétation - chenal et fossé (eau douce, salée ou saumâtre)</p>	<p>La présence de plans d'eau suffit à attirer les oiseaux. La présence des plans d'eau saumâtre permet le maintien de plans d'eau hors-gel en hiver et permet donc l'hivernage de quelques individus. Les tendances évolutives sur le site ne sont pas défavorables. L'assèchement prématuré des plans d'eau ouest, selon les années, peut s'avérer défavorable à l'espèce.</p>	<p>L'importance des effectifs sur la ZPS dépend essentiellement des populations à l'extérieur du site.</p>
			<p>Migrateur : eff. max : 19 Hivernant eff moy : 0 eff max : 2</p>	<p>Migrateur : eff. max : 26 Hivernant (2008) eff moy : 0 eff max : 2</p>	<p>Migrateur : eff. max (2007) : 21 eff. max (2008) : 27 Hivernant (2008) eff moy : 1 eff max : 3</p>			
	Facteurs d'influences majeurs	<p>Présence de zones de pêche accessibles (berges en pente douce) et de zones de repos (îlots et berges) : persistance de l'eau en été sur les plans d'eau ouest - présence d'eau non gelée en hiver - état des populations nicheuses dont sont issus les individus observés sur la ZPS</p>						

F : Favorable (vert) / Di : Défavorable inadéquat (orange) / Dm : Défavorable mauvais (rouge) / I : Inconnu



Fiche Oiseaux

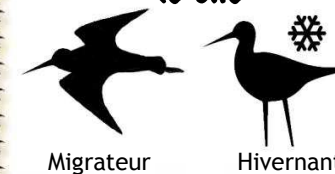
Oie rieuse

Anser albifrons

Code Natura 2000 : A041

Statut de l'espèce sur

le site



Migrateur

Hivernant

Protections

Directive Oiseaux :
Annexes II/2 et III/2

Convention de Berne :
Annexe III

Convention de Bonn :
Annexe II

Statut en France :
Espèce chassable

Catégories de menaces et vulnérabilité

Liste Rouge Nationale :
Hivernant : vulnérable

Statut européen :
Non défavorable



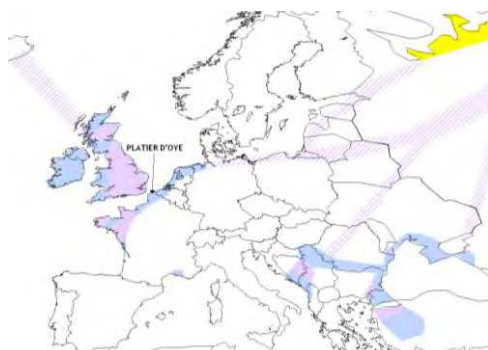
Systématique

Ansériformes
Anatidés

Description

L'Oie rieuse, de taille inférieure à l'Oie cendrée, se caractérise par son ventre rayé et un anneau blanc autour du bec (sauf le jeune).

Carte de répartition



Jaune=nicheur, Vert=Sédentaire,
Bleu=Hivernant, Violet=Migrateur

Biologie - Ecologie

Régime alimentaire

Données bibliographiques : l'Oie rieuse (*Anser albifrons*) recherche des milieux prairiaux à fort rendement, où elle se nourrit de graminées diverses (feuilles, tiges, racines, stolons et graines).

Sur la ZPS, l'Oie rieuse s'alimente dans les prairies à graminées diversifiés et denses (à Fromental, Houlque, Agrostide) et les champs de céréales.

Reproduction

Cette espèce ne niche pas sur le site.

Habitat sur le site

Sur la ZPS, l'Oie rieuse exploite exclusivement les prairies de l'Est à Agrostide, Potentille ansérine et Jonc de Gérard et les prairies hors site à Agrostide, Fromental, Houlque.

Interactions avec d'autres espèces

Cette espèce peut se rencontrer avec les Bernaches nonnette (*Branta leucopsis*) et cravant (*B. bernicla*) et l'Oie cendrée (*Anser anser*) en alimentation sur les prairies de l'Est (dans et hors site).



Zones d'alimentation de l'Oie rieuse - Prairies du Conservatoire du littoral

Oie rieuse

Site N2000 FR3110039
« Platier d'Oye »

Menaces

Globales

L'Oie rieuse a besoin de zones de quiétude sur ses zones d'hivernage.

Elle souffre aussi des modifications (drainage, mise en culture) qui affectent ses zones traditionnelles d'hivernage en France.

Sur le site

L'espèce n'apparaît pas menacée, du fait d'effectifs très fluctuants et irréguliers. Néanmoins, l'Oie rieuse pourrait être plus régulière en hivernage sur le site (présence de prairies riches à proximité et reposoir possible sur le site). La nécessité pour les oies de sortir de la ZPS et par conséquent d'être menacées par les activités de chasse est sans doute un frein à la plus forte présence de l'espèce (pour preuve, l'espèce est davantage présente en fin d'hiver - période où la pression de chasse diminue puis cesse).

Mesures de gestion

La poursuite de la gestion des prairies par fauche semble favorable à l'espèce. Néanmoins les prairies du site apparaissent trop pauvres, l'espèce préférant les prairies semi-naturelles à plus fort amendement.

Répartition géographique



Localisation des observations sur le site FR3110039

	Plan d'eau douce ouest	Plan d'eau saumâtre est	Prairies du Conservatoire (hors site)	Mares de chasse saumâtres
Activités / Eff.max (part relative des observations)	Reposoir - Alimentation / 4 (0,6%)	Reposoir - Alimentation / 100 (37,6%)	Alimentation / 103 (61,6%)	Alimentation / 1 (0,2%)

Tableau 23 : répartition des activités par secteur



Evolution des populations d'Oie rieuse sur le site

Historique : (hiver X-Y : 1^{er} décennie décembre à fin 2^{ème} décennie février)

Années	1995 - 1996	1998 - 1999	1999 - 2000	2000 - 2001	2006 - 2007	2007 - 2008
Nombre maximal d'individus observés sur le site	0-1	0	0-1	0	2	103

En 2007-2008 : Tableau 24 : évolution des effectifs maximaux d'Oie rieuse sur la période 1995-2008

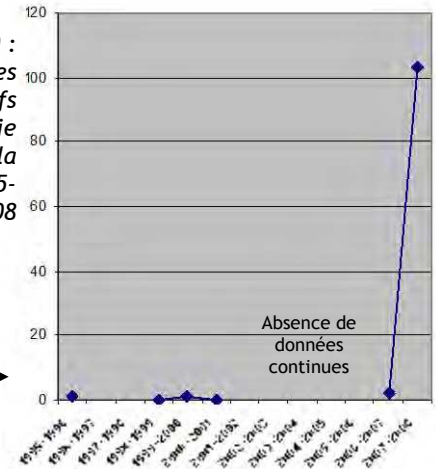
% des observations / Eff.min-max (moyen)	Observations d'avril à septembre							Global	
	Fin Sept-07	oct-07	nov-07	déc-07	janv-08	févr-08	mars-08		
Partie Ouest	-	0	0	-	<1% / 0-4 (<1)	0	0	- - - - -	<1% / 0-4 (<1)
Partie Est	-	2% / 0-13 (2)	2% / 0-6 (1)	-	1% / 0-3 (1)	31% / 0-100 (24)	0	- - - - -	37% / 0-100 (2)
Anciennes mares de chasse	-	0	<1% / 0-1 (<1)	-	0	0	0	- - - - -	<1% / 0-1 (<1)
Prairies hors site	-	0	0	-	0	45% / 0-103 (35)	16% / 0-52 (12)	- - - - -	61% / 0-103 (3)
Site	-	2% / 0-13 (2)	2% / 0-6 (1)	-	2% / 0-7 (1)	77% / 1-103 (59)	16% / 0-52 (12)	- - - - -	100% / 0-103 (5)
		Migration post-nuptiale			Hivernage / Vague de froid nordique / Migration pré-nuptiale		Migration pré-nuptiale		

Tableau 25 : répartition des effectifs par secteur (en pourcentage et en valeur absolue) et par mois

Utilisation du site :

Très forte Forte Moyenne Faible Très faible

Graphe 10 : évolution des effectifs maximaux d'Oie rieuse sur la période 1995-2008



L'Oie rieuse n'est pas une espèce hivernante régulière sur le site. Elle stationne à l'occasion de mouvements migratoires ou suite à des vagues de froid sur ses zones d'hivernage plus nordiques. Les données citées dans le plan de gestion 2007-2016 concernent la période hivernale et non les migrateurs, les effectifs sont par conséquent difficiles à comparer. En 2006-2007, les effectifs observés sur la période hivernale étaient beaucoup plus faibles (1 individu observé lors de deux relevés décennaux en février).

La durée de présence de l'espèce semble s'allonger comparativement aux relevés de 1996-2000, où un individu seulement était observé au cours de l'hiver. La modification des dates de fermeture de la chasse en est peut-être une explication. En 2008, des groupes importants ont stationné de février à début mars. Les individus (le plus souvent isolés) qui stationnent longtemps sur le site sont le plus souvent des oiseaux blessés ou affaiblis.

Oie rieuse

Site N2000 FR3110039
« Platier d'Oye »

Carte 11 : Utilisation du site par l'Oie rieuse



Sources :
Orthophoto © IZG Orthophotoplan 2006
SCAN25 © IGN PARIS - 2007
DIREN Nord - Pas-de-Calais
www.nord-pas-de-calais.ecologie.gouv.fr
EDEN62

Réalisation
Conception
ALFA
Etudes et formation en environnement

eig 62
PPICE
NORD-PAS DE CALAIS
Natura 2000

Ministère de l'Énergie, du Développement durable et de l'Équipement
Ministère de l'Environnement

RÉGION NORD PAS DE CALAIS
NATURA 2000



Oie rieuse (<i>Anser albifrons</i>)													Site FR3110039
Période de présence	09/2007	10/2007	11/2007	12/2007	01/2008	02/2008	03/2008	04/2008	05/2008	06/2008	07/2008	08/2008	09/2008
Effectifs sur la ZPS	Nombre maximum d'adultes :		103		Date d'observation : 22/02/2008								
	Nombre de couples certains :		0		(sur la base des observations)								
	possibles :		0		(selon les codes EBCC/EOAC)								
	Nombre maximum de nids		/										
	Nombre de jeunes à l'envol :		/										
Statut sur le site :		Migrateur - Hivernant											
Repos sur la ZPS	Caractéristiques des habitats utilisés												
	Période pré-nuptiale						Période post-nuptiale						
	Berge et îlots des plans d'eau												
Alimentation sur la ZPS	Période pré-nuptiale						Période post-nuptiale						
	Ressources potentielles			Localisation et caractérisation des habitats			Ressources potentielles			Localisation et caractérisation des habitats			
	Graminées essentiellement			Prairies à <i>Agrostis</i> , <i>Potentilla anserina</i> , <i>Juncus gerardii</i> à l'est (code N2000 : /), prairies de fauche à <i>Agrostis</i> , <i>Holcus</i> , <i>Arrhenatherum elatius</i> hors site (code N2000 : 6510).			Graminées essentiellement			Prairies à <i>Agrostis</i> , <i>Potentilla anserina</i> , <i>Juncus gerardii</i> à l'est (code N2000 : /), prairies de fauche à <i>Agrostis</i> , <i>Holcus</i> , <i>Arrhenatherum elatius</i> hors site (code N2000 : 6510).			
Interactions avec d'autres espèces sur la ZPS	En alimentation avec la Bernache cravant, la Bernache nonnette, l'Oie cendrée.												

Données bibliographiques (1) : <http://www.oiseaux.net.fr> ; Guéroudet P. "Les palmipèdes" 1982, 288p ; Mullarney K., Svensson L., Zetterström D., Grant P.J. "le guide Ornitho"-1999, 400p. ; - Beaman M., Madge S. "Guide encyclopédique des oiseaux du Paléarctique occidental"- 1998, 872 p. Auxquelles s'ajoutent des références complémentaires citées dans les paragraphes

A041

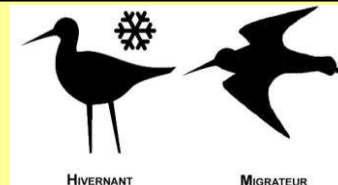
Oie rieuse (*Anser albifrons*)

Tableau 27 : Analyse des facteurs influençant les capacités d'accueil de la ZPS pour l'espèce

	Paramètre	Répartition sur le site	Population - évolution depuis 1990			Habitat(s) de l'espèce	Tendances d'évolution dans la configuration actuelle du site	Evaluation de la capacité d'accueil du site pour le maintien d'un état de conservation favorable de l'espèce
Migrateur et Hivernant	Etat sur le site	F	F			F	F	F
	Justification	Alimentation et reposoir: stable ? L'espèce très peu présente auparavant ne permet pas de mettre en évidence sa répartition précise - en 2008, elle occupait les prairies est et des prairies proches - soit une aire de répartition vraisemblablement au moins équivalente aux années passées.	avt. 1998	1998-2002	2007-2008	Zone d'alimentation : essentiellement praires hors ZPS (code N200 : 6510), ponctuellement aussi prairies subhalophiles à Potentille des oies, Agrostide et Jonc de Gérard.	La ZPS constitue un refuge (rôle de remise) pour des oiseaux s'alimentant essentiellement en dehors de la ZPS - la zone d'hivernage de l'espèce se trouve toutefois généralement plus au nord - des effectifs parfois importants peuvent descendre plus au sud à la faveur de vagues de froid. Le besoin de zones d'alimentation hors ZPS soumet l'espèce à l'évolution de ces zones d'alimentation, au dérangement et à la pression cynégétique hors ZPS	Le site joue un rôle de remise important pour des oiseaux migrateurs et hivernants qui s'alimentent au moins pour partie en dehors de la ZPS. Les effectifs sur la ZPS dépendent donc au moins partiellement de la présence de ces zones d'alimentation et de la possibilité pour elle de les exploiter (dérangement humain).
			?	0-1 ind.	Eff. Max : 103 ind. (2008 - 2 en 2007)			
		Les effectifs migrateurs et hivernants (habituellement un individu blessé ou affaibli en stationnement prolongé) sont en forte hausse en 2008 - avec un stationnement prolongé d'une centaine d'oies rieuses pendant plusieurs semaines. Cet effectif est toutefois exceptionnel (nettement moindre en 2007)			Ressources alimentaires : graminées à fort rendement (notamment <i>Agrotis</i> , <i>Holcus</i> , <i>Arrhenatherum elatius</i>)	Reposoir : Stable (prairies et îlots)		
Facteurs d'influences majeurs	Vagues de froid au nord - Dérangement humain sur les zones d'alimentation hors ZPS. Présence de prairies favorables à l'alimentation.							
Nidheur	sans objet							

F : Favorable (vert) / Di : Défavorable inadéquat (orange) / Dm : Défavorable mauvais (rouge) / I : Inconnu



Fiche Oiseaux

Oie cendrée

Anser anser

Statut de l'espèce

sur le site



Nicheur irrégulier

Hivernant



Migrateur

Protections

Directive Oiseaux : Annexes II et III
Convention de Berne : Annexe III
Statut en France : espèce chassable

Catégories de menaces et de vulnérabilité

Liste Rouge Nationale : Nicheur : VU
Hivernant : Rare
Statut européen : Non défavorable



Systematique

Ansériformes
Anatidés

Description

L'Oie cendrée a un plumage gris-brun avec des reflets blancs sur le dessus. En vol, l'avant des ailes gris est bien perceptible.

Mesures de gestion

possibles

La poursuite de la gestion des prairies par fauche semble favorable à l'espèce. Néanmoins les prairies du site apparaissent trop pauvres, l'espèce préférant les prairies semi-naturelles à plus fort amendement. La présence de prairies humides, zones inondables, plans d'eau semble nécessaire au bon déroulement de la reproduction.

Code Natura 2000 : A043

Biologie - Ecologie



Régime alimentaire

Données bibliographiques (1) : l'Oie cendrée (*Anser anser*) recherche des milieux prairiaux à fort rendement, où elle se nourrit de graminées diverses (feuilles, tiges, racines, stolons et graines), lors de la migration et l'hivernage, mais recherche les zones de marais en période de nidification.

Sur la ZPS, l'Oie cendrée s'alimente de graminées diversifiées (Fromental, Houlque, Agrostide) de céréales (hors ZPS), de Potentille ansérine (*Potentilla anserina*) et de Jonc de Gérard (*Juncus gerardii*).



Habitats et périodes de présence sur la ZPS

Sur la ZPS, l'Oie cendrée exploite exclusivement les prairies de l'Est à Agrostide, Potentille ansérine et Jonc de Gérard et les prairies hors site à Agrostide, Fromental, Houlque.

L'espèce est présente toute l'année, avec la présence d'individus supplémentaires (effectifs faibles) en halte migratoire ou hivernants de novembre à mars



Evolution des populations sur le site

L'espèce était une nicheuse régulière depuis 1990 avec 1 à 4 couples, jusqu'en 1996, cinq couples nichent sur la ZPS lors la période 1998-2002, en 2007, l'effectif nicheur atteint 17 couples, en 2008, l'espèce ne niche pas, sans que ne puissent être mises en évidence d'explications.

Les effectifs hivernants tendent aussi à a hausse avec un maximum de 135 individus observés en 2008 (48 au maximum sur la période 1998-2002). Ces effectifs sont toutefois très dépendants des effectifs nicheurs sur la ZPS



Menaces

Globales

L'espèce souffre des modifications (drainage, mise en culture) qui affectent ses zones d'alimentation

Sur le site

L'espèce n'apparaît pas menacée, la ZPS lui offre des zones de quiétude et protégées pour sa reproduction et offre aux hivernants (dont une large partie est en réalité constituée des oies sédentarisées) des reposoirs protégés du dérangement humain et au moins pour partie des zones d'alimentation. A noter que l'espèce a toutefois besoin de zones d'alimentation complémentaires qui la poussent à quitter la ZPS et la soumet alors aux menaces extérieurs (dérangement, pression cynégétique...).

Données bibliographiques (1) : <http://www.oiseaux.net.fr> ; Guéroudet P. "Les palmipèdes" 1982, 288p ; Mullarney K., Svensson L., Zetterström D., Grant P.J. "le guide Ornitho"-1999, 400p. ; - Beaman M., Madge S. "Guide encyclopédique des oiseaux du Paléarctique occidental"- 1998, 872 p. Auxquelles s'ajoutent des références complémentaires citées dans les paragraphes

Oie cendrée

Site N2000 FR3110039

« Platier d'Ove »

Tableau 28 : synthèse 2008 sur la ZPS

Oie cendrée (<i>Anser anser</i>)											Site FR3110039		
Période de présence	09/2007	10/2007	11/2007	12/2007	01/2008	02/2008	03/2008	04/2008	05/2008	06/2008	07/2008	08/2008	09/2008
Effectifs sur la ZPS	<i>Nombre maximum d'adultes :</i>			135	<i>Date d'observation :</i> 31/01/2008								
	<i>Nombre de couples certains :</i>			0	<i>(sur la base des observations)</i>								
	<i>possibles :</i>			0	<i>(selon les codes EBCC/EOAC)</i>								
	<i>Nombre maximum de nids</i>			/									
	<i>Nombre de jeunes à l'envol :</i>			/									
	<i>Statut sur le site :</i>			Migrateur - Hivernant - Nicheur régulier (non nicheur en 2008)									
Repos sur la ZPS	Caractéristiques des habitats utilisés												
	Reproduction						Migration et hivernage						
	Berge et îlots des plans d'eau. Prairies												
Alimentation sur la ZPS	Reproduction						Migration et hivernage						
	Ressources potentielles			Localisation et caractérisation des habitats			Ressources potentielles				Localisation et caractérisation des habitats		
	Graminées essentiellement. Potentille ansérine (<i>Potentilla anserina</i>). Semences.			Prairies à <i>Agrostis</i> , <i>Potentilla anserina</i> , <i>Juncus gerardii</i> à l'est (code N2000 : /), prairies de fauche à <i>Agrostis</i> , <i>Holcus</i> , <i>Arrhenatherum elatius</i> hors site (code N2000 : 6510).			Graminées essentiellement. Rhizomes de <i>Juncus gerardii</i> . Semences.				Prairies à <i>Agrostis</i> , <i>Potentilla anserina</i> , <i>Juncus gerardii</i> à l'est (code N2000 : /), prairies de fauche à <i>Agrostis</i> , <i>Holcus</i> , <i>Arrhenatherum elatius</i> hors site (code N2000 : 6510).		
Interactions avec d'autres espèces sur la ZPS	En alimentation avec la Bernache cravant, la Bernache nonnette, l'Oie rieuse.												

Données bibliographiques (1) : <http://www.oiseaux.net.fr> ; Guéroudet P. "Les palmipèdes" 1982, 288p ; Mullarney K., Svensson L., Zetterström D., Grant P.J. "le guide Ornitho"-1999, 400p. ; - Beaman M., Madge S. "Guide encyclopédique des oiseaux du Paléarctique occidental"- 1998, 872 p. Auxquelles s'ajoutent des références complémentaires citées dans les paragraphes.

A043

Oie cendrée (*Anser anser*)NICHEUR
OCCASIONNEL

MIGRATEUR

Tableau 29 : analyse des facteurs influençant les capacités d'accueil de la ZPS pour l'espèce

	Paramètre	Répartition sur le site	Population - évolution depuis 1990			Habitat(s) de l'espèce	Tendances d'évolution dans la configuration actuelle du site	Evaluation de la capacité d'accueil du site pour le maintien d'un état de conservation favorable de l'espèce
Nicheur	Etat sur le site	F	F			F	F	F
	Justification	Zone d'alimentation et de nidification : relative stabilité - l'espèce niche et s'alimente sur la partie est.	1990-1996	1998-2002	2007-2008	Zone d'alimentation : les prairies est et les plans d'eau associées constituent l'essentiel des zones d'alimentation lors de la nidification Ressources alimentaires : alimentation uniquement à base de végétaux (graminées, rhizomes, semences, mais aussi Potentielle ansérine) Zone de nidification : régulièrement dans la roselière de P13 - en petite "colonie"	L'espèce n'apparaît pas menacée sur la ZPS. La tranquillité de la ZPS permet la reproduction de l'espèce sur le site et lui assure un bon succès reproducteur généralement. Les effectifs restent toutefois dépendants de pressions hors ZPS et en particulier de la survie des individus à la période hivernale (zones d'alimentation hors ZPS, mais aussi dérangement, pression cynégétique...)	Bien que les effectifs soient globalement en hausse ces dernières années, l'année 2008 a été moins favorable (pas de reproduction, en dépit de cantonnement en début de saison - les raisons de l'absence de reproduction sont inconnues)
			1-4 cpl.	5 cpl.	0-17 cpl (0 en 2008)			
Facteurs d'influences majeurs	Présence de prairies favorables à l'alimentation - présence de prédateurs terrestres (renard mais aussi animaux domestiques : chien affectant le succès reproducteur) ou acte de braconnage							
Migrateur et Hivernant	Etat sur le site	F	F			F	F	F
	Justification	Alimentation et reposoir: Stable. L'espèce occupe les prairies de l'est et des prairies hors ZPS. Cette répartition a peu évolué depuis 1998.	avt. 1998	1998-2002	2007-2008	Zone d'alimentation : essentiellement prairies hors ZPS (code N200 : 6510), mais aussi prairies subhalophiles à Potentille des oies, Agrostide et Jonc de Gérard. Ressources alimentaires : graminées à fort rendement (notamment <i>Agrotis</i> , <i>Holcus</i> , <i>Arrhenatherum elatius</i>) - rhizome des joncs, notamment en période d'inondation Reposoir : Stable (prairies et îlots)	La ZPS constitue un refuge (rôle de remise) pour des oiseaux s'alimentant au moins en partie en dehors de la ZPS. Le besoin de zones d'alimentation hors ZPS soumet l'espèce à l'évolution de ces zones d'alimentation, au dérangement et à la pression cynégétique hors ZPS	Le site joue un rôle de remise pour des oiseaux migrateurs et hivernants qui s'alimentent en grande partie en dehors de la ZPS. Les effectifs sur la ZPS dépendent donc au moins pour partie de la présence de ces zones d'alimentation et de la possibilité pour elle de les exploiter (dérangement humain). Une partie importante des effectifs observés en hiver sont issues de la reproduction de la ZPS. Ces effectifs sont donc aussi dépendants du succès reproducteur sur la ZPS.
			?	Eff. Max : 48 ind.	Eff. Max : 135 ind.			
Facteurs d'influences majeurs	Vagues de froid au nord - Dérangement humain sur les zones d'alimentation hors ZPS. Présence de prairies favorables à l'alimentation.							

F : Favorable (vert) / Di : Défavorable inadéquat (orange) / Dm : Défavorable mauvais (rouge) / I : Inconnu